LA MÉTHODE DES ÉTUDES DE NOTRE TEMPS

(*De nostri temporis studiorum ratione*)

GIAMBATTISTA VICO

INTRODUCTION

La rhétorique jouait, à l'Université de Naples, le rôle d'une matière propédeutique aux études « professionnelles », c'est-à-dire à la théologie, au droit et à la médecine. Aussi la chaire où on l'enseignait était-elle la plus mal payée et la moins honorifique [1]. Un privilège lui était cependant attaché : celui qui l'occupait était traditionnellement chargé de prononcer l'allocution solennelle de rentrée, au début de chaque année académique, devant les autorités civiles et politiques, les professeurs et les étudiants de l'Université royale. De ces discours de circonstance, qu'il prononça ès qualités, Vivo sut faire une partie intégrante de son œuvre, tant il est vrai que pour lui, comme il en donne la démonstration dans sa *Vie écrite par lui-même,* les circonstances et les hasards de l'existence furent autant d'occasions permettant à la Providence de se manifester et de faire que « sa carrière littéraire fût telle et non pas autre ». Les sept *Discours inauguraux* que le « jeune Vico » composa, de 1699 à 1708, furent ainsi pour lui l'occasion de s'interroger, en philosophe, sur la « fin » et la « méthode » des études. Ils constituent les premières étapes de l'itinéraire intellectuel qui allait le mener, par le *De antiquissima* de 1710 et le *Diritto universale* de 1720-1722, à la *Scienza nuova* dans ses trois versions de 1725, 1730 et 1744.

Dans la série de ces *Discours,* celui de 1708 revêt un intérêt particulier. Prononcé en présence du vice-roi lui-même, il fut

---

1. II y avait, à l'époque de Vico, 29 chaires à l'Université de Naples, dont 22 étaient consacrées aux études dites « professionnelles » : 5 en théologie, 5 en médecine et 12 en droit, les mieux payées. Une chaire « perpétuelle » était dévolue aux mathématiques, et une chaire quadriennale à la « philosophie physique ». L'orientation trop exclusive vers les sciences exactes que Vico dénonce dans son *Discours inaugural* n'a donc pas encore fait sentir ses effets à l'Université de Naples, dont l'organisation est restée médiévale. Cf. Nino Cortese, « L'età spagnuola », in Francesco Torraca éd., *Storia della Università di Napoli,* Naples, 1924, p. 304.

publié l'année suivante, dans une version revue et élargie, sous le titre *De nostri temporis studiorum ratione* [2]. On n'y découvre qu'à l'état de pressentiment l'idée de cette « science nouvelle » à laquelle Vico attachera son nom, et pourtant il ne s'agit pas d'une simple « œuvre de jeunesse ». Bilan de la philosophie et de la science au tournant du XVIIe et du XVIIIe siècle, interrogation sur les directions où s'engage la culture européenne à un moment où elle vit ce que Paul Hazard appelle une « crise de conscience », le *De ratione* affirme une position originale et établit un diagnostic d'une singulière pénétration. Déjà Vico sait ce qu'il refuse, ce contre quoi il aura à lutter pour construire son œuvre à venir. Moment capital dans la genèse de la pensée vichienne, le *De ratione* est en même temps un document précieux pour l'historien des idées. Il mérite de plein droit de figurer, aux côtés du *De augmentis* de Bacon, du *Discours de la méthode* de Descartes, des *Opera didactica* de Comenius, de la *Logique de Port-Royal*, des écrits de Leibniz sur la *Scientia generalis* (avec ses projets d'*Encyclopédie* et de réforme de l'enseignement), des *Pensées sur l'éducation* de Locke et, plus tard, du *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie* de d'Alembert, parmi ces textes fondamentaux dans lesquels la pensée moderne publie ses objectifs et ses méthodes, révèle ses idéaux philosophiques, scientifiques, pédagogiques, moraux et politiques, en un mot exprime la conception nouvelle qu'elle se fait de l'homme et de sa place dans le monde.

Le *De ratione* est écrit dans un beau latin classique qui n'a rien à voir avec ce latin passe-partout utilisé depuis des siècles par la théologie, la philosophie, la science, le droit, et qui continue à servir de langue véhiculaire commode aux membres de la République européenne des lettres. La volonté, héritée des grands humanistes de la Renaissance, de renouer avec la latinité authentique, ne va pas sans difficulté, quand il s'agit de rendre certains concepts ou de désigner certains objets modernes, et Vico doit braver la mise en garde d'Arnauld et de Nicole dans leur *Logique de Port-Royal :* « Combien l'affectation de ne se servir que des mots de Cicéron et de ce qu'on appelle la pure latinité a-t-elle fait écrire de sottises à certains auteurs

2. Les six premiers *Discours* ne furent publiés qu'au XIXe siècle, le second en 1823, les cinq autres en 1869. Cf. *Opere*, éd. Gentile- Nicolini, Bari, Laterza, t. I, p. 1-121.

italiens [3] ? » On ne trouvera aucune de ces sottises dans le texte clair et élégant de Vico, qui restera fidèle au latin jusqu'à la *Scienza nuova* de 1725. Il n'est d'ailleurs pas impossible de soutenir que le passage à la langue vernaculaire, destiné à populariser les œuvres de réflexion, a eu, dans le cas de Vico, un effet contraire. Son italien poétique, profondément personnel, si difficile aussi, a déconcerté ses compatriotes tout en nuisant à la diffusion européenne de sa pensée. Mais la *Scienza nuova* écrite en latin ne serait plus la *Scienza nuova,* tant le fond y est inséparable de la forme, comme dans toute grande œuvre littéraire.

A première vue, le *De ratione* semble s'inscrire dans la *Querelle des Anciens et des Modernes* qui venait d'agiter la France et n'avait pas été sans écho en Italie, puisque Vico se demande au départ « quelle est la méthode des études la plus droite et la meilleure, la nôtre ou bien celle des anciens ». Mais des précisions s'imposent tout de suite. La *Querelle,* en France, à ses débuts du moins, avait été d'ordre avant tout littéraire. C'est sur le terrain esthétique que les partisans des anciens avaient les positions les plus fortes, et c'est là que les modernes les avaient attaqués. La supériorité des modernes paraissait acquise, sans discussion possible, dans le domaine de la science et de la technique, mais aussi dans celui de la philosophie. Dans sa *Digression sur les Anciens et les Modernes,* Fontenelle admet que « l'éloquence et 1a poésie [qui] ne demandent qu'un certain nombre de vues assez borné, et [...] dépendent principalement de la vivacité de l'imagination » aient pu déjà atteindre une perfection indépassable. « Mais la, physique, la médecine, les mathématiques, sont composées d'un nombre infini de vues, et dépendent de la justesse de raisonnement, qui se perfectionne avec une extrême lenteur, et se perfectionne toujours […]. Il est évident que tout cela n'a point de fin, et que les derniers physiciens ou mathématiciens devront naturellement être les plus habiles. » La supériorité des modernes sur les anciens provient d'une supériorité philosophique : « En effet, ce qu'il y a de principal dans la philosophie, et ce qui de là se répand sur tout, je veux dire la manière de raisonner, s'est extrêmement

3. Antoine Arnauld et Pierre Nicole, *la Logique ou l'art de penser,* éd. P. Clair et F. Girbal, Paris, 1965, p. 277.

perfectionné dans ce siècle. » Chez les anciens, « souvent de faibles convenances, de petites similitudes, des jeux d'esprit peu solides, des discours vagues et confus passent [...] pour des preuves, aussi rien ne leur coûte à prouver ». Avec la « nouvelle méthode de raisonner » imposée par Descartes, rigoureuse et n'admettant pas l'équivoque, « il règne non seulement dans nos bons ouvrages de physique et de métaphysique, mais dans ceux de religion, de morale, de critique, une décision et une justesse qui jusque-là n'avaient été guère connues [4] ».

Or la supériorité globale des modernes sur les anciens ne va pas de soi, pour Vico. Il reprend la comparaison, mais beaucoup moins pour faire le bilan de l'acquis des uns et des autres, que pour aller directement à la source même, c'est-à-dire à ce que Fontenelle appelle la « méthode de raisonner », dont la « méthode des études » n'est que le reflet. Ce sont les « méthodes de raisonner » qui seront confrontées, dans leurs principes et dans leurs résultats. Il faudra distinguer les domaines explorés et les domaines délaissés, et mettre en évidence les conséquences non seulement théoriques, mais aussi pratiques, à savoir morales, sociales et politiques, de chacune de ces diverses manières de concevoir et d'organiser le savoir, sans oublier jamais, enfin, de se demander de quels « inconvénients » les « avantages » obtenus ont pu être payés. Une telle attitude d'arbitre impartial exclut les généralisations faciles. On ne trouvera pas chez Vico d'éloge systématique de la modernité, qui, à ses yeux, n'est pas par elle-même porteuse de valeur, comme le suppose l'idéologie du progrès. Mais cet admirateur de Bacon se refuse à jouer le rôle du *laudator temporis acti* enfermé dans la vénération têtue du passé. Le passé n'est pas en tant que tel nécessairement supérieur au présent, les anciens ne sont pas par définition des « géants » et les modernes des « nains », pour reprendre la vieille image de Bernard de Chartres. Parler de supériorité globale suppose que l'on adopte une perspective quantitative et qualitative unique qui permette de parler de « progrès » ou de « décadence ». Pour Vico, il vaut mieux parler de voies différentes, dont certaines sont frayées par la culture de certaines époques, puis abandonnées pour d'autres qui ne sont pas forcément préférables. L'espoir qu'il avoue est

4. Fontenelle, *Œuvres diverses*, vol. VI, Paris, 1715, pp. 221-224.

de réaliser la synthèse de ce que la méthode des anciens et celle des modernes ont de meilleur, en demandant aux modernes de s'engager à nouveau dans des directions indiquées par les anciens et trop tôt délaissées, sans renoncer pour cela à exploiter les territoires nouveaux triomphalement conquis. La conciliation entre les deux cultures est-elle possible ? Si le Vico de 1708 est optimiste, celui de la *Vie* et des *Lettres* le sera beaucoup moins, quand il attribuera à la culture moderne, avec ses modes dominantes, la responsabilité de l'insuccès de la *Scienza nuova.*

Cette culture moderne, Vico l'identifie entièrement, dans ce qu'elle a de meilleur et de pire, au cartésianisme, qu'il s'agisse de Descartes lui-même, pour qui il éprouve un mélange d'admiration et de répulsion qui ne se démentira jamais, ou de son école, en particulier d'Arnauld, bien connu à Naples dans les dernières années du XVIIe siècle. On pourrait déplorer cette simplification, et regretter que le De *ratione* ne trace pas un tableau plus équilibré et plus diversifié des différents courants de pensée du XVIIe siècle. Ce serait ne pas comprendre que la cohérence et la force de l'analyse de Vico tiennent à ce parti pris même. Sa propre conception de la « méthode des études » est définie avec d'autant plus de netteté qu'elle est plus directement confrontée à une méthode différente et à bien des égards antithétique.

La pensée moderne, c'est-à-dire cartésienne, considérée du point de vue de la méthode, est caractérisée, pour lui, par la prépondérance absolue du point de vue « critique » et par l'extension à l'ensemble du savoir de la méthode géométrique. Par « critique », Vico n'entend pas, comme il le précise dans un autre écrit, « l'art pratiqué par les grammairiens ou plutôt les gens lettrés », mais la *kritikè technè* des philosophes grecs, « l'art qui dirige cette opération de notre intellect [...] que l'on appelle "jugement" [5] ». La philosophie de Descartes est une philosophie du jugement, qui se donne pour fin de discerner le vrai du faux. A l'appui de sa définition, Vico pourrait multiplier les citations. La Règle I des *Regulae ad directionem ingenii* énonce que « l'objet des études doit être de diriger l'esprit jusqu'à le rendre capable d'énoncer des jugements solides et

5. *Réponse de Vico au second article du « Giornale de'letterati d'Italia »*, *Opere*, t. I, pp. 269-270.

vrais sur tout ce qui se présente à lui [6] ». Le « bon sens ou la raison » apparaît, au début du *Discours de la méthode*, comme « la puissance de bien juger et distinguer le vrai du faux », et la démarche cartésienne consiste à écarter, par une ascèse progressive, tout ce qui n'est que vraisemblable et n'est donc pas à l'épreuve du doute sceptique ou du doute hyperbolique, pour parvenir au *cogito* et à sa certitude inébranlable qui fournit une vérité première sur laquelle l'édifice du savoir pourra être construit en toute rigueur et sûreté. La construction sera d'autant plus rigoureuse qu'elle procédera de façon analytique, par déduction des conséquences à partir de principes posés *a priori*. Ayant perfectionné la méthode géométrique en lui appliquant l'instrument de l'analyse qui la purifie de tout contenu imaginatif, Descartes l'applique à toutes les sciences de la nature, physique, chimie, physiologie. Comme le dit le cartésien Fontenelle, dans sa *Préface sur l'utilité des mathématiques et de la physique :* « *L'esprit* géométrique n'est pas si attaché à la géométrie qu'il n'en puisse être tiré et transporté à d'autres connaissances [7]. »

Les avantages de la « critique » et de la méthode géométrique généralisée sont considérables, et Vico les présente avec une certaine emphase, pour donner plus de poids aux reproches qu'il fera ensuite. La « critique » ôte ses arguments au scepticisme en éliminant le douteux, le probable, le vraisemblable, et en n'admettant aucun intermédiaire entre le vrai et le faux. Quant à ce qu'on appellera plus tard la « mécanisation de l'image du monde », on lui doit des progrès scientifiques et techniques qui rendent dérisoires les quelques résultats acquis dans ce domaine par les anciens. Mais cet éloge de la méthode des modernes est balancé immédiatement par des réserves qui aboutissent à une mise en question radicale, et où se fait entendre l'écho des polémiques anticartésiennes des années 1690 [8].

---

6. *Les Règles pour la direction de l'esprit*, trad. J. Brunschwig, in Descartes, *Œuvres philosophiques*, t. I, Paris, 1963, p. 77.

7. *Histoire du renouvellement de l'Académie royale des sciences en 1699 et les éloges historiques de tous les académiciens morts depuis ce renouvellement, avec un Discours préliminaire sur l'utilité des mathématiques et de la physique*, par M. de Fontenelle, Paris, 1708, pp. XVII-XVIII.

8. Cf. Yvon Belaval, *Leibniz, Initiation à sa philosophie*, Paris, 1975, pp. 172 et 177.

La méthode géométrique, procédant par voie analytique et non synthétique, est inféconde : elle ne permet pas de découvrir des choses nouvelles, puisqu'elle ne fait que produire des vérités secondes déjà contenues dans la vérité première. Vico l'assimile explicitement au syllogisme de la logique aristotélicienne, et plus précisément encore au sorite ou polysyllogisme des stoïciens, ce qui lui permet de rapprocher constamment l'intellectualisme cartésien et le stoïcisme, le cartésianisme étant, selon lui, à la philosophie de la Renaissance ce que le stoïcisme avait été au platonisme. Ce qu'il refuse, ce n'est pas l'emploi des mathématiques en physique, c'est l'emploi de la méthode géométrique. Il le dira très clairement dans le *De antiquissima :* « Il ne faut pas introduire dans la physique la méthode géométrique, mais la démonstration [expérimentale] elle-même. De très grands géomètres, comme Pythagore et Platon chez les anciens, et Galilée chez les modernes, ont étudié les principes de la physique selon les principes de la mathématique. Aussi convient-il d'expliquer les phénomènes particuliers de la nature au moyen d'expériences qui soient des œuvres particulières de la géométrie. C'est à quoi se sont appliqués, dans notre Italie, le grand Galilée et d'autres illustres physiciens qui, avant que la méthode géométrique n'eût été introduite dans la physique, expliquèrent par ce moyen de nombreux et importants phénomènes naturels. Les Anglais cultivent avec zèle ce seul procédé, et à cause de cela interdisent que la physique soit enseignée publiquement selon la méthode géométrique [9]. »

Descartes n'a pas compris que le raisonnement géométrique n'a un caractère apodictique que dans la mesure où il s'exerce dans un univers, celui de la géométrie, « construit » par l'homme, et qu'il ne peut être transporté dans l'univers physique, créé par Dieu, et connaissable par lui seul. En effet on ne connaît que ce qu'on a fait : « Nous démontrons les choses géométriques, parce que nous les faisons ; si nous pouvions démontrer les choses physiques, nous les ferions. » On trouve là, énoncé dans une simple phrase, le principe fondamental du *verum factum,* qui sera développé dans le *De antiquissima,* et qui prendra toute sa portée positive dans la *Scienza nuova : si* on ne peut connaître

9. *Opere*, t. I, pp. 184-185.

que ce qu'on a fait, nous pouvons connaître le monde humain, le « monde des nations », puisque c'est nous qui l'avons fait. « Ce monde civil a certainement été fait par les hommes, si bien qu'on peut, parce qu'on le doit, en retrouver les principes dans les modifications de notre esprit humain lui-même [10]. »
Le seul moyen, pour l'homme « fini et imparfait », de connaître la nature, est donc de l'interroger patiemment par l'expérience, au lieu de vouloir forcer d'un seul coup son secret en déduisant *a priori* son mécanisme. Vico se rattache à Bacon, à l'expérimentalisme de l'école de Galilée, à la *scientia experimentalis* de Gassendi, aux savants anglais de la *Royal Society*. Au dogmatisme cartésien qui finit par échafauder des « romans » physiques, il oppose un probabilisme dont les arguments sont proches de ceux des néopyrrhoniens des XVIe et XVIIe siècles, d'Agrippa, Sanchez, Herbert de Cherbury, jusqu'à Huet, Thomas Baker et Bayle [11]. L'homme est incapable de jamais parvenir à la connaissance du monde tel qu'il est. La vérité, il ne l'atteint que dans l'univers formel des mathématiques. Dans l'univers réel des choses physiques, et à plus forte raison dans celui des êtres vivants qui sont dans le temps et le changement continuel [12], il doit se contenter du vraisemblable. La méthode « critique » de Descartes, qui ne connaît qu'une seule valeur, la vérité, qui considère que les hommes ne doivent « s'occuper d'aucun objet à propos duquel ils ne puissent obtenir une certitude égale aux démonstrations de l'arithmétique et de la géométrie [13] », et qui répute pour faux tout ce qui n'est que vraisemblable [14], se condamne à l'impuissance, puisque sa logique du tout ou rien n'a pas de prise sur le réel et ne correspond pas à la pratique effective de la science.

---

10. S.N. 1744, § 331.

11. Cf. E. Garin, « Vico e l'eredità del pensiero del Rinascimento », in *Vico oggi*, a cura di A. Battistini, Rome, 1979, pp. 72-77.

12. Cf. au chapitre VI du *De ratione*, les remarques sur le caractère individuel des maladies, et sur le temps vécu : « Je ne suis pas maintenant le même que j'étais il y a un moment, alors que je parlais des malades, car d'innombrables instants de ma vie se sont déjà écoulés, et d'innombrables mouvements se sont accomplis, qui me poussent vers mon jour dernier. »

13. *Op. cit.*, p. 84.

14. *Discours de la méthode*, Ire partie, éd. E. Gilson, Paris, 1976, p. 8.

« Descartes inutile et incertain ». Pascal l'avait déjà dit. Dangereux, ajoute Vico. Au nom de sa « critique » et de sa « méthode géométrique », il discrédite en effet toutes les autres formes de savoir. L'histoire, l'éloquence, la poésie, sont rejetées, dés le début du *Discours de la méthode*, parce qu'elles mettent en jeu la mémoire et l'imagination, maîtresses d'erreur. La connaissance des langues anciennes et l'apprentissage de la rhétorique, qui sont à la base des *studia humanitatis* et sur lesquels repose depuis tant de siècles la culture occidentale (jamais le moyen âge ne les a totalement négligés), sont dénoncés comme sans valeur : « Ceux qui ont le raisonnement le plus fort et qui digèrent le mieux leurs pensées, afin de les rendre claires et intelligibles, peuvent toujours le mieux persuader ce qu'ils proposent, encore qu'ils ne parlassent que bas breton, et qu'ils n'eussent jamais appris de rhétorique [15]. »
Vico n'est pas le premier à attribuer à l'influence de Descartes la décadence des humanités dans la seconde partie du XVIIe siècle. C'était l'avis de Boileau : « J'ai souvent ouï dire à Despréaux que la philosophie de Descartes avait coupé la gorge à la poésie, et il est certain que ce qu'elle emprunte des mathématiques dessèche l'esprit et l'accoutume à une justesse matérielle qui n'a aucun rapport avec la justesse métaphysique, si cela peut se dire, des poètes et des orateurs » (lettre de Jean-Baptiste Rousseau à Brossette, du 24 juillet 1715) [16].
On trouve chez Pierre-Daniel Huet, l'auteur de la célèbre *Censura philosophiae cartesianae* (1689), des jugements d'une similitude frappante avec ceux de Vico dans le *De ratione :* « Quand je suis entré dans le pays des Lettres, elles étaient encore florissantes, et plusieurs grands personnages en soutenaient la gloire. J'ai vu les Lettres décliner et tomber dans une décadence presque entière ; car je ne connais presque personne aujourd'hui que l'on puisse appeler véritablement savant. » Et ailleurs : « Je regarde ce mépris de l'antiquité comme une marque de la décadence de notre âge. On peut observer que les siècles qui ont commencé à dégénérer ont été ceux qui se sont soulevés contre l'antiquité. » Huet note, comme

15. *Ibid.*, p. 7.

16. Cité par Basil Willey, *The Seventeenth-Century Background*, Harmondsworth, 1967, p. 85.

Vico, que les « grandes et heureuses découvertes de la boussole et de la navigation, de l'imprimerie, de la circulation du sang, des télescopes et une infinité d'autres, qui ont précédé la mort de Louis XIII », ne doivent rien à la « méthode des modernes ». Les « savants du XVe siècle, et du commencement du XVIe siècle, préférables à ceux de notre temps », ont d'autant plus de mérite que « dans ces premiers temps d'obscurité et de ténèbres, ces grandes âmes n'étaient aidées que de la force de leur esprit, et de l'assiduité de leur travail [...] Je trouve enfin la même différence entre un savant d'alors, et un savant d'aujourd'hui, qu'entre Christophe Colomb découvrant le nouveau monde, et le maître d'un paquebot, qui passe journellement de Calais à Douvres ». Comme Vico, enfin, il constate que « tout ce qui forme ces esprits brillants à qui on a donné par privilège le titre de beaux exprits, je veux dire l'abondance, la variété, la liberté, la promptitude, la vivacité, tout cela est directement opposé aux opérations géométriques, qui sont simples, lentes, sèches, forcées et nécessaires » [17].

Mais Vico donne aux reproches qu'il adresse à Descartes et à ses continuateurs une radicalité et une portée que n'ont pas les déplorations maussades de l'évêque d'Avranches. De la même façon qu'il avait ramené la méthode des modernes à la notion de « critique », il désigne sous le nom de « topique » ce qu'il y a de meilleur dans la méthode des anciens, et que le cartésianisme rejette, pour le plus grand dommage de la culture et de la société modernes. Si la critique est « l'art du discours vrai », écrit-il, la topique est « l'art du discours abondant ». Nous sommes trop cartésiens, trop éloignés de la véritable tradition rhétorique pour ne pas nous étonner de cette antithèse qui oppose, nous semble-t-il, deux ordres de valeurs non homogènes, celui de la vérité du discours et celui de sa beauté ou de son agrément. Pour comprendre la défense et illustration de la topique à laquelle Vico se livre, il faut revenir au sens premier de cette notion, affadi, oublié, dès le XVIIe siècle, comme on peut s'en assurer en lisant les pages que la *Logique de Port-Royal* lui consacre [18].

---

17. *Huetiana*, Amsterdam, 1723, ch. I, IX, XU, CXXIII. Les *Huetiana* sont un recueil de pensées éparses, écrites à partir de 1712, et rassemblées par l'abbé d'Olivet.

18. Cf. Second discours, IIIe partie, chap. XVII, « Des lieux, ou de la méthode de trouver des arguments. Combien cette méthode est de peu d'usage », *op. cit.*, pp. 232 sq.

La topique est définie par Cicéron comme « *disciplina inveniendorum argumentorum* [19] ». Elle est l'art de *l'inventio,* puisqu'elle permet à l'orateur de parcourir tous les *loci communes* (*koïnoï topoï*) relatifs à la cause qu'il traite, et de choisir ceux qui lui seront le plus utiles. Aristote, dans sa *Rhétorique,* définit cette « méthode des lieux » (*tropos o topikos*) comme un « moyen de choisir, et le premier [20] ». « Il est manifestement nécessaire, dit-il encore, tout d'abord d'avoir pour chaque sujet un choix tout fait de propositions sur les choses possibles et les choses les plus opportunes : et sur les questions qui se posent à l'improviste, il faut chercher selon le même procédé, en fixant les yeux non point sur des propositions indéterminées, mais sur celles qui ressortissent au sujet même du discours, et en englober le plus grand nombre possible dans le voisinage le plus immédiat de la question ; plus on possédera de propositions afférentes au sujet, plus la démonstration sera facile [21]. » Cicéron insiste lui aussi sur les avantages de la topique, dans le *De oratore.*

« J'ouvrirai les sources d'où l'on tire les raisonnements pour tous les genres de causes ou de discours. Nous n'avons pas besoin, à chaque mot que nous écrivons, de rechercher dans notre esprit toutes les lettres qui le composent. De même, à chaque affaire que l'on doit plaider, point n'est besoin de se reporter aux arguments particuliers qui la concernent ; il suffit d'avoir en réserve des "lieux" déterminés, qui viendront se présenter d'eux-mêmes pour la cause à traiter, comme les lettres pour le mot à écrire [22]. » Il est d'ailleurs à remarquer que la distinction vichienne entre « topique » et « critique » tire probablement son origine d'un passage des *Topica* de Cicéron : « Toute méthode complète d'argumentation comporte deux parties, l'une qui s'occupe de l'invention et l'autre du jugement. Dans l'une et l'autre, Aristote vient en premier, du moins à ce qu'il me semble. Mais les stoïciens s'appliquèrent seulement à la seconde ; ils s'attachèrent en effet à étudier soigneusement les procédés du jugement au moyen de cette science qu'ils appellent

19. *Topica*, I, 2.

20. *Rhétorique*, II, 22, 1396b, éd. et trad. M. Dufour, Paris, 1960.

21. *Ibid.*

22. *De oratore*, II, XXX, 130, éd. et trad. E. Courbaud, Paris, 1966.

dialektikè, et négligèrent totalement l'art de l'invention que l'on nomme *topikè*, qui est préférable à l'autre pour ce qui est de l'utilité, et qui a certainement la priorité selon l'ordre de la nature [23]. » Et le *De oratore* développe cette critique du stoïcisme en des termes presque identiques à ceux que Vico emploie à propos de Descartes. Diogène de Babylone (philosophe stoïcien venu avec Carnéade à Rome en 155 av. J.-C.) « prétendait, écrit-il, enseigner l'art de bien raisonner et de distinguer le vrai du faux, qu'il appelait, d'un mot grec, *dialextikè*. Cet art, si c'en est un, ne donne pas de préceptes pour découvrir le vrai, mais seulement des règles pour le juger. Toute proposition est affirmative ou négative. Lorsqu'elle est simple, les dialecticiens entreprennent de reconnaître si elle est vraie ou. fausse ; et quand elle est composée et que plusieurs subordonnées s'y rattachent, ils examinent si la subordination est exacte, et juste la conclusion de chaque raisonnement [...] Ton stoïcien ne nous est d'aucune utilité, puisqu'il ne m'enseigne pas à trouver ce que je dois dire [...] Ajoute que son style n'est ni clair ni large et abondant, mais sec, aride, haché en menues phrases [...] Aussi laisserons-nous de côté cet art, trop muet lorsqu'il s'agit de trouver des preuves, trop bavard lorsqu'il est question de les juger [24] ».

Les cartésiens sont particulièrement hostiles à la topique, et la *Logique de Port-Royal* lui dénie toute fécondité : « On sait que les anciens ont fait un grand mystère de cette méthode, et que Cicéron la préfère même à toute la dialectique, telle qu'eue était enseignée par les stoïciens, parce qu'ils ne parlaient point des Lieux [...] Quintilien et tous les autres rhétoriciens, Aristote et tous les philosophes en parlent de même ; de sorte que l'on aurait peine à n'être pas de leur sentiment, si l'expérience générale n'y paraissait entièrement opposée [...] En vérité le peu d'usage que le monde a fait de cette méthode des Lieux depuis tant de temps qu'elle est trouvée et qu'on l'enseigne dans les écoles, est une preuve évidente qu'elle n'est pas de grand usage [...] Rien ne rend un esprit plus stérile en pensées justes et

23. II, 6. Ce passage de Cicéron est cité par Vico dans la *Réponse au second article...*, *Opere*, t. I, p. 269.

24. *Op. cit.*, II, XXXVIII, 157 et 160.

solides, que cette mauvaise fertilité de pensées communes [25]. » Or Vico nie le caractère facile et paresseux de la méthode des lieux ; il met en évidence, au contraire, sa valeur heuristique et le rôle qu'elle joue dans la découverte de la vérité, et pas seulement dans l'efficacité et l'agrément du discours politique et judiciaire. « La topique », explique-t-il dans la *Réponse au second article du* « *Giornale de' letterati d'Italia* », « est l'art de trouver des raisons et des arguments », mais pas pour prouver n'importe quoi. Ce qu'elle permet de trouver, c'est « la *troisième idée* qui unit ensemble les deux idées formant la question proposée, et que la scolastique appelle "moyen terme" ; elle est donc un art pour trouver le moyen terme ». Et Vico ajoute : « Mais je vais plus loin, et je dis qu'elle est l'art pour apprendre le vrai, parce qu'elle est l'art de voir, grâce à tous les lieux topiques, dans la chose examinée, ce qui s'y trouve et qui permet de bien la distinguer et d'avoir d'elle un concept adéquat. La fausseté des jugements ne vient de rien d'autre que du fait que les idées nous représentent plus ou moins que ce que sont les choses, et nous ne pourrons être certains de ce qu'est une chose si nous n'avons d'abord tourné autour d'elle avec toutes les questions appropriées qui peuvent être posées à son sujet [26]. »

Le discours « abondant » n'est donc pas un discours verbeux et fleuri. Il a à voir avec la connaissance et avec l'action, il a une valeur philosophique. « La nature est incertaine », dit Vico, et l'homme est « fini et imparfait ». Parvenir à la vérité lui est refusé, même dans le domaine des choses physiques, et à plus forte raison dans celui des choses humaines, livrées à l'arbitraire et au hasard. Le mieux qu'il puisse espérer est de parvenir au vraisemblable, c'est-à-dire à ce qui a le plus de chance d'être vrai, sans pouvoir être apodictiquement prouvé. La science, nous l'avons vu, à l'exception des mathématiques, n'atteint qu'au vraisemblable ; quant à l'action morale et politique, elle repose tout entière sur le vraisemblable. La topique permet donc de parcourir systématiquement et rapidement le champ du vraisemblable pour élaborer un discours « complet », elle est indispensable au choix raisonnable et à la décision prudente.

---

25. *Op. cit.*, pp. 233-235.

26. *Opere*, t. I, pp. 268-269.

Mais cette topique, avec ses « lieux » repérés, n'est possible que par l'existence du « sens commun », autre notion que Vico réhabilite. Le « sens commun » n'est pas le « bon sens » cartésien, la capacité rationnelle de distinguer le vrai du faux. Il « naît », dit le *De ratione*, « du vraisemblable, comme la science naît du vrai ». Sa valeur vient de ce qu'il n'y a pas de différence radicale entre le vrai et le vraisemblable. « Le vrai et ce qui lui ressemble relèvent en effet de la même faculté », remarque Aristote dans la *Rhétorique*. Et il ajoute : « La nature a d'ailleurs suffisamment doué les hommes pour le vrai et ils atteignent la plupart du temps à la vérité. Aussi la rencontre des probabilités et celle de la vérité supposent-elles semblable *habitus* [27] ». Le « sens commun » suppose donc l'existence en l'homme d'une faculté générale innée de se diriger vers le vrai et l'utile, faculté qui se développe et s'enrichit par son usage collectif, « commun ». Le *cogito* cartésien est solipsiste, et ne fait découvrir au sujet que sa propre pensée. C'est pourquoi les modernes, qui, selon Vico, s'enferment dans leur « sens propre » qu'ils prennent pour règle du vrai, aboutissent à l'isolement, à l'individualisme et au subjectivisme, avec toutes les conséquences morales et politiques qu'un tel repliement sur soi-même peut comporter. Le « sens commun », au contraire, fait découvrir à l'homme son essence communautaire, « politique » dirait Aristote, son enracinement dans l'expérience collective d'un groupe, d'une cité, d'une nation, de l'espèce humaine. Il est enrichi constamment des essais, réussites et échecs de ceux qui nous ont précédés : il est mémoire, tradition, sagesse acquise et transmise, tout le contraire de la *tabula rasa* de Descartes. Il permet à l'homme de vivre, c'est-à-dire de penser et d'agir, en l'assurant qu'il ne sort pas des limites de l'« humaine condition ». Dans ses œuvres de maturité, Vico précisera sa conception du « sens commun ». Le *De uno* le définit comme « la commune prudence de la cité ou de la nation de chacun, par laquelle on suit ou fuit ce que tous les citoyens ou les membres de la nation sentent qu'il faut suivre ou fuir [28] ». Dans la *Scienza nuova*, « le sens commun est un jugement sans aucune réflexion, communément partagé par tout un ordre, par tout un peuple, par

27. *Op. cit.*, I, 1, 1355a.

28. *Opere*, t. II, t, ch. LXVIII, p. 71.

toute une nation ou par tout le genre humain [29] ». Le droit naturel qui régit providentiellement le cours de l'histoire des nations a le « sens commun » pour critère. La réflexion, la « sagesse absconse », la raison « pleinement développée », tirent leur vigueur et leur efficacité de ce « sens commun » qu'elles prolongent et affinent. Si elles sont coupées de cette base, elles dégénèrent dans la « barbarie de la réflexion », pire que la « barbarie des sens », et dans laquelle « les peuples [s'habituent] à ce que chacun ne pense qu'à son intérêt particulier [...] et, au milieu de la foule des corps, [vivent] comme des bêtes féroces, dans une solitude absolue des esprits et des volontés [30] ».

Mais la topique ne se contente pas de puiser dans le conservatoire du « sens commun ». Elle est aussi, il ne faut pas l'oublier, « art de l'invention ». Sa fonction est d'aider à trouver le *medium*, le moyen terme permettant de rapprocher deux idées éloignées et qui ne peuvent se déduire analytiquement l'une de l'autre. Cette faculté « innée », comme son nom l'indique, mais développée par l'enseignement de la rhétorique, de discerner les relations entre les choses, s'appelle l'*ingenium* (ce mot résiste à la traduction française, ce qui permet à Vico de laisser entendre que le cartésianisme, avec sa méthode « critique », est inscrit dans le génie de la langue française). Aux yeux de Cicéron, tout l'art rhétorique repose sur l'*ingenium* : « *Pour* l'invention oratoire, je ne puis refuser le premier rang à l'*ingenium*, dont l'*acumen* est l'équivalent [31] » (l'*acumen* est la « pointe », la pénétration de l'*ingenium*). Pour Quintilien, l'*ingenium* est le don le plus précieux de l'orateur, et il est synonyme d'*inventio*, de *vis*, de *facilitas* [32]. Luis Vivès, au début du XVIe siècle, lui donne une portée universelle : il est l'« *universa nostrae mentis vis* », ou encore la « *vis intelligendi*, destinée à ce que notre esprit examine les choses une par une, sache ce qui est bon à faire et ce qui ne l'est pas [33] ». Au XVIIe siècle, l'*ingenium* devient la faculté « baroque » par excellence, et Baltasar

29. S. N. 1744, § 142.

30. *Ibid.*, § 1106.

31. *De oratore*, 1. II, XXXV, 147.

32. *De institutione oratoria*, X, 2, 12.

33. *Introductio ad sapientiam*, ch. VI, maxime 122, in *Opera omnia*, I, Londres, 1964 ; *De anima et vita*, 1. Il, 6, in *O.*, VI.

Gracián lui consacre son traité *Arte de ingenio* (1642), dans lequel l'*ingenio* est défini comme la capacité d'« exprimer des rapports entre les objets ». De la même façon, chez L. A. Muratori, le contemporain de Vico, *l'ingegno* est « cette vertu et force active avec laquelle l'intellect rassemble, unit et trouve les ressemblances, les relations et les raisons des choses [34] ». Nous ne sommes pas loin de l'« esprit » du chevalier de Méré, et de l'« esprit de finesse », opposé à l'« esprit de géométrie », de Pascal.

Pour Vico, cette « faculté mentale qui permet de relier de façon rapide, appropriée et heureuse des choses séparées « et qui se manifeste dans la synthèse (*compositio*), est à la source de la poésie, mais aussi de l'invention scientifique et technique : l'« ingénieur » de la Renaissance est l'homme de *l'ingenium* (la langue française elle-même l'avoue). Une digression *De humano ingenio* insérée dans les *Vici Vindiciae* de 1729 fait jouer un rôle à l'*ingenium* à l'intérieur de la géométrie elle-même, si bien que « la philosophie, la géométrie, la philologie et tous les genres de savoir montrent combien est absurde l'opinion selon laquelle l'*ingenium* est en opposition avec la vérité [35] ».

L'*ingenium* est la « faculté de la jeunesse ». La *Scienza nuova* montrera qu'il est particulièrement vif chez les peuples jeunes à l'imagination forte, qui appartiennent à l'« âge poétique » de l'humanité, puisqu'ils ne savent s'exprimer que par des figures poétiques, et en particulier par la métaphore, qui est « transport » d'une chose à une autre, établissement d'un lien entre ce qui était perçu comme séparé. Mais dans le *De ratione*, Vico ne s'interroge pas encore sur les « âges du monde », et son souci premier est d'ordre pédagogique. Aussi dénonce-t-il l'enseignement des modernes qui, en initiant trop précocement les jeunes esprits à une logique abstraite et analytique, émousse la pointe (*acumen*) de leur *ingenium*, tarit leur vertu créative et forme des intelligences capables de rédiger des « arts » ou recueils de préceptes, de classifier, de gérer un savoir acquis, mais non d'inventer, de trouver. La méthode moderne des études est contre l'ordre naturel des choses, ou, si l'on préfère, contre la Providence qui « a bien veillé aux choses humaines en mettant

34. *Della perfetta poesia italiana*, 1. II, ch. I, Modène, 1706.

35. *Opere*, t. III, p. 302.

en branle, dans les esprits humains, la topique avant la critique, puisqu'il faut connaître les choses avant que de les juger [36] ». L'ordre naturel du développement doit être respecté : il veut que l'enfant, riche en sensibilité, en imagination et en mémoire, pauvre encore en jugement, soit d'abord soumis à des exercices « topiques » qui développent en lui le « sens commun » et l'*ingenium* (apprentissage des langues, de l'histoire et de la poésie), pour n'aborder qu'ensuite l'étude de la logique et de la « critique ». C'est sans doute leur attitude respective en face de l'enfance qui révèle le mieux la profondeur de ce qui sépare Vico de Descartes. Descartes ne se console pas de ce que « nous avons tous été enfants avant que d'être hommes, d'où il est presque impossible que nos jugements soient si purs ni si solides qu'ils auraient été, si nous avions eu l'usage entier de notre raison dès le point de notre naissance, et que nous n'eussions jamais été conduits que par elle [37] ». La *Recherche de la vérité* est encore plus explicite : « Une des principales causes pourquoi nous avons tant de peine à connaître » est que, chez l'enfant, « le meilleur vient le dernier, qui est l'entendement », et qu'auparavant, durant de longues années, nous sommes restés livrés aux sens, « qui ne voient rien au-delà des choses plus grossières et communes », à notre inclination naturelle, qui est « toute corrompue » et aux « nourrices impertinentes [38] ». Vico, au contraire, pourrait être défini comme le philosophe de l'enfance, du monde de l'enfance comme de l'enfance du monde. Dès son premier *Discours inaugural*, il déclare aux étudiants : « *Quivis vestrum puer maximo praelusit philosopho* [39] ». Tout enfant prélude à un grand philosophe, parce qu'en lui s'amasse spontanément un trésor de sagesse théorique et pratique que le savoir spéculatif aura à « expliquer », à déployer rationnellement. L'enfant n'est pas *infans*, il parle, il faut savoir l'écouter. Vico rapporte, dans le *De constantia philologiae*, le mot d'un de ses fils : « Mon cœur me parle toujours, et que de choses il me dit [40] ! » Dans la *Scienza*

36. S.N. 1744, § 498.

37. *Discours de la méthode*, IIe partie, éd. cit., p. 13.

38. A.T., t. X, pp. 507-508.

39. *Opere*, t. I, p. 11.

40. *Opere*, t. II, II, p. 369.

nuova, il se livrera à la tentative héroïque de se mettre à l'écoute du *mondo fanciullo*, du « monde enfant », pour en déchiffrer le langage balbutiant et éclairer ainsi l'humanité sur ses origines obscures.

Une éducation trop exclusivement intellectualiste prépare mal à la vie, et en particulier à la vie dans ce qu'elle a de plus spécifiquement humain, la vie en société, la vie « politique ». La critique de la « critique » à laquelle Vico se livre dans le *De ratione* aboutit à ce reproche fondamental : fascinée par la rigueur du modèle mécaniste, la culture moderne se consacre entièrement à l'étude du monde naturel et néglige presque totalement l'étude de l'homme moral et de l'homme civil, parce que le monde humain, livré au libre arbitre et à l'occasion, ne relève pas d'une véritable « science ». Il s'agit là d'un renversement total de la perspective de la culture antique, qui était essentiellement « politique », dans la mesure où, chez elle, « la science du raisonnement, celle de la nature, celle de l'âme humaine « étaient subordonnées à la « prudence civile », cette finalité politique donnant à l'éducation, qui est la formation de futurs citoyens et non de simples individus, sa cohérence et sa pleine efficacité. Montesquieu, si proche à tant d'égards de Vico, fera la même constatation : « Chez les Grecs et les Romains, l'admiration pour les connaissances politiques et morales fut portée jusqu'à une espèce de culte. Aujourd'hui nous n'avons d'estime que pour les sciences physiques, nous en sommes entièrement occupés, et le bien et le mal politiques sont, parmi nous, un sentiment, plutôt qu'un objet de connaissance [...] On a, dans notre siècle, donné un tel degré d'estime aux connaissances physiques que l'on [n']a conservé que de l'indifférence pour les morales[41] ».

Là encore, Descartes est exemplaire. « Spectateur plutôt qu'acteur en toutes les comédies qui se jouent dans le monde », pensant que la meilleure occupation qu'il peut avoir dans la vie est de s'employer à cultiver sa raison et à avancer autant qu'il le pourra en la connaissance de la vérité selon la méthode qu'il s'est prescrite [42], il dénie au philosophe, simple particulier, toute

41. *Mes pensées*, § 198-199, in *Œuvres complètes*, t. II, pp. 1039-1040, Paris, Gallimard-Pléiade, 1949-1951.

42. *Discours de la méthode*, IIIe partie, éd. cit., p. 28.

compétence à s'occuper de réformer l'État. Le philosophe moderne n'a plus la vocation « politique » que lui reconnaissaient Platon, Aristote ou Cicéron, il doit se consacrer à la « théorie », à la métaphysique et à la science. Quand il s'agit des affaires de l'État, il s'en remet aux Grands (mais qui les conseillera ?) et se réfugie dans le conservatisme et le conformisme systématiques (teintés, chez Pascal, d'un pessimisme cynique). Il n'en peut aller autrement, pense Vico, puisque l'idéal moderne de la science n'admet, comme valeur suprême, que la vérité, et n'est donc pas applicable au monde de la *praxis*, c'est-à-dire, au sens grec, de l'action politique. La seule pratique que la science moderne puisse concevoir, c'est la *practica theoriae*, l'application d'une théorie scientifique, qui tire son efficacité de la validité de la théorie elle-même. Or il ne peut y avoir de théorie « scientifique » de l'action politique, qui n'est ni nécessaire ni géométriquement déductible, et reste soumise à la contingence, au hasard, aux circonstances, à un temps qui n'est pas celui de la mécanique. On est alors réduit à abandonner la politique au « sentiment », comme disait Montesquieu, ou plutôt à la routine empirique, ou, pis encore, à l'habileté du « machiavélisme ».

Les anciens n'étaient pas placés devant un tel dilemme, quand il s'agissait d'aborder le monde de la *praxis*. Ils disposaient d'une notion spécifique, que Vico distingue soigneusement de la « science », et qu'il s'attache à réhabiliter avec d'autant plus de ferveur qu'elle n'a plus sa place dans la vision du monde des modernes. Il s'agit de la « prudence », de cette *phronèsis* analysée par Aristote et transmise par les Romains, sous le nom de *prudentia*, à l'Occident chrétien. Pour Aristote, rappelons-le, il ne saurait y avoir de savoir véritable (*epistèmè*) des choses humaines, qui appartiennent au monde sublunaire, non pas seulement à cause de l'imperfection de l'intelligence humaine, mais surtout à cause de la contingence objective, ontologique, de ce même monde. C'est d'ailleurs parce qu'il y a ce qu'Aristote appelle les « lacunes de la nature » que la *praxis*, l'action libre, est possible. La *phronèsis*, qui régit la praxis, ne peut être une science, puisque « du hasard il n'y a point de science [43] ». Elle n'a pas la dignité du savoir « théorique », puisque son objet,

43. Cf. en particulier Pierre Aubenque, *la Prudence chez Aristote*, Paris, 1963.

c'est la *praxis* humaine, et sa norme, le bien humain, et qu'« il est absurde de penser que la prudence soit la forme la plus élevée du savoir, s'il est vrai que l'homme n'est pas ce qu'il y a de plus excellent dans l'univers [44] ». La prudence n'est pas non plus simple flair instinctif, routine empirique. En la qualifiant de « vertu dianoétique de la partie calculative ou opérative de l'âme qui. connaît les choses contingentes », Aristote en fait une vertu intellectuelle qui suppose un certain savoir, opportun et efficace, concernant l'action. Elle consiste à discerner ce qui est utile et souhaitable pour l'homme, et à trouver les moyens les meilleurs pour l'atteindre. Mais ce savoir n'est pas infaillible, car l'action humaine se déroule dans le temps et n'a donc d'efficacité qu'en intervenant au moment opportun (*kaïros*). Or aucune science ni aucun art ne permettent de distinguer sans risque d'erreur le *kaïros*, et la possibilité de l'échec est inhérente à toute action, si prudente soit-elle.

Le moyen âge, en donnant la prééminence aux vertus contemplatives, avait relégué la prudence dans un statut subalterne. La Renaissance, qui renoue avec Cicéron et, par-delà, avec Aristote (non l'Aristote métaphysicien et logicien des scolastiques, mais l'auteur de *l'Ethique* et de la *Rhétorique),* va en faire la vertu par excellence et la placer au centre de tous les débats éthico-politiques. C'est à ces débats, qui se prolongent dans l'âge baroque, que se réfère constamment le *De ratione* (ainsi lorsque Vico oppose la « fausse raison d'État » à « ce que les Italiens appellent *giusta ragione di Stato* et qui n'est connu que des prudents »). La prudence, telle que la définit Vico, s'oppose terme à terme à la méthode de raisonnement moderne [45]. D'un côté, il y a des règles « flexibles », qui

44. *Éthique à Nicomaque,* VI, 7, 1141a.

45. L'évolution de la pensée de Hobbes est exemplaire à cet égard. Dans sa première œuvre, une traduction commentée de la *Guerre du Péloponnèse* de Thucydide, écrite alors qu'il est encore sous l'influence de l'humanisme et d'Aristote, il accorde une grande importance à la notion de prudence. A partir du moment où il décide d'appliquer la méthode galiléenne à la philosophie sociale et d'ouvrir à une science qu'il veut aussi certaine que la géométrie le champ réservé jusque-là à la prudence, il dévalorise cette dernière : « Prudence *no part of Philosophy* » (*Leviathan,* ch. XLVI). Bien que Vico ignorât très probablement l'œuvre de Hobbes en 1708, Jürgen Habermas a raison de faire de l'auteur du *De cive* la cible idéale des attaques portées par Vico, dans le *De ratione,* au nom de la tradition classique, contre ceux qui voudraient édifier une science hypthético-déductive de la société civile (in *Théorie et Pratique,* t. I, Paris, 1975, pp. 72 sq.).

épousent les sinuosités du réel (*anfractuosa vitae*), qui tiennent compte des circonstances, de la mobilité et de la mutabilité des choses de la vie, et empruntent des voies obliques pour contourner les obstacles. De l'autre, il y a des critères de vérité « rectilignes » et « rigides ». On serait tenté de retrouver là une opposition tout à la fois morale et esthétique entre le jansénisme et le classicisme français d'un côté et de l'autre la morale jésuite et le baroque napolitain. Mais plus profondément, ce sont deux mondes qui s'affrontent, le monde vivant, varié et coloré des hommes, et le monde froid et abstrait des mathématiques, de la logique et de la mécanique. Le monde des hommes est le monde du temps, du changement, de l'apparence, de la circonstance, de la contingence.

Rendre compte d'une seule action humaine est une tâche infinie, tant les causes sont nombreuses et s'étalent « sur la longueur du temps » (*in temporis longitudinem*). Et pourtant les hommes, depuis qu'ils existent, ont appris à agir tant bien que mal dans ce monde qui est le leur. Ce savoir pratique instinctif, qui est celui de l'espèce, et qui, nous le savons, porte le nom de « sens commun », fournit une assise solide à la prudence, qui est l'apanage de quelques-uns. Il y a un savoir de la prudence, une « vérité » atteinte par elle, mais qui n'a rien à voir avec la vérité logico-mathématique : « La prudence recherche, dans les actions humaines, le vrai tel qu'il est, même lorsqu'il provient de l'imprudence, de l'ignorance, du désir, de la nécessité, du hasard. » Les anciens avaient développé ce savoir moral (*moralis doctrina*), et « surtout la partie qui, chez elle, traite des dispositions de l'âme humaine et de ses passions en rapport avec la vie civile et l'éloquence, des propriétés différentes des vertus et des vices, des bonnes et des mauvaises façons de se conduire, des particularités des mœurs selon l'âge, le sexe, la condition, la fortune, la nation, la forme de gouvernement, et enfin l'art de la convenance (*decorum*), qui est le plus difficile de tous ». Cette énumération, qui développe un passage de la *Rhétorique* d'Aristote où il est question de l'étude des « caractères, selon les passions, les *habitus*, les âges, les conditions de fortune [46] », semble tracer à l'avance le programme de nos « sciences humaines » actuelles. Mais la connaissance des hommes, pour

46. II, 12, 1388b.

Vico comme pour Aristote, ne relève pas d'une recherche scientifique désintéressée, elle est un élément indispensable de la prudence qui doit présider à l'art politique, dont l'art rhétorique fait partie intégrante. La prudence évolue dans un univers de l'à-peu-près, de l'entre-deux, du je-ne-sais-quoi, familier à l'auteur de l'*Oraculo Manual y Arte de Prudencia*, le jésuite espagnol Baltasar Gracián, et qui n'a rien à voir avec l'univers géométrique qui ne connaît que la vérité et l'erreur. La science moderne, en donnant à ses propositions un caractère universel et nécessaire, et en expliquant une multiplicité de phénomènes naturels à partir d'une cause unique, s'est formée *contre* le « sens commun » et la prudence. C'est ce qui a assuré son triomphe dans le domaine de la connaissance de la nature, mais c'est aussi ce qui lui a fermé les portes de la connaissance de l'homme.

Les différentes positions que l'homme peut occuper par rapport à l'idéal d'union de la théorie et de la pratique que représente la notion de prudence sont incarnées, dans le *De ratione*, par des « figures », à la façon d'Aristote peignant la figure du *phronimos*. Au bas de la hiérarchie, il y a l'« insensé » (*stultus*) et au sommet, l'« homme sage » *(vir sapiens)*, qui garde toujours en vue le vrai éternel, sans fuir pour cela les difficultés de l'action ni s'y perdre, et qui joint, comme Vico le dit dans le sixième *Discours inaugural*, l'étude de la sagesse à celle de l'éloquence, afin de « bien mériter de la société humaine et de rendre service au plus grand nombre possible [47] ». Entre les deux, on trouve les figures dialectiquement opposées de l'« astucieux illettré » (*illiteratus astutus*), habile dans le détail, mais incapable de s'élever à des principes généraux, et du « savant imprudent » (*doctus imprudens).* Ce dernier fait penser à ces sages traditionnels, comme Anaxagore ou Thalès, dont le savoir était, selon Aristote, « admirable, difficile et divin », mais « sans utilité ». Il représente surtout, aux yeux de Vico, le type d'homme que risque de produire la culture actuelle, ces jeunes gens dont « on emplit la tête des grands mots de "démonstrations", d'"évidences", de "vérités démontrées" », dont parle la lettre à F.S. Estevan, et qui sont préparés par les académies à « entrer dans un monde des hommes qui serait

47. *Opere*, t. I, pp. 66-67.

composé de lignes, de nombres et de signes algébriques [48] ». Vico sait d'ailleurs bien à quels reproches il s'expose : « Ici, de grands doctes objecteront peut-être, à propos de ce que j'ai dit sur la prudence civile, que je voudrais former des courtisans et non des philosophes, et apprendre aux jeunes gens à dédaigner la vérité au profit des apparences, et à étouffer en eux la vertu pour en porter le masque. Il n'en est rien, mais je voudrais qu'ils soient aussi des philosophes de cour ; qu'ils s'intéressent au vrai tel qu'il apparaît ; qu'ils s'attachent à l'honnête que tous approuvent. » Il n'hésite donc pas à ressusciter la figure typiquement baroque de l'« homme de cour », illustrée par Castiglione et Gracián (qui, dans *El Criticón*, parle de la *juiciosa cortesana filosofia*, de la « judicieuse philosophie de cour »), en un temps où elle était tombée dans le discrédit et avait été remplacée par les figures de l'« honnête homme » français ou du « *gentleman* » anglais où s'incarnait, de façon significative, un idéal « privé », individuel, et non plus directement « politique ». C'est qu'il est parfaitement conscient de l'objection majeure que l'on peut opposer à sa tentative de rétablir l'éloquence, la culture de la prudence, la « doctrine politique », dans leur splendeur première. Cette objection, il la formule lui-même : « L'éloquence ne règne plus aujourd'hui sur des peuples libres. » Le discours persuasif n'a de sens que dans le libre espace politique de la cité antique, où des citoyens s'adressent à d'autres citoyens. Or, selon une loi historique inéluctable (la *lex regia* qui sera longuement analysée dans la *Scienza nuova)*, les régimes politiques aboutissent tous à la monarchie, qui est le régime « rationnel » par excellence, puisqu'il assure le règne de la loi et de l'égalité : « Les monarques rendent égaux tous les sujets avec leurs lois [49] » Du même coup « les sujets reçoivent l'ordre de s'occuper de leurs intérêts privés et de laisser au prince souverain le soin de l'intérêt public [50] », et « l'équité civile ou raison d'État est conservée dans le secret des cabinets [51] ». La parole publique ne peut plus se déployer dans les vastes espaces de l'agora athénienne ou du forum romain.

48. Cf. Giambattista Vico, *Opere*, éd. Nicolini, Milano, Ricciardi, 1953, p.137.

49. S.N. 1744, § 927.

50. *Ibid.*, § 951.

51. *Ibid.*, § 951 et 953.

Elle s'exerce seulement dans les limites étroites du « cabinet », ce qui ne la condamne pas pourtant, selon Vico, à se réduire au chuchotement assassin des intrigues de sérail. Une éducation politique moderne aurait à former non pas des « courtisans », au sens péjoratif du terme, mais des « philosophes de cour », des hommes prudents, « sages en théorie comme en pratique », capables de conseiller les princes et d'administrer l'État en tenant compte à la fois des intérêts de l'État et de ceux de la justice, selon les principes d'une « juste raison d'État » qu'il ne faut pas confondre avec la raison d'État scélérate attribuée, à tort ou à raison, à Machiavel et à sa secte impie. Nous avons montré, dans notre *Introduction* à la *Vie de Vico écrite par lui-même*, que le philosophe se fait ici le porte-parole des classes moyennes napolitaines, et tout particulièrement des milieux de juristes, cantonnés dans l'exercice de la chicane, et avides de participer aux affaires politiques jusque-là réservées aux proconsuls espagnols ou autrichiens, et aux « barons » ignares, imbus de leurs prérogatives[52].

« Chaque fois que l'époque moderne eut des raisons d'espérer une nouvelle philosophie politique, elle eut à la place une nouvelle philosophie de l'histoire. » C'est Hannah Arendt qui fait cette remarque dans *Condition de l'homme moderne*, à propos de l'évolution qui avait amené l'auteur du *De ratione* à écrire, dix-sept ans plus tard, la *Scienza nuova* [53]. A-t-elle raison ou non de déplorer cette fatalité qui a poussé la pensée moderne à poser, à partir d'un certain moment, tous les problèmes, et en particulier ceux de l'action politique et des rapports entre la théorie et la pratique, à l'intérieur d'une perspective historique, et son reproche s'applique-t-il bien, à Vico ? Il s'agit là d'une question fondamentale, dont nous n'avons pas à débattre ici. Mais il faut souligner que déjà le *De ratione*, dans le très long chapitre XI qui traite de l'enseignement de la jurisprudence, c'est-à-dire de la « prudence du droit », nous entraîne dans la direction d'une analyse proprement « historique » de la notion

52. Giambattista Vico, *Vie de Giambattista Vico écrite par lui-même. Lettres. La méthodes des études de notre temps*, Présentation, traduction et notes par Alain Pons, Paris, Grasset, 1981, p. 38.

53. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, 1961, p. 336, note 1.

de prudence considérée comme alliance indissociable de la théorie et de la pratique [54].

Dans le sixième *Discours inaugural*, Vico avait noté que la jurisprudence, en qui « se rassemblent et confluent la doctrine morale, la doctrine civile et la théologie morale », n'est ni science, ni art, mais prudence [55]. Cette définition met en évidence l'essence théorético-pratique du droit. Or le *De ratione* montre que cette union n'a été vraiment réalisée qu'à Rome. A Athènes, les éléments de la prudence étaient séparés : « Les philosophes enseignaient la philosophie du droit ou théorie de l'État, de la justice et des lois », tandis que les « praticiens » collationnaient des lois pour permettre à l'éloquence des orateurs de s'exercer. A Rome, au contraire, « les philosophes étaient les jurisconsultes eux-mêmes, dans la mesure où ils plaçaient entièrement la sagesse dans la connaissance des lois telle qu'elle leur était acquise par l'expérience ». Ce qui, en Grèce, était enseigné par les philosophes, était appris, à Rome, par la pratique politique même (*ipso usu reipublicae).*

Dans le droit romain, la théorie est donc inscrite dans la pratique, ce qui permet à Vico d'esquisser une interprétation où s'annoncent le *Diritto universale* et la *Scienza nuova.* L'histoire, qui n'intervenait jusque-là, conformément à la tradition rhétorique, que pour fournir des références ponctuelles et des exemples d'actes de prudence, va constituer désormais l'élément temporel dans lequel naissent et se développent les institutions juridiques, et qui permet la résolution dialectique d'oppositions paraissant insurmontables. L'opposition, dans le cas du droit romain, est celle du *justum* et de *l'aequum.* Les temps héroïques étaient caractérisés par l'observance rigoureuse de la lettre des lois qui fixaient strictement les limites séparant le juste et l'injuste, le permis et le défendu. Quatre vers d'Horace, cités par Vico, définissent admirablement cette dure sagesse archaïque, soucieuse avant tout de marquer des limites et de donner des certitudes, en imposant à l'infinité indistincte de la nature les codes qui créent l'ordre humain : « ... voilà en quoi consista

54. Cf. Alain Pons, « Prudence and Providence : The *Pratica della Scienza nuova* and the Problem of Theory and Practice in Vico », in *Giambattista Vico's Science of Humanity*, édité par Giorgio Tagliacozzo et Donald Phillip Verene, Baltimore-Londres, 1976, pp. 431-448.

55. *Opere*, t. I, p. 62.

jadis la sagesse : séparer le public du privé, le sacré du profane, empêcher les unions vagabondes, donner des droits aux maris, bâtir des villes fortifiées et graver des lois sur des tables de bois ». Bien plus tard, Vico reconnaîtra que sa seconde *Scienza nuova* « est en quelque sorte un commentaire perpétuel » de ce passage de l'*Epître aux Pisons* (ou *Art poétique*) qui contient effectivement en germe tous les éléments de la théorie vichienne de la « sagesse poétique » exposée au livre II de la *Scienza nuova* [56]. Sous l'empire romain, et à l'époque qui lui correspond dans l'histoire de l'Occident, c'est-à-dire à l'époque contemporaine, la jurisprudence est plus soucieuse de l'*aequum*, de l'équité, de l'esprit des lois, et, en tant que *ars aequi*, elle devient « particulière » et « flexible ». A la différence de la jurisprudence ancienne, qui était presque entièrement constituée par le droit public et soumise à l'intérêt de l'État, la jurisprudence impériale (comme la jurisprudence européenne moderne, souligne Vico) donne de plus en plus d'importance au droit privé, ce qui va dans le sens d'une humanisation croissante de la loi. Mais Vico aperçoit le danger d'une telle évolution : en s'identifiant de plus en plus au droit privé, le droit impérial romain et le droit moderne risquent d'oublier leurs origines et de perdre de vue leur fonction première, qui est d'assurer l'intérêt supérieur de l'État. La « privatisation » accentuée du droit rejoint donc, parmi les signes de décadence que Vico diagnostique dans la culture de son temps, la curiosité exclusive pour les sciences naturelles, l'indifférence pour les disciplines morales et politiques, le subjectivisme et l'individualisme, l'oubli de la finalité communautaire du savoir et de l'action. Que ces « inconvénients », comme Vico les appelle pudiquement, soient les symptômes de la décadence, c'est ce que l'histoire romaine, qui assume déjà dans le *De ratione* le rôle paradigmatique qu'elle jouera dans la *Scienza nuova*, montre de façon irréfutable. Si on considère « l'origine, la consolidation, la forme, la croissance, l'état d'épanouissement, la destruction du principat romain » et si on compare tout cela « avec le régime monarchique de notre temps », on se rend compte que « le relâchement de la jurisprudence fut la cause principale de la

56. *Opere*, t. VII, p. 76.

corruption de l'éloquence et de la puissance romaines ». Il s'agit alors d'en tirer les leçons. Mais en est-il encore temps ?

Vico est sans doute le dernier des grands humanistes italiens [57]. Sa mise en question du cartésianisme, dans le *De ratione,* prend toute sa signification quand on sait y reconnaître un nouvel épisode d'un débat très ancien, qui remonte aux origines mêmes de la pensée occidentale, et qui oppose les partisans du discours rhétorique et pathétique aux partisans du discours logico-rationnel [58] ». Débat fratricide, puisqu'il affronte les enfants du même *logos,* les sophistes et Isocrate à Platon, Cicéron aux stoïciens, les humanistes de la Renaissance aux scolastiques. Débat qui n'est pas sans trêves ni compromis. De même qu'Isocrate refusait de choisir entre « philosophie » et « philologie », amour de la sagesse et amour des mots, Vico n'accepte pas de renoncer, au nom de la rigueur et de l'efficacité d'une méthode scientifique fondée sur l'emploi des mathématiques, aux autres modes d'approche du réel dans sa richesse et sa diversité. Il ne veut pas qu'au nom de la parole logique soient disqualifiées, réduites à l'accessoire et à l'agrément, la parole poétique et la parole politique, la parole historique et la parole juridique. Ces paroles nous disent, en effet, ce que jamais la parole logico-rationnelle ne pourra nous apprendre, à savoir les différentes manières dont l'homme a vécu et continue de vivre son rapport au monde et aux autres hommes, les différentes manières dont il s'est créé et continue à se créer lui-même, à se faire homme. Tel est le sens premier de l'humanisme. Les *studia humanitatis,* que le français a traduit par les « humanités », sont les études par lesquelles l'homme « s'applique » (*studet*) à devenir davantage homme, à se « cultiver », à pratiquer cette *cultura animi* dont parlait Cicéron, ou, si l'on préfère, à « s'inventer » lui-même. Pour savoir lesquelles, parmi ces études, avaient le plus de « noblesse », le

57. Cf. Eugenio Garin, *l'Éducation de l'homme moderne,* Paris, 1968, pp. 244-248, et surtout Ernest Grassi, *Humanisme et Marxisme,* Lausanne, 1978. De Grassi, encore, « Critical Philosophy or Topical Philosophy ? Meditations on the *De nostri temporis studiorum ratione* », in *Giambattista Vico, An International Symposium,* Baltimore, 1969, pp. 39-50. - Sir Isaiah Berlin (*Vico and Herder, Two Studies in the History of Ideas,* Londres, 1976), insiste particulièrement sur l'influence des juristes de la Renaissance.

58. Cf. en particulier Henri-Irénée Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité,* Paris, Seuil, 1965, pp. 144 sq.

plus de dignité, et non simplement le plus d'utilité pratique, les humanistes florentins de la première Renaissance se livrèrent à une *Dispute des arts* [59]. Vico, dans le *De ratione*, rallume cette querelle qui semblait désormais close au profit des sciences de la nature et de ces sciences mathématiques dont les idéalités, créées par l'homme, lui permettent de parvenir à une certaine intelligence des réalités physiques et à leur manipulation. Il croit que l'homme ne vit pas seulement en savant et en technicien, en chercheur professionnel de vérité. Il vit aussi, et d'abord, comme le savaient les anciens, en défricheur de la grande forêt primordiale, en constructeur de cités, en législateur, c'est-à-dire en poète, en créateur de mots, en raconteur de fables et d'histoires. Il habite en homme le monde, en délimitant et marquant des « lieux » qui lui soient communs avec les autres hommes, qui soient des lieux humains. Et c'est ce défrichement, ce travail « toponymique » de l'homme « topique » qui a permis l'apparition de ce tard-venu, fragile et plein de démesure, qu'est l'homme « critique ». Les avertissements de Vico, adressés à des jeunes gens, en 1708, à l'aube du siècle des Lumières et de la raison triomphante, avaient peu de chance d'être entendus. Mais les idées ont aussi leurs *ricorsi* et viennent en appel. Notre modernité a perdu ses certitudes massives, et il n'y a pas besoin de tirer Vico vers elle, c'est elle qui vient à lui. Beaucoup de ses questions sont à nouveau les nôtres. Le temps de la prudence est revenu.

59. Cf. Coluccio Salutati, *De nobilitate legum et medicinae*, éd. E. Garin, Florence, 1947. — *La Disputa delle Arti nel Quattrocento*, éd. E. Garin, Florence, 1947.

LA MÉTHODE DES ÉTUDES DE NOTRE TEMPS

Discours prononcé devant les étudiants en lettres, le 18 octobre 1708, à l'occasion de la rentrée solennelle de l'Université royale du royaume de Naples, et augmenté par la suite.

SOMMAIRE

I. *Structure du discours.*

Argument du discours – Dans ce discours, ce ne sont pas les sciences qui sont confrontées, mais les méthodes des études, la nôtre et celle des anciens – De quoi se compose une méthode des études – Ordonnance du discours – Les nouveaux instruments des sciences – Les nouvelles aides des études – Quelle est aujourd'hui la fin des études.

II. *Les avantages de notre méthode des études tels qu'ils dérivent des instruments des sciences.*

Les avantages de la critique – de l'analyse – de la méthode géométrique introduite dans la physique – de la chimie introduite dans la médecine – de la spagirique – de la chimie introduite dans la physique et de la mécanique introduite dans la médecine – du microscope – du télescope – de la boussole – de la géométrie et de la physique modernes introduites dans la mécanique – Avantages qui dérivent des nouvelles aides des études – des traités ou « arts » relatifs aux choses de la prudence – des excellents modèles artistiques – de l'imprimerie – des universités – Avantages qui dérivent de la fin poursuivie dans les études.

III. *L*es *inconvénients de la nouvelle critique*.

Elle nuit à la prudence – Elle fait obstacle à l'éloquence – Elle met des entraves aux arts, qui reposent sur l'imagination ou sur la mémoire ou sur l'une et l'autre – Comment les anciens évitaient les inconvénients de la nouvelle critique – La topique est aujourd'hui méprisée au profit de la critique – Les inconvénients qui en découlent – Comment peuvent être évités les inconvénients causés par la nouvelle critique.

IV. *Les inconvénients de l'introduction de la méthode géométrique dans la physique.*

Elle éteint le désir d'étudier la nature de façon plus approfondie – Comment étudier la physique en philosophes et en chrétiens – La méthode géométrique étouffe la faculté de s'exprimer avec finesse et élégance – Elle fait obstacle à une forme d'expression libre et ample – Elle engendre un style fade, qu'il faut fuir par-dessus tout dans l'éloquence – Comment on peut en éviter les inconvénients.

V. *L'analyse.*

Il est douteux qu'elle soit utile à la mécanique – Comment peuvent être évités les inconvénients de l'analyse.

VI. *Les inconvénients produits par notre méthode des études dans le domaine de la médecine.*

Comment ils peuvent être évités.

VII. *Les inconvénients causés, du point de vue de la fin, par notre méthode des études, dans le domaine de la doctrine morale et politique et dans celui de l'éloquence.*

De la doctrine politique – De l'éloquence – Encore de la doctrine politique – Encore de l'éloquence – Comment la prudence et l'éloquence peuvent être protégées contre les inconvénients de notre méthode des études.

VIII. *La poésie.*

Quand la nouvelle critique est utile à la poésie – Les avantages que la méthode géométrique procure à la poésie – Le vrai idéal ou général dirige droitement la prudence poétique – La physique moderne est profitable à la poésie.

IX. *La théologie chrétienne.*

X. *Les inconvénients des traités ou « arts » qui réduisent en préceptes les sujets relevant de la prudence.*

Comment on peut les éviter.

XI. *La jurisprudence.*

La jurisprudence des Grecs – La jurisprudence des Romains – La jurisprudence à l'époque républicaine – La jurisprudence à l'époque impériale avant Hadrien – La jurisprudence sous Hadrien – La jurisprudence sous Constantin – Les avantages et les inconvénients dans l'apprentissage de la jurisprudence – Premier avantage – Premier inconvénient – Second avantage – Second inconvénient – Troisième avantage – Troisième inconvénient – Quatrième avantage – Quatrième inconvénient – Cinquième avantage – Cinquième inconvénient – Sixième inconvénient – Sixième avantage (hypothétique) – Avantage de la jurisprudence d'Accursius – Inconvénients – Le premier – Le second – Avantages de la jurisprudence d'Alciato – Inconvénients – Le premier – Le second – Comment éviter les inconvénients dans l'apprentissage de la jurisprudence.

XII. *L'excellence des modèles artistiques.*

Les inconvénients qu'elle produit – Comment ces inconvénients peuvent être surmontés.

XIII. *L'imprimerie*

Ses inconvénients – Comment les vaincre.

XIV. *Les universités.*

Leurs inconvénients – Comment les corriger.

XV. *Conclusion du discours.*

I

François Bacon, dans son précieux petit livre *De augmentis scientiarum* [60], indique quels nouveaux arts et quelles nouvelles sciences doivent être ajoutés à ceux que nous possédons déjà, et jusqu'à quel point il convient de développer ceux que nous avons, pour que la sagesse humaine parvienne à sa perfection complète. Mais, alors même qu'il découvre un nouveau monde des sciences, il prouve qu'il est davantage digne d'appartenir à ce nouveau monde qu'à notre monde terrestre. En effet ses demandes démesurées surpassent tellement les capacités humaines, qu'il semble avoir montré ce qui nous manque nécessairement pour parvenir à une sagesse totalement accomplie, plutôt que les moyens de suppléer ce manque. Et je pense que si cela est arrivé, c'est parce que, comme d'habitude, ceux qui possèdent le plus ont des désirs immenses et infinis. C'est pourquoi Verulamius a agi, dans le domaine du savoir, à la manière des souverains des plus grands empires, qui, après avoir acquis le pouvoir suprême sur le genre humain, se sont efforcés, bien en vain, d'employer leurs énormes ressources à faire violence à la nature elle-même, en pavant la mer de rochers, en naviguant à la voile sur les montagnes, et autres entreprises interdites par la nature. En réalité, tout ce qu'il est donné à l'homme de savoir est, comme l'homme lui-même, fini et imparfait. Si nous comparions notre temps avec l'antiquité et si nous pesions les avantages et les inconvénients des uns et des autres dans le domaine du savoir, il se pourrait que nous trouvions la balance égale entre nous et les anciens. Nous avons

60. Le *De dignitate et augmentis scientiarum* (1623) comporte un court appendice intitulé *Novus orbis scientiarum sive desiderata,* dans lequel Bacon fait la liste de tout ce qui manque encore à l'accomplissement d'un « nouveau monde des sciences ». – Bacon était un des quatre « auteurs » de Vico.

en effet découvert beaucoup de choses qu'ils ignoraient entièrement, et ils connaissaient beaucoup de choses qui nous sont tout à fait inconnues ; nous avons de nombreuses facilités pour faire des progrès dans certains genres de savoir, ils en eurent de nombreuses pour faire des progrès dans d'autres genres ; ils se consacrèrent entièrement à certains arts que nous négligeons presque complètement, et nous, nous en cultivons d'autres qui étaient méprisés par eux ; ils surent garder réunies, pour leur plus grand profit, beaucoup de disciplines que nous avons séparées les unes des autres, et nous en avons unifié quelques-unes qu'à tort ils avaient traitées séparément ; enfin un bon nombre d'entre elles ont seulement changé d'apparence et de nom.

Toutes ces considérations m'ont fourni, nobles jeunes gens, l'argument du discours que je vais prononcer devant vous : *Quelle est la méthode des études la plus droite et la meilleure, la nôtre ou bien celle des anciens ?* En discourant sur ce sujet, nous confronterons les avantages et les inconvénients de l'une et de l'autre, et nous nous demanderons quels inconvénients de la nôtre peuvent être évités, et par quels moyens. Quant à ceux qui ne peuvent l'être, nous chercherons par quels inconvénients de celle des anciens ils sont compensés. Le sujet est nouveau, si je ne me trompe, mais si important que je m'étonne qu'il soit nouveau. Pour échapper aux reproches possibles, je vous demande de considérer que je ne veux pas tant censurer nos inconvénients ou ceux des anciens, que comparer les avantages de l'une et l'autre époque. C'est une affaire qui vous concerne, si vous ne voulez pas que, tout en sachant davantage que les anciens dans certains domaines, vous sachiez moins qu'eux dans d'autres, et si vous voulez au contraire disposer d'une méthode qui vous permette d'en savoir plus que les anciens quant à l'ensemble des connaissances. Alors, vous souvenant des inconvénients de la méthode des anciens, vous supporterez d'un cœur égal les inconvénients inévitables de la nôtre.

Pour que vous puissiez plus facilement comprendre l'ensemble de mon exposé, il faut que vous sachiez que je ne compare pas ici nos sciences aux sciences des anciens, nos arts à leurs arts, mais que je cherche en quoi notre méthode d'études est supérieure à la méthode ancienne, en quoi elle lui est inférieure, et de quelle façon elle peut éviter cette infériorité. C'est pourquoi il serait bon, sinon de séparer, du moins de distinguer d'une part les arts nouveaux, les sciences et inventions nouvelles, et d'autre part les nouveaux

instruments et les nouvelles aides du savoir. Les premiers constituent la matière des études, les seconds la voie et la méthode, ce qui est précisément le sujet de notre discours.

Il apparaît en effet que la méthode des études est tout entière contenue dans trois choses : les instruments, les aides et la fin. Les instruments comprennent l'ordre, puisque celui qui, suffisamment instruit, se dispose à apprendre un art ou une science, le fait en suivant des règles et un ordre. Les instruments viennent donc en premier ; les aides sont un accompagnement ; quant à la fin, bien qu'elle vienne ensuite, les étudiants doivent cependant l'avoir en vue dès le début et durant tout le cours de leurs études. Nous suivrons par conséquent ce même ordre dans notre discours, et nous parlerons d'abord des instruments, ensuite des aides de notre méthode d'études. La fin, elle, se répand dans la méthode comme le sang dans tout le corps : de même que le mouvement du sang s'observe là où les artères sont le mieux perceptibles, de même, dis-je, nous discuterons de la fin de notre méthode d'études là où elle est le plus en relief.

Certains des nouveaux instruments des sciences sont eux-mêmes des sciences, d'autres des arts, d'autres de simples produits de l'art ou de la nature. L'instrument commun de toutes les sciences et de tous les arts est la nouvelle critique [61] ; celui de la géométrie est l'analyse [62] ; celui de la physique est cette même géométrie et sa méthode, et peut-être la nouvelle mécanique ; l'instrument de la médecine est la chimie et la spagirique [63], qui en dérive ; celui de l'anatomie est le microscope ; celui de l'astronomie, le télescope ; celui de la géographie enfin, la boussole. Parmi les nouvelles aides, je compte les traités ou « arts » qui réduisent en préceptes un bon nombre de matières qui, dans l'antiquité, étaient abandonnées à la prudence, l'abondance et l'excellence des modèles artistiques, l'imprimerie et la fondation des universités. Quant à la fin de toutes les études, c'est la vérité, et elle seule, qui, de nos jours, est poursuivie, cultivée, honorée par tous. Que l'on considère la facilité

61. Vico désigne par là la méthode cartésienne, en particulier telle qu'elle est exposée dans *la Logique ou l'art de penser*, d'Arnauld et Nicole (1662), communément appelée *Logique de Port-Royal.*

62. L'algèbre, qui, appliquée par Descartes à la géométrie, a donné naissance à la géométrie analytique.

63. Le terme de « spagirique » ou « spargirique » est employé par Paracelse pour désigner l'alchimie. Vico lui-donne ici le sens de « pharmacologie ».

de toutes ces choses ou leur utilité et leur dignité, notre méthode d'études apparaîtra sans aucun doute comme plus droite et meilleure que celle des anciens.

II

La critique nous fournit une vérité première dont on est certain alors même que l'on doute, et grâce à laquelle l'Académie nouvelle peut être considérée comme définitivement terrassée [64]. L'analyse, elle, résout avec une admirable facilité de méthode des problèmes de géométrie restés sans solution chez les anciens. Les anciens se servirent aussi de la géométrie et de la mécanique comme d'instruments de la physique, mais pas de manière constante, alors que nous, nous les employons constamment, après les avoir améliorées. Nous n'avons pas à discuter ici pour savoir si, grâce à l'analyse, la géométrie s'est développée, et si une nouvelle mécanique est née. Mais il est certain que les principaux savants ont à leur disposition une géométrie et une mécanique enrichies par des inventions nouvelles et très ingénieuses ; et, pour ne pas être privés de leur secours alors qu'ils explorent les chemins ténébreux de la nature, ils ont introduits la méthode géométrique dans la physique, et, attachés à elle comme à un fil d'Ariane, ils accomplissent le parcours qu'ils se sont proposé, en décrivant les causes selon lesquelles l'admirable machine du monde a été construite par Dieu.
Ainsi ils ne procèdent pas, comme des physiciens, à tâtons, mais comme des architectes qui auraient eux-mêmes construit un édifice immense. La chimie était totalement inconnue des anciens : quelles aides ne fournit-elle pas à la médecine ! Et cette dernière, maintenant que l'affinité des phénomènes chimiques a été découverte, ne se contente pas de faire des conjectures, mais elle scrute parfaitement, comme si elle avait des yeux pour voir, la

64. Allusion à l'attitude épistémologique de « suspension du jugement » recommandée par Arcésilas et Carnéade. La « vérité première dont on est certain alors même que l'on doute » est le *cogito* de Descartes. Dans le *De antiquissima* (1710), Vico montrera que le *cogito* ne suffit pas à terrasser le doute.

plupart des fonctions et des maladies du corps humain. Quant à la spagirique, qui est la fille de la chimie, il est certain que les anciens auraient aimé en disposer : nous avons réalisé leurs vœux. De plus, la chimie a été introduite par certains dans la physique, de la même façon que la mécanique l'a été par d'autres dans la médecine. Et la chimico-physique reproduit, comme à la main, des météores et d'autres opérations de la nature, cependant que la médecine mécanique décrit et soigne les maladies du corps humain en les comparant aux mouvements d'une machine. L'anatomie moderne, qui dépasse déjà l'anatomie ancienne du seul fait qu'elle a découvert la circulation du sang, l'origine des nerfs et d'innombrables humeurs, vaisseaux et conduits du corps humain, parvient aussi à décrire, avec une clarté parfaite, grâce à l'assistance du microscope, des milliers de glandes et de viscères minuscules, le ver à soie et d'autres insectes, et surtout l'œuf incubé, ce qui permet d'examiner sans difficulté le processus de la génération : toutes choses qui avaient échappé à l'œil des anciens. L'astronomie, aidée par le télescope, observe de nouvelles étoiles, de nombreuses taches solaires et leurs variations, ainsi que les phases des planètes : découvertes qui ont mis en évidence tous les défauts du système ptolémaïque. Les anciens conjecturaient de façon incertaine, à la manière des devins, qu'il existait d'autres terres au-delà de l'Océan ; mais nous, grâce à l'emploi de la boussole, nous les avons découvertes, et la géographie y a gagné un lustre merveilleux. Qui croirait que les hommes sont aujourd'hui capables non seulement de tourner avec le soleil autour du globe terrestre tout entier, mais même de dépasser le soleil sur son chemin en accomplissant le tour en moins de temps qu'il ne lui en faut pour faire le sien [65] ! La mécanique, enrichie par la géométrie et la physique telles qu'on les enseigne de nos jours, de combien d'inventions admirables ne paraît-elle pas avoir enrichi la société humaine ! Ce sont ces trois sciences qui ont sans aucun doute donné naissance à l'art moderne de la guerre, qui dépasse de si loin celui des anciens que, mis en face des méthodes que nous employons pour fortifier et prendre d'assaut les villes, Minerve n'aurait que du mépris pour sa citadelle

65. Vico veut simplement dire qu'à son époque il fallait moins d'un an à un navire pour accomplir le tour de la terre. Mais sa formulation est équivoque, puisqu'il semble rester fidèle à la thèse géocentrique. Faut-il voir là une licence poétique, ou l'effet de la prudence, l'Église romaine n'ayant pas encore admis la « révolution copernicienne » ?

d'Athènes, et Jupiter reprocherait à sa foudre à triple pointe d'être émoussée et inefficace.
Telle est la puissance des instruments dont nous disposons pour les sciences : voyons maintenant quelle est celle des aides qui sont les auxiliaires de nos études.
Sur beaucoup de sujets qui, jadis, étaient abandonnés à la seule prudence, on a rédigé des traités ou « arts ». C'est là un travail que, dans le domaine de la jurisprudence, les anciens, effrayés par sa difficulté, désespérèrent de mener à bien. En outre, dans le domaine de la poésie, de l'art oratoire, de la peinture, de la sculpture et des autres arts qui reposent sur l'imitation, nous disposons d'une abondance énorme de modèles excellents, dont l'exemple permet aux hommes de notre temps d'imiter plus correctement et plus facilement la nature idéale elle-même. Grâce à l'imprimerie, des livres sont publiés partout ; c'est pourquoi, chez les modernes, si nombreux sont ceux qui, non contents de connaître un ou deux auteurs, ont une érudition qui s'appuie sur des lectures abondantes, variées, et presque infinies. Enfin nous avons les universités, qui sont des institutions organisées en vue de l'étude de toutes sortes de sciences et d'arts, et grâce auxquelles l'intelligence, l'esprit et le langage sont portés à leur perfection. Et dans presque toutes ces études une seule fin est visée aujourd'hui, la vérité, au point que si j'entreprenais d'en faire l'éloge, je mériterais que l'on me réponde avec stupeur : « Mais qui a jamais pensé à la mépriser ? »
Revenons maintenant à l'examen des avantages de notre méthode d'études, et voyons s'ils ne sont pas dépourvus de certaines qualités que possédait la méthode des anciens, ou s'ils ne sont pas mêlés à des inconvénients qui n'existaient pas chez ces derniers. Voyons si nous pouvons éviter les défauts inhérents à notre méthode, tout en nous appropriant aussi les avantages de l'ancienne, et de quelle façon. Recherchons enfin par quels inconvénients de la méthode ancienne sont compensés ceux de la nôtre qui ne peuvent être évités.

III

Ce qu'il faut dire en premier lieu, à propos des instruments des sciences, c'est qu'aujourd'hui nous faisons commencer les études par la critique. La critique, afin de préserver du faux, et même de tout soupçon de faux, sa vérité première, exige que tout ce qui relève des vérités secondes et du vraisemblable soit chassé de l'esprit, au même titre que le faux. Mais c'est une attitude qui présente des inconvénients, car ce qui doit être formé en premier, chez les adolescents, c'est le sens commun, afin que, parvenus à l'âge adulte, ils n'agissent pas de manière extravagante et outrée. Or de même que la science naît du vrai et l'erreur du faux, de même le sens commun naît du vraisemblable. Le vraisemblable, en effet, tient en quelque sorte le milieu entre le vrai et le faux, dans la mesure où ce qui est vrai le plus souvent n'est que très rarement faux. C'est pourquoi, dans la mesure où le sens commun doit être développé le plus possible chez les adolescents, il est à craindre qu'il ne soit étouffé chez eux par la critique des modernes. En outre, le sens commun est la règle de l'éloquence, comme elle l'est de toute prudence : souvent les orateurs ont davantage de difficulté pour soutenir des causes vraies, mais qui n'ont rien de vraisemblable, que des causes fausses, mais dont l'enchaînement est crédible : Il y a donc, sous-jacent, le danger que notre critique ne rende les adolescents moins aptes à l'éloquence. Enfin nos critiques estiment que leur vérité première est antérieure, extérieure et supérieure à toute image corporelle. Mais ils enseignent cela aux adolescents de façon prématurée, à un âge où ils sont incapables de le supporter. De même, en effet, que la raison est vigoureuse chez les vieillards, de même l'imagination fleurit chez les adolescents, et il ne faut en aucune façon l'offusquer chez les enfants, car elle est toujours considérée comme l'heureux indice du caractère futur. Et la mémoire qui, si elle n'est pas exactement la même chose que l'imagination, en est certainement très proche, doit être énergiquement cultivée chez les enfants, qui n'excellent pas dans cette faculté de l'esprit. Il ne faut absolument pas affaiblir dans les esprits l'aptitude aux arts qui reposent sur l'imagination ou sur la mémoire, ou sur les deux, comme la peinture, la poésie, l'art oratoire, la jurisprudence ; et la critique, qui est chez les modernes l'instrument commun de tous les arts et de toutes les sciences, ne doit en rien leur faire obstacle. Les anciens évitaient ces inconvénients, car ils considéraient presque tous la géométrie comme la logique des enfants. Imitant les médecins, qui inclinent là

où penche la nature, ils enseignaient aux enfants une science qui ne peut être bien comprise sans une forte capacité de former des images, afin de les habituer, sans faire violence à la nature, mais graduellement et doucement, en suivant les dispositions de leur âge, à l'emploi de la raison.

Aujourd'hui, seule la critique est à l'honneur ; la topique, loin d'être mise au premier rang, est reléguée au dernier. A tort, encore une fois, car l'enseignement de la topique doit précéder celui de la critique, de la même façon que la découverte des arguments précède par nature le jugement sur leur vérité. Mais les modernes s'en éloignent, et pensent qu'elle n'est d'aucun usage. Du moment, disent-ils, que les hommes sont critiques, il suffit de leur enseigner une chose pour qu'ils trouvent ce qu'il y a en elle de vrai, et voient, selon le même critère du vrai, et sans rien connaître de la topique, le vraisemblable qui l'entoure. Mais qui peut être certain d'avoir tout vu ? C'est de là que vient cette qualité suprême et rare du discours appelé « complet », qui ne laisse rien qui n'ait été traité, rien qui n'ait été exposé, rien que les auditeurs aient encore à désirer. La nature, en effet, est incertaine, et la principale, sinon l'unique fin des arts est de nous rendre certains d'avoir agi droitement ; et si la critique est l'art du discours vrai, la topique est l'art du discours abondant. Ceux qui sont exercés dans la topique ou art de trouver le moyen terme (les scolastiques nomment *medium* ou moyen terme ce que les Latins appellent *argumentum* ou argument), connaissant déjà, quand ils dissertent, tous les « lieux » des arguments, ont la faculté de voir instantanément, comme s'ils parcouraient des yeux les lettres de l'alphabet, tout ce qui, dans une cause quelconque, a valeur de persuasion. Mais ceux qui n'ont pas acquis cette faculté ne méritent guère le nom d'orateurs, puisque la tâche principale des orateurs est d'être capables, dans des affaires pressantes qui ne souffrent ni délai ni renvoi (comme il arrive souvent, dans nos tribunaux, pour les causes criminelles, c'est-à-dire celles qui relèvent vraiment de l'art oratoire), d'apporter une aide immédiate aux accusés qui ne disposent que de quelques heures pour plaider leur cause. Nos critiques, eux, quand un point douteux leur est proposé, répondent : « Laissez-moi le temps d'y réfléchir. »

Ajoutez à cela qu'en matière d'éloquence tout se passe entre nous et nos auditeurs, et que nous devons adapter notre discours à leurs opinions. Or la nature veut que souvent ceux-là mêmes qui ne sont pas émus par les raisons les plus puissantes soient amenés à changer

d'avis par un argument de peu de poids. Aussi, pour qu'un orateur soit certain d'avoir touché l'âme de tous ses auditeurs, est-il nécessaire qu'il ait parcouru tous les « lieux communs » relatifs aux arguments. C'est à tort que l'on reproche à Cicéron d'avoir dit beaucoup de choses de peu d'importance : c'est aussi avec ces choses de peu d'importance qu'il a régné sur les tribunaux, le sénat, et surtout l'assemblée du peuple, et qu'il s'est montré l'orateur le plus digne de la majesté du pouvoir romain. Et que dire du fait que l'orateur qui se préoccupe uniquement du vrai se trouve embarrassé dans certaines affaires desquelles celui qui s'intéresse aussi au vraisemblable parvient à se tirer ? Marcus Brutus, qui avait été instruit dans une critique semblable ou presque à la nôtre (il était en effet stoïcien), pensait qu'il fallait défendre Milon en plaidant coupable et en cherchant à obtenir un acquittement au nom des immenses services qu'il avait rendus à l'État, en le débarrassant en particulier de Clodius, ce terrible fléau. Cicéron, au contraire, qui était versé dans l'art de la topique, estima que dans la situation présente il n'était pas sûr de remettre un tel accusé à la clémence des juges, et il choisit de le défendre en réfutant les accusations. S'il avait pu mener jusqu'au bout sa défense, Milon, qui l'a d'ailleurs reconnu, serait certainement sorti acquitté de ce procès [66].

Et pourtant Arnauld, qui est si savant dans tous les domaines, méprise la topique et la juge sans utilité [67]. Qui faut-il croire, Arnauld, qui nie sa valeur, ou Cicéron qui proclame bien haut devoir son éloquence principalement à la topique ? Que d'autres en décident. Mais nous, pour éviter de donner à l'un ce que nous aurions enlevé à l'autre, nous dirons que la critique nous fait dire la vérité et que la topique nous rend éloquents. Jadis les stoïciens se consacraient entièrement à l'art de la critique, et les académiciens à celui de la topique. Il en va de même aujourd'hui, où la méthode de raisonnement sèchement déductive des stoïciens est employée chez les nouveaux philosophes, et celle, variée et multiple, des académiciens, chez les aristotéliciens. Ainsi n'importe quelle thèse de Pic de La Mirandole [68] pourrait être réduite par un de ces

66. Cicéron, effrayé par les vociférations du public, ne put prononcer la plaidoirie qu'il avait préparée. Milon fut condamné à l'exil à Marseille.

67. Cf. ***Logique de*** *Port-Royal*, IIIe partie, ch. XVII.

68. Dans ses *Conclusions* (1486), Pic de La Mirandole énonçait neuf cents thèses qu'il proposait de soutenir contre tous les contradicteurs éventuels.

nouveaux philosophes à un unique sorite [69], alors qu'il faut cent syllogismes à Cajetan [70] pour la réfuter. Et il est constant de remarquer que plus les anciennes sectes philosophiques s'éloignèrent de cette critique, plus elles furent éloquentes. Les stoïciens, qui voulaient, comme nos modernes, que l'intelligence fût la règle du vrai, furent, de tous les philosophes, ceux qui eurent le style le plus sec et le plus dépouillé. Les épicuriens, qui préféraient prendre la sensibilité pour règle de la vérité, s'exprimèrent de façon limpide et un peu plus développée. Mais les académiciens anciens, disciples de Socrate, qui affirmait que la seule chose qu'il savait, c'était qu'il ne savait rien, furent abondants et ornés ; quant aux académiciens nouveaux, qui professaient ne rien savoir, pas même le fait qu'ils ne savaient rien, ils avaient l'abondance des torrents et la densité de la neige. Il faut ajouter que stoïciens et épicuriens ne soutenaient dans les discussions qu'une seule thèse. Platon inclinait pour celle des deux qui lui paraissait le plus vraisemblable. Mais Carnéade accueillait ensemble les deux thèses opposées, et soutenait un jour que la justice existe, un autre jour qu'elle n'existe pas, avec des arguments d'un poids égal et une incroyable vigueur de raisonnement. Tout cela vient de ce que le vrai est un, que le vraisemblable est multiple et que le faux est infini.

C'est pourquoi les deux méthodes de raisonnement sont défectueuses, celle des adeptes de la topique, parce qu'ils acceptent souvent le faux, celle des adeptes de la critique, parce qu'ils refusent d'accueillir aussi le vraisemblable. Pour éviter l'un et l'autre défauts, je serais donc d'avis d'enseigner aux jeunes gens tous les arts et les sciences en formant leur jugement de façon complète, afin que la topique enrichisse leur répertoire de lieux communs et que, tout en même temps, ils se fortifient, grâce au sens commun, dans la

---

69. Le sorite (en grec *sôreitès*, de *sôros*, tas), est un polysyllogisme ou raisonnement composé. Il est caractérisé par une accumulation de prémisses, l'attribut de la première proposition devenant le sujet de la suivante, et ainsi de suite, jusqu'à la conclusion qui unit le sujet de la première à l'attribut de la dernière. Le sorite était fréquemment utilisé par les stoïciens dans la mesure où il exprimait le principe de la continuité et de l'homogénéité du réel. « *Quo nihil* ***esse*** *vitiosius* », déclare Cicéron à propos du sorite *(De fin.* IV, XVIII, 50). Vico, qui rapproche constamment le stoïcisme et le cartésianisme, identifie la méthode de raisonnement définie par Descartes dans les ***Regulae*** et le ***Discours de la méthode*** avec le sorite des stoïciens.

70. Le cardinal Thomas de Vio, dit Cajetan, était un théologien réputé qui fut chargé par le pape Léon X d'une mission de conciliation auprès de Luther. Commentateur de saint Thomas d'Aquin, il enseigna à Padoue en même temps que Pomponazzi, dont il discuta les thèses sur l'immortalité de l'âme.

prudence et l'éloquence, et s'affermissent, grâce à l'imagination et à la mémoire, dans les arts qui reposent sur ces facultés de l'esprit. Qu'ils apprennent ensuite la critique, et qu'ils jugent alors, sur nouveaux frais et avec leur propre jugement, les choses qu'on leur a apprises, et s'exercent à raisonner sur elles en soutenant les deux thèses opposées.

Ils finiraient de la sorte par devenir amis de la vérité dans les sciences, habiles dans la prudence pratique, abondants dans l'art oratoire, imaginatifs dans la poésie et la peinture, riches de mémoire dans la jurisprudence. On leur éviterait en outre de devenir téméraires, comme ceux qui discutent de choses qu'ils sont en train d'apprendre, ou trop aveuglément respectueux, comme ceux qui ne tiennent pour vrai que ce qui a été énoncé par leur maître. En cela, il me semble que les anciens l'emportent sur nous. Les pythagoriciens, en effet, gardaient le silence durant cinq années entières ; pendant ce temps-là ils se contentaient, pour défendre les doctrines qu'ils avaient entendues, de faire appel à l'autorité (*ipse dixit*), et de façon générale la tâche propre aux apprentis philosophes était d'écouter : d'où vient qu'on les appelait précisément des « auditeurs ». Arnauld lui-même, bien que refusant en parole cette méthode d'études, la confirme, selon moi, et la professe en pratique, puisqu'il remplit sa logique d'exemples obscurs empruntés à tous les genres de disciplines. Or ces exemples, si les arts et les sciences d'où ils sont tirés n'ont pas été préalablement étudiés, ne peuvent être compris par l'élève sans beaucoup d'éloquence et d'effort de la part des professeurs. Telle est la raison pour laquelle, si l'on fait apprendre la logique en dernier, on évite, outre ceux que nous avons rappelés, deux inconvénients : celui auquel s'expose Arnauld qui, pour apporter des exemples utiles, se rend difficilement compréhensible, et celui que l'on observe chez les aristotéliciens dont les exemples, qui se veulent compréhensibles, sont totalement inutiles.

IV

Quant à la méthode géométrique introduite par les modernes dans la physique, elle comporte un inconvénient qu'il convient d'éviter. Il

est en effet impossible de rien refuser d'elle sans l'attaquer à son point de départ, si bien que l'on se trouve nécessairement en face des éventualités suivantes : ou bien on désapprend une physique de ce genre et on applique son esprit à la contemplation de l'univers ; ou bien on veut la professer, et il ne reste alors qu'à l'organiser selon une nouvelle méthode ; ou bien enfin on explique tout phénomène nouveau comme étant un corollaire de cette même physique. Aussi les physiciens modernes ressemblent-ils à ces gens qui ont hérité de leurs parents une demeure qui ne laisse rien à désirer quant à la magnificence et à la commodité, si bien qu'il leur reste seulement la possibilité de changer de place le mobilier ou d'introduire quelques légers embellissements au goût du jour.
Mais ces savants soutiennent que la physique qu'ils enseignent selon la méthode géométrique est la nature elle-même, et que, de quelque côté que l'on se tourne pour contempler l'univers, on a cette nature devant les yeux. Ils pensent donc qu'il faut remercier les auteurs qui nous ont libérés de la lourde tâche de continuer, à étudier la nature, en nous laissant cette demeure si vaste et bien pourvue. Si la nature est nécessairement constituée comme le pensent ces auteurs, alors ils méritent une reconnaissance infinie ; mais si elle est ordonnée autrement, si une seule loi concernant le mouvement est fausse (pour ne pas dire que plus d'une déjà s'est révélée fausse [71]), alors qu'ils prennent garde, qu'ils prennent maintes et maintes fois garde à ne pas se comporter comme s'ils étaient parfaitement sûrs de la nature, et à ne pas négliger dangereusement les fondations pendant qu'ils s'occupent du toit de l'édifice. Ah, ne trompons pas les autres, et ne nous trompons pas nous-mêmes ! Ces méthodes, ces sorites, sont, en géométrie, des moyens de démonstration parfaitement conformes à la vérité. Mais quand le sujet n'admet pas la démonstration, il n'en va pas de même, et déjà les anciennes écoles philosophiques reprochaient aux stoïciens de s'en servir comme d'armes dans leurs raisonnements, car elles y voyaient un genre d'argumentation défectueux et captieux. Une tradition est d'ailleurs parvenue jusqu'à nous, qui rapporte que les anciens auraient craint la logique de Chrysippe comme pleine de traîtrises.

---

71. Allusion possible à la critique, par Leibniz, des « règles du choc » énoncées par Descartes.

C'est pourquoi ces propositions de physique, qui sont présentées comme vraies en vertu de la méthode géométrique, ne sont que vraisemblables, et, de la géométrie, ne tiennent que la méthode, et non la démonstration : nous démontrons les choses géométriques, parce que nous les faisons ; si nous pouvions démontrer les choses physiques, nous les ferions [72]. En Dieu seul, en effet, existent les vraies formes des choses, sur lesquelles est modelée la nature de ces mêmes choses. Appliquons-nous donc à la physique, mais en philosophes, c'est-à-dire dans le but de modérer notre âme, et soyons supérieurs aux anciens, qui cultivaient ces études pour rivaliser de bonheur avec les dieux de façon impie, en nous en servant au contraire pour abaisser l'orgueil humain. Grâce à elles, recherchons le vrai, auquel nous sommes ardemment attachés, mais quand nous ne le trouvons pas, que cette même soif du vrai nous conduise à Dieu, qui seul est la voie et la vérité.

Ajoutons que la méthode géométrique interdit tout ornement dans les discussions de physique, qu'il faut se contenter d'exposer simplement, à la façon des démonstrations apodictiques de la géométrie. C'est pourquoi on remarque que tous les physiciens modernes emploient un genre de discussion concis et sévère. Et comme cette physique, qu'on la possède parfaitement ou qu'on en soit encore à l'apprendre, procède toujours par inférence à partir de la proposition qui précède immédiatement, elle éteint vite, chez ceux qui l'étudient, la faculté, propre aux philosophes, de voir les rapports de ressemblance qui existent entre les choses les plus éloignées et les plus différentes : or on considère que telle est la source principale de toute forme d'expression piquante et ornée. Car la pointe n'est pas la même chose que la subtilité : la subtilité peut être représentée par une seule ligne, la pointe par deux lignes qui convergent. Dans les formes d'expression qui relèvent de la pointe, la première place est occupée par la métaphore, qui est la parure la plus insigne et l'ornement le plus brillant de tout discours orné. Mais il y a aussi une autre raison pour laquelle ceux qui sont habitués à la discussion du genre géométrique sont moins capables d'éloquence. L'éloquence est surtout destinée à la multitude ignorante, et les hommes incultes, surtout quand

72. Nous avons affaire ici à la première formulation du principe du *verum factum*, qui occupera une place centrale dans le *De antiquissima*, et sur lequel reposera la *Scienza nuova* tout entière.

... volat irrevocabile verbum [73],
ont de la difficulté à suivre ces longues chaînes de raisons. A supposer qu'ils y parviennent, il ne faut pas les fatiguer par une telle contention d'esprit. Il est donc nécessaire d'employer avec eux cette forme d'expression libre et abondante qui permet à l'orateur de démontrer, de faire une digression, de revenir ensuite au sujet, de polir ce qu'il a dit trop grossièrement, d'amplifier ce qu'il a dit trop brièvement, d'insister sur ce qu'il a traité trop superficiellement, et de s'arrêter sur la même idée en employant différentes figures oratoires, afin qu'elle reste profondément imprimée dans l'âme de l'auditeur quand il reviendra chez lui.

Enfin les physiciens commencent, dans leur méthode, par les vérités premières. Mais le bon orateur passe sur ce qui est connu de tous, et en énonçant les vérités secondes, il rappelle tacitement les premières à ses auditeurs, de façon qu'ils aient l'impression d'élaborer eux-mêmes les argumentations qui en réalité sont élaborées par lui. De cette manière, il ébranle les esprits pour ensuite émouvoir les cœurs. Voilà pourquoi une forme d'expression unique, si belle fût-elle, n'est pas appréciée par tout le monde, alors que tout le monde prend plaisir à écouter un unique orateur, s'il est excellent.
Nous avons déjà parlé plus haut de la façon d'écarter les inconvénients de la méthode géométrique introduite dans les discussions de physique, quand nous avons fait allusion aux inconvénients de la critique et aux moyens d'y remédier. Ce qu'il y a à ajouter sur ce sujet, nous le dirons un peu plus loin.

V

A propos de l'analyse, il faut bien reconnaître que face aux énigmes de la géométrie, les plus savants des anciens étaient des Davus [74], alors que les modernes, grâce à la facilité de la méthode analytique, sont devenus des Œdipe. Mais la facilité relâche les *ingenia* alors

73. « ... vole la parole irrévocable » (Horace, *Epîtres*, I, 18, 71).

74. Nom d'esclave stupide dans les comédies de Plaute et de Térence.

que la difficulté les stimule, si bien qu'il faut s'arrêter sur la question de savoir si les plus récentes inventions mécaniques doivent en quelque mesure être attribuées à cette méthode. Car inventer est la qualité distinctive de l'*ingenium* et de lui seul, et la géométrie exerce l'*ingenium.*

De même que les conducteurs de chars retiennent pendant quelque temps leurs chevaux fougueux pour qu'ils puissent se livrer ensuite à une course plus rapide, de même la géométrie, chez ceux qui l'apprennent, réprime l'*ingenium* afin qu'il soit mieux aiguisé au moment où il sera mis en pratique. Elle leur présente un nombre incalculable de formes qu'ils pourront passer en revue avec une admirable rapidité d'esprit, comme s'il s'agissait des lettres de l'alphabet, et choisir pour les assembler celles qui leur permettront de résoudre les problèmes posés. L'analyse, au contraire, fait ses calculs à la manière de

... Phoebi nondum patiens immanis in antro
bacchatur vates, magnum si pectore possit
excussisse deum [75] ;

elle attend ainsi que lui soient données par hasard les équations qu'elle cherche. Si l'on objecte ensuite que, selon la tradition, Archimède avait inventé, pendant le siège de Syracuse, de merveilleuses machines de guerre, les modernes répondent qu'il connaissait l'analyse, mais qu'il dissimulait jalousement son savoir. Mais je me demande si ceux qui soutiennent cela ne le font pas pour embellir encore plus en paroles le don, déjà grand par lui-même, qu'ils ont fait à la République des lettres. Car il est certain que les inventions modernes qui nous placent le plus haut au-dessus des anciens, le canon, le navire mû uniquement par des voiles, l'horloge et les coupoles des églises, apparurent avant que l'analyse ne fût divulguée. Et à propos de l'horloge, il n'y a pas de défenseur des anciens si convaincu qu'il ne reconnaisse que les modernes les ont largement dépassés en fait d'ingéniosité. Les navires des anciens, même construits avec seize rangs de rames, servaient tout au plus à faire exhibition de ce qu'il y a de plus spectaculaire dans l'art nautique, alors que les nôtres, équipés seulement de voiles, disposent de ce qui fait la véritable force de cet art. Il n'y aurait aucune absurdité à estimer que les anciens ont ignoré les terres du

75. … « la prêtresse sibylle, qui, ne supportant pas encore Phébus, se débat furieusement dans son antre, en cherchant à arracher de son sein le grand dieu » (Virgile, *Enéide*, 77-79).

Nouveau Monde moins parce qu'ils ne possédaient pas la boussole que parce qu'ils n'avaient pas de navires capables d'affronter l'Océan. On peut dire la même chose de l'énorme machine de siège de Demetrius Poliorcète et des autres machines de guerre des anciens que de leur navire, et soutenir sans crainte que les monuments de Memphis et autres merveilles de l'antiquité sont uniquement les œuvres de leur puissance, et en aucune façon d'un art supérieur au nôtre. Au contraire, avant que les coupoles suspendues des églises aient été construites, l'architecture considérait la chose comme impossible. Filippo Brunelleschi, qui, le premier de tous, eut l'audace, à Florence, d'entreprendre et de mener à bien cet exploit à l'église de Santa Maria del Fiore, que de vexations ne dut-il pas supporter de la part des architectes de son temps, qui affirmaient que, sur quatre points suspendus, on ne pourrait jamais élever la moindre construction, si légère fût-elle, et à plus forte raison la masse énorme d'un édifice s'élançant vers l'infini !

Et que dire du fait que, après que l'analyse se fut répandue, les auteurs d'inventions mécaniques nouvelles et merveilleuses l'ont entièrement dédaignée, et que ceux qui se sont efforcés d'inventer quelque chose en se fiant à la seule analyse n'y sont pas parvenus ? Le Père Perot construisit, selon les règles de l'analyse, un navire aux proportions parfaitement calculées, avec l'espoir qu'il serait plus rapide que tous les autres ; mais dès qu'il fut mis à l'eau, il coula à pic et se transforma en écueil. Il ne nous appartient pas de discuter pour savoir s'il en va ainsi parce que, de la même façon que les musiques mesurées mathématiquement ne sont pas agréables à l'oreille, les machines construites selon l'analyse sont inutiles. Mais il nous est permis, en vertu de ce que nous avons dit, de nous demander si ceux qui ont le plus récemment fait progresser la mécanique n'y sont pas parvenus grâce à la puissance de la géométrie et à la fertilité de leur *ingenium*, plutôt que par une aide quelconque de l'analyse. C'est pourquoi, si l'on veut éduquer les esprits à la mécanique, il faut veiller à enseigner les mathématiques aux jeunes gens non pas au moyen des « espèces », mais à celui des « formes » [76]. Et puisque l'analyse apparaît comme une sorte d'art

76. Les « espèces » (*species*) désignent les symboles algébriques. Les « formes » sont les figures géométriques.

divinatoire, ayons recours à elle en dernière analyse, comme à un *deus ex machina* :
Nec deus intersit, nisi dignus vindice nodus inciderit [77].

VI

Quant à la médecine, voici les inconvénients fondamentaux dont elle souffre. Nous savons bien que nous ne connaissons pas les causes avec une certitude suffisante, et pourtant nous attachons trop peu d'attention aux symptômes, et nous faisons trop souvent des diagnostics hâtifs. Les anciens, sur ce point, étaient supérieurs aux modernes, et leurs méthodes thérapeutiques étaient sans aucun doute plus sûres que les nôtres. Peut-être est-ce parce que les causes leur paraissaient bien cachées et incertaines, qu'ils étaient inquiets et curieux jusqu'au scrupule de cela seul qu'ils pouvaient assumer et mener à bien en se fondant sur une longue observation, à savoir diagnostiquer moins les causes des maladies que leur gravité et leur progrès, à seule fin de conduire le traitement de façon assurée. A cet égard, il y a une analogie parfaite entre les maladies du corps et celles de l'âme. Les courtisans, quand le prince s'emporte contre eux, ignorent non seulement la nature de sa colère, mais souvent même ses causes ; et pourtant, instruits par l'expérience, ils prévoient à quel moment sa colère va éclater, afin de ne pas la contrarier ; le degré de cette colère, afin de ne pas irriter le prince davantage ; à quel moment elle cesse de bouillonner, afin de l'amener à la clémence par des prières ; à quel moment elle est complètement éteinte, afin de tenter des approches caressantes. C'est pourquoi, alors qu'on entend aujourd'hui tous les médecins dire : « Temporisons, et attendons de voir ce que finira par faire la nature malade », les anciens, convaincus que la santé du corps, comme les autres biens, est plus facile à conserver qu'à retrouver une fois qu'elle est perdue, portaient une attention toute particulière à ces signes par lesquels la nature en bonne santé donne des

77. « Et qu'un dieu n'intervienne pas [pour faire le dénouement], à moins que le nœud [de l'intrigue] ne soit digne de ce répondant » (Horace, *Art poétique*, 191-192).

indications sur la maladie à venir, afin que des précautions soient prises et qu'elle soit évitée. C'était là la médecine de l'empereur Tibère, un art que, selon lui, tous les hommes auraient dû connaître une fois arrivés à l'âge de trente ans, et que pratiquèrent à l'exclusion de tout autre les sages romains pendant tous les siècles que l'on sait. Et il est vrai que, chez un individu, sa propre nature ne peut être malfaisante à son égard, mais qu'elle se charge au contraire de sa protection avec beaucoup de vigilance et de soin. Toujours, en effet, avant qu'il ne tombe malade, elle annonce par quelque symptôme le mal qui va arriver. C'est nous qui négligeons l'art de nous surveiller nous-mêmes et qui ne nous apercevons de rien, alors que, j'ose le dire, rien de grave n'arrive d'un seul coup, et que personne n'a jamais été emporté par une mort soudaine.

Pour éviter ces inconvénients de la médecine, nous en montrerons plus clairement les causes, que nous n'avons fait qu'indiquer sommairement jusque-là. Aujourd'hui nous déduisons nos raisonnements concernant les phénomènes naturels à partir d'une seule vérité assurée. Mais les symptômes et les diagnostics, réunis après une longue observation, appartiennent au domaine du vraisemblable. C'est pourquoi, comme le remarquait Verulamius [78], les disciples de Galien ne parvenaient pas à faire des conjectures correctes sur les causes des maladies en employant le syllogisme, et je dirai de la même façon que les modernes n'y parviennent pas davantage avec le sorite. Celui qui a comme arme le syllogisme n'apporte, en effet, rien de neuf, puisque la conclusion est contenue dans la majeure ou dans la mineure ; de même, celui qui s'appuie sur le sorite ne fait rien d'autre que développer une vérité seconde qui était enveloppée et se dissimulait dans la vérité première. Or les maladies sont toujours nouvelles et différentes, comme les malades sont toujours différents. Et moi, je ne suis pas maintenant le même que j'étais il y a un moment, alors que je parlais des malades, car d'innombrables instants de ma vie se sont déjà écoulés, et d'innombrables mouvements se sont accomplis, qui me poussent vers mon jour dernier. Par suite, comme chaque genre, pour ainsi dire, comprend des maladies en nombre infini (puisque le vrai genre embrasse toutes les espèces), elles ne peuvent être toutes enfermées

78. Comme le remarque F. Nicolini (in Vico, *Opere*, Milan-Naples, 1953, p. 191, note 1), on ne trouve rien de semblable dans le *De dignitate* de Bacon, au chapitre II du livre IV, qui est consacré à la médecine. Bacon dit seulement que les médecins doivent abandonner les généralités et « aller au-devant de la nature ».

à l'intérieur d'une forme unique. Dans ces conditions, nous ne pouvons parvenir à. rien de vrai, au sujet des maladies, par le moyen du syllogisme, dont la majeure consiste en un genre, alors que les maladies ne sont pas contenues dans un véritable genre, et il en va de même du sorite.
Le parti le plus sûr est donc de nous en tenir aux cas particuliers, et de ne pas nous servir du sorite plus qu'il ne le mérite, dans ce domaine, mais de nous appuyer principalement sur l'induction. Quand il s'agit de rechercher les causes, suivons les modernes, car ils sont plus explicites ; attachons cependant beaucoup d'importance aux symptômes et aux diagnostics, et cultivons la médecine préservatrice des anciens (dans laquelle je comprends la gymnastique et la diététique) au même titre que la médecine curative des modernes.

VII

Mais l'inconvénient majeur de notre méthode d'études est que nous étudions avec un zèle extrême les sciences naturelles, alors que nous faisons bien moins de cas de la doctrine morale, et surtout de la partie qui, chez elle, traite des dispositions de l'âme humaine et de ses passions en rapport avec la vie civile et l'éloquence, des propriétés différentes des vertus et des vices, des bonnes et des mauvaises façons de se conduire, des particularités des mœurs selon l'âge, le sexe, la condition, la fortune, la nation, la forme de gouvernement, et enfin de l'art de la convenance, qui est le plus difficile de tous [79]. La doctrine de l'État, si importante et si éminente, est presque totalement abandonnée, et personne ne la cultive plus chez nous. C'est parce qu'aujourd'hui la seule fin des études est la vérité, que nous nous livrons à l'examen de la nature physique, qui nous semble offrir des certitudes ; nous n'examinons pas la nature des hommes, parce que le libre arbitre la rend très

79. Sur le programme assigné ici à la science morale, cf. Aristote, *Rhétor*. II, 12, 1388b. Cf. aussi Bacon, *De dignitate*, VII, 3. – Le *decorum* ou convenance est le *prepon* des Grecs. Sur le *decorum*, cf. Cicéron, *De off.* I, 93-161.

incertaine. Mais cette méthode d'études engendre, chez les jeunes gens, deux inconvénients : elle les fait agir, plus tard, dans la vie civile, d'une manière insuffisamment prudente, et elle les rend incapables de colorer leur éloquence avec la peinture des caractères, et de l'enflammer avec la chaleur des passions.
En ce qui concerne la prudence dans la vie civile, étant donné que les choses humaines sont dominées par l'occasion et le choix, qui sont très incertains, et qu'elles sont surtout conduites par la simulation et la dissimulation, qui sont des arts de la tromperie, ceux qui se soucient uniquement du vrai trouvent difficilement les moyens d'agir, et atteignent plus difficilement encore leurs fins. Aussi, déçus dans leurs entreprises, trompés par celles des autres, se retirent-ils le plus souvent de la vie publique. Dans la vie, le critère de l'action, c'est l'estimation des situations et de leurs conséquences, c'est-à-dire de ce que l'on appelle les circonstances. Or, parmi les circonstances, il y en a beaucoup qui peuvent être étrangères et non pertinentes à la fin recherchée ; certaines, souvent, lui font obstacle, et quelques-unes, parfois, lui sont même absolument contraires. Les actions des hommes ne peuvent donc être jugées d'après une règle mentale droite et rigide ; il faut au contraire, pour les considérer, se servir de la règle flexible des Lesbiens, qui n'oblige pas les corps à épouser sa forme, mais qui s'infléchit elle-même pour épouser la forme des corps. La science diffère surtout de la prudence en cela qu'excellent dans la science ceux qui recherchent la cause unique qui a produit de nombreux effets naturels, alors que se signalent par leur prudence ceux qui recherchent, pour un fait unique, le plus grand nombre possible de causes, afin de pouvoir conjecturer quelle est la vraie. La raison de cette différence, c'est que la science a en vue les vérités les plus élevées, et la sagesse pratique les plus humbles. A partir de là, on peut distinguer les caractères et les types de l'insensé, de l'astucieux illettré, du savant imprudent et de l'homme sage. Dans la conduite de la vie, en effet, les insensés ne se soucient ni des vérités les plus élevées ni des plus humbles ; les astucieux illettrés remarquent les plus humbles, mais ne voient pas les premières ; les savants imprudents règlent les vérités les plus humbles d'après les plus hautes, alors que les sages règlent les plus hautes d'après les plus humbles. Mais les vérités générales sont éternelles, tandis que les vérités particulières peuvent à tout moment se changer en erreurs. Les vérités éternelles se tiennent au-dessus de la nature, car dans la

nature rien n'existe qui ne soit mobile et changeant. Or le bien coïncide avec le vrai et a la même essence et les mêmes qualités. Aussi l'insensé, qui ne connaît ni les vérités générales ni les vérités particulières subit-il toujours la punition immédiate de son aveuglement. Quant à l'astucieux ignorant, qui cherche à saisir les vérités particulières sans posséder le vrai en général, les astuces qui aujourd'hui lui réussissent lui nuiront demain. Les savants imprudents, qui vont directement du vrai en général aux vérités particulières, forcent leur passage à travers les tortuosités de la vie. Mais les sages, qui gardent l'œil fixé sur la vérité éternelle à travers les biais et les incertitudes de l'action, font des détours, puisqu'ils ne peuvent suivre une voie droite ; ils prennent ainsi des décisions qui, à longue échéance, se révéleront profitables, autant que la nature le permet.

Il résulte de ce que nous avons dit que ceux qui appliquent à la prudence la méthode de jugement dont se sert la science sont dans l'erreur : ils évaluent les choses selon la droite raison, alors que les hommes, qui, pour une bonne part, sont des insensés, ne sont pas gouvernés par la réflexion, mais par le caprice ou le hasard. Ils jugent les actions humaines telles qu'elles auraient dû être, alors que la plupart du temps elles ont été accomplies à l'aventure. Et comme ils n'ont pas cultivé le sens commun et jamais recherché le vraisemblable, puisqu'ils se contentent du seul vrai, ils ne font aucun cas de savoir quels sentiments les hommes éprouvent communément au sujet de ce vrai, et si ce qu'ils considèrent comme des vérités apparaît comme tel au reste des hommes. Non seulement de simples particuliers, mais aussi des princes et des rois se sons vu reprocher comme un très grave défaut cette négligence, qui fut parfois la cause de grands dommages et de grands maux. Quand le roi Henri III de France fit mettre à mort le duc Henri de Guise, un prince très populaire, bien qu'il fût sous la protection officielle d'un sauf-conduit, et en plein milieu des états généraux, cet acte pouvait être justifié par de bonnes raisons, mais comme ces raisons n'étaient pas apparentes, quand l'affaire fut rapportée à Rome, le cardinal Ludovico Madruzzi [80], qui était un prudent politique, flétrit l'acte en ces termes : « Les princes doivent veiller non seulement à ce que les

80. Prince-évêque de Trente, il fut légat du pape à la Diète d'Augsbourg, puis ambassadeur en France. Fait cardinal en 1561, il prit une part importante aux travaux du Concile de Trente.

choses soient vraies et justes, mais aussi à ce qu'elles apparaissent comme telles. » Les malheurs qui, par la suite, s'abattirent sur le royaume de France vérifièrent la sagesse de ces paroles. C'est donc à juste titre que les Romains, si sages dans ce qui relève de la prudence, étaient attentifs aux apparences, et que juges et sénateurs formulaient leurs sentences en se servant du verbe *videri*.

Pour résumer, je dirai que les philosophes, qui, à cause de leur rare savoir sur les sujets les plus élevés, étaient jadis appelés « politiques », du nom qui désigne l'ensemble des affaires publiques, et qui tirèrent par la suite leur nom d'un quartier de la ville d'Athènes et du lieu où ils enseignaient, et furent appelés « péripatéticiens » et « académiciens », que les philosophes, donc, enseignaient la science logique, la science naturelle et la science morale, de façon adaptée à la prudence civile. Aujourd'hui, la situation est à nouveau ce qu'elle était du temps des anciens physiciens [81]. Jadis, en effet, les trois parties de la philosophie étaient exposées par ces mêmes philosophes d'une manière qui convenait à l'éloquence, tant il est vrai que du Lycée sortit Démosthène, et de l'Académie Cicéron, les deux plus grands orateurs dans les deux plus belles langues ayant existé. Aujourd'hui, elles sont enseignées selon une méthode qui dessèche les sources de tout discours vraisemblable, abondant, fin, élégant, bien développé, ample, naturel et enflammé, et qui rend les esprits des auditeurs semblables à

... virgines nostrarum, quas macres student
demissis humeris esse, et vincto peetore, ut graciles sient :
si qua est habitior paulo, pugilem esse aiunt, deducunt cibum :tametsi bona est natura, reddunt curatura iunceas [82].

Ici, de grands doctes objecteront peut-être, à propos de ce que j'ai dit sur la prudence civile, que je voudrais former des courtisans et non des philosophes, et apprendre aux jeunes gens à dédaigner la vérité au profit des apparences et à étouffer en eux la vertu pour en porter le masque. Il n'en est rien, mais je voudrais qu'ils soient aussi des philosophes de cour ; qu'ils s'intéressent au vrai tel qu'il

81. Les « physiciens ioniens » et, de façon plus générale, les penseurs présocratiques.

82. « ... nos vierges, que leurs mères souhaitent avec les épaules tombantes et la poitrine comprimée, pour qu'elles soient chétives ; si l'une est en assez bon point, elles disent que c'est une pugiliste, et lui enlèvent sa nourriture ; bien que leur nature soit bonne, elles les rendent, à force de soins, minces comme des joncs » (Térence, *l'Eunuque*, II, 3, 23-26).

apparaît ; qu'ils s'attachent à l'honnête que tous approuvent. Mais ces mêmes doctes prétendent qu'en ce qui concerne l'éloquence, leur méthode d'études, loin de présenter le moindre inconvénient, est d'une extrême utilité. Il vaut bien mieux, disent-ils, se servir d'arguments fondés sur la vérité des choses, pour imposer à l'esprit une contrainte qui se confonde avec la raison et en devienne indissociable ; que d'incliner l'âme par les séductions du discours et les éclats de l'éloquence qui, une fois éteints, la laissent revenir à ses dispositions naturelles. Mais qu'y faire, si l'éloquence est tout entière affaire de l'âme et non de l'esprit ? L'esprit, certes, se fait prendre dans les filets subtils du vrai, mais l'âme ne peut être pliée et vaincue sans qu'on emploie des artifices qui font intervenir le corps. L'éloquence est en effet la faculté de persuader autrui de faire son devoir, et, pour persuader, il faut déterminer chez l'auditeur l'état d'âme désiré. Cet état d'âme, les sages le déterminent eux-mêmes par la volonté, qui, chez eux, suit calmement l'esprit : il suffit donc qu'on leur montre le devoir pour qu'ils l'accomplissent. Mais la multitude et le vulgaire sont entraînés et emportés par leurs penchants. Or ces penchants sont tumultueux et turbulents, car ils constituent une souillure de l'âme, contractée par la contagion du corps, et qui suit la nature du corps ; ils ne sont donc mis en mouvement que par des choses corporelles. Aussi faut-il, au moyen d'images corporelles, pousser la foule à aimer, car, une fois qu'elle aime, elle est facilement amenée à croire ; et quand elle croit et aime, on doit encore l'enflammer, pour la faire vouloir avec son habituel emportement. Ces trois opérations sont nécessaires pour effectuer l'œuvre de persuasion. J'ajouterai qu'il n'y a que deux disciplines capables de convertir à de bons usages les passions, qui sont des maladies de l'homme intérieur et qui ont toutes leur source unique dans la concupiscence : la philosophie, qui, chez les sages, modère les passions et les transforme en vertus, et l'éloquence, qui, chez le vulgaire, les excite, afin qu'elles fassent office de vertu.

Mais on objectera qu'aujourd'hui la forme des États est telle que l'éloquence ne règne plus désormais sur des peuples libres. A quoi je répondrai qu'il faut en remercier nos princes, qui nous gouvernent par les lois et non par la parole. Pourtant, dans nos États eux-mêmes, des orateurs ont brillé par leur style sublime, varié, enflammé, aussi bien dans les tribunaux que dans les conseils politiques et les prédications religieuses, pour le plus grand avantage de l'État et la plus grande gloire de la langue.

Mais voyons ce qu'il en est de ce dernier point. Les Français ont une langue qui abonde en mots désignant les substances; mais la substance est en soi brute et inerte, et elle n'admet pas la comparaison. C'est pourquoi les Français ne peuvent donner de la chaleur à l'expression de leurs idées (ce qui n'est possible que grâce à l'émotion, et même à la véhémence), ni rien amplifier et grandir. Pour la même raison, ils sont incapables de prendre les mots dans un autre sens, car la substance, étant la catégorie la plus générale, ne fournit aucun moyen terme dans lequel se rencontreraient et s'uniraient les termes extrêmes des comparaisons. C'est pourquoi il est impossible, quand on dispose de noms de cette sorte, de former avec un seul mot des métaphores; et il y a, la plupart du temps, dans celles que l'on forme avec deux mots, de la dureté. En outre, quand les Français se sont efforcés de construire des périodes oratoires, ils ne sont pas allés plus loin que le simple morceau de phrase. Ils ne composent pas de vers plus étendus que ce qu'on appelle les « alexandrins » : ce sont des vers accouplés en distiques (chacun enferme une pensée, et ils riment deux à deux, ce qui réduit l'ampleur et atténue la gravité), qui ont moins de mouvement et de force que les vers élégiaques. Il n'y a, en français, que deux positions de l'accent, sur la dernière ou l'avant-dernière syllabe, et là où nous accentuons sur l'antépénultième, ils transportent l'accent sur la pénultième, ce qui donne au son un je ne sais quoi de plat et de fade. Telle est la raison pour laquelle ils ne sont pas faits pour les périodes amples et les mètres grandioses.

Mais cette même langue, si elle est incapable de tout style sublime et orné, s’adapte parfaitement à un style simple. Comme elle abonde en mots qui expriment les substances, et en particulier les substances que les scolastiques appellent abstraites, elle parvient toujours à condenser l’essentiel des choses. Aussi est-elle par excellence propre au genre didactique, puisque les arts et les sciences s’intéressent aux généralités essentielles des choses. De là vient que nous, Italiens, nous louons nos orateurs quand ils parlent de façon habile, bien développée, éloquente, alors que les Français applaudissent les leurs quand ils ont pensé conformément à la vérité. Et lorsqu’ils veulent donner un nom à cette faculté mentale qui permet de relier de manière rapide, appropriée et heureuse des choses séparées et que nous appelons *ingegno*, ils emploient le mot « esprit » (*spiritus*), et de cette puissance mentale qui se manifeste dans la synthèse ils font quelque chose de tout simple, parce que

leurs intelligences (*mentes*) excessivement subtiles excellent dans la finesse du raisonnement plutôt que dans la synthèse. C'est pourquoi si, dans une certaine discussion digne des plus grands philosophes [83], le parti qui est dans le vrai est celui qui soutient que les *ingenia* sont formés par les langues, et non les langues par les *ingenia,* seuls dans le monde entier les Français, en vertu de leur langue si subtile, pouvaient inventer la nouvelle critique qui semble entièrement faite d'« esprit », et l'analyse, qui a dépouillé, autant qu'il était possible, l'objet des mathématiques de tout caractère corporel. Dans ces conditions, l'éloquence qu'ils apprécient le plus est celle qui est conforme à leur langue, et qui réside seulement dans la vérité et la subtilité des jugements, ainsi que dans la rigueur de l'ordre déductif.

Nous, nous sommes dotés d'une langue qui fait constamment surgir des images, si bien que les Italiens l'ont emporté sur tous les peuples de la terre en peinture, en sculpture, en architecture, en musique ; d'une langue toujours créatrice, qui transporte l'esprit des auditeurs, grâce à la force des comparaisons, vers des choses très différentes et éloignées les unes des autres, ce qui fait que les Italiens sont, après les Espagnols, le peuple le plus fécond en « pointes » ; d'une langue qui, dans le genre orné et ample, celui d'Hérodote, de Tite-Live et de Cicéron, compte un Guichardin ; dans le genre grandiose et véhément, celui de Thucydide, de Démosthène et de Salluste, d'autres écrivains ; dans l'élégance attique, un Boccace ; dans le nouveau genre lyrique, un Pétrarque ; parmi ceux qui font revivre Homère par la sublimité des récits et la facilité du style, un Arioste ; parmi ceux qui reproduisent Virgile par la grandeur des pensées et la divinité des vers, un Tasse. Et nous, cette langue, nous ne la cultiverions pas, surtout dans les domaines où elle a le plus de bonheur ?

Celui donc qui ne se destine ni à la physique ni à la mécanique, mais se prépare aux affaires publiques et à l'exercice de l'éloquence judiciaire, politique ou sacrée, ne doit pas se livrer, alors qu'il n'est qu'un enfant, aux études conduites selon la méthode moderne, ni s'y attarder trop longtemps par la suite. Qu'il apprenne la géométrie à

---

83. Selon Nicolini (*op. cit.,* p. 200, note 1), Vico fait probablement allusion à la polémique Bouhours-Orsi et aux *Considerazioni sopra la maniera di ben pensare ne' componimenti del p. D. Bouhours,* de G. G. Orsi (1703). Sur la polémique Bouhours-Orsi, cf. *Vico e Bouhours,* in M. Fubini, *Stile e umanità di Giam6attista Vico,* Milan-Naples, 1965, pp. 135 sq.

travers les figures, selon une méthode qui fasse appel à l'ingéniosité. Qu'il cultive la topique et s'exerce à discuter librement et élégamment, en soutenant le pour et le contre, à propos de la nature, de l'homme, de l'État. Et cela afin d'accueillir ce qu'il y a, en toutes choses, de plus probable et de plus vraisemblable, et afin que les modernes ne soient pas plus savants que les anciens tout en étant moins sages qu'eux, qu'ils ne soient pas plus vrais que les anciens tout en étant moins éloquents qu'eux, et qu'ils égalent les anciens par la sagesse et par l'éloquence, tout en les dépassant par la science.

VIII

Je n'ai rien dit de la poésie en particulier, parce que l'inspiration poétique est un don de Dieu, qui ne peut s'acquérir par aucun moyen. Pourtant ceux que touche divinement le souffle de cette faculté doivent, s'ils veulent l'enrichir par les études littéraires, cultiver ce qui est comme la fleur de toutes ces études. Aussi allons-nous parler de la poésie, en ne respectant pas l'ordre du discours, mais toutefois sans sortir totalement de notre sujet.

Nous avons dit que la critique de notre temps était nuisible à la poésie, dans la mesure du moins où elle est enseignée aux enfants, car elle éteint en eux l'imagination, et étouffe la mémoire. Or les meilleurs poètes sont des êtres d'imagination, et la Mémoire, avec les Muses, ses filles, est leur divinité tutélaire. Mais si l'art de la critique est enseigné à des jeunes gens chez lesquels ces deux facultés ont déjà été rendues solides, je pense qu'il est utile à la poésie. Les poètes, en effet, ont les yeux tournés vers le vrai idéal, c'est-à-dire universel, comme nous le verrons plus loin, et la méthode géométrique est particulièrement avantageuse pour forger les fictions poétiques, quand il faut que les personnages conservent tout au long du récit le caractère avec lequel ils sont apparus au début. C'est là un art qu'Homère a été le premier de tous à enseigner, si l'on en croit Aristote [84] ; et, comme le remarque le

84. Aristote, *Poét.* 1460 a 10.

même philosophe, il y a certains paralogismes *a consequente*, comme, par exemple, « Dédale vole, s'il est ailé ». Seuls peuvent donc composer correctement ces fictions ceux qui savent suffisamment bien lier les termes les uns aux autres, de façon que les seconds semblent naturellement procéder des premiers, et les troisièmes des seconds. C'est pourquoi il serait à la fois piquant et proche de la vérité de dire que des fictions de cette sorte ne sauraient être inventées que par ceux qui connaissent parfaitement les vérités philosophiques [85]. Les géomètres le montrent de façon particulièrement éclatante, eux qui, en vertu de leur méthode, tirent des conséquences vraies de prémisses et de données fausses.

J'estime, d'autre part, que la fin qui est aujourd'hui particulièrement poursuivie, à savoir le vrai idéal ou universel, est, elle aussi, éminemment favorable à la poésie. Je ne suis pas d'avis, en effet, que les poètes se plaisent principalement au faux ; bien mieux, j'oserais affirmer qu'à l'égal des philosophes ils recherchent par définition le vrai. Le poète enseigne de façon plaisante ce que le philosophe enseigne sévèrement ; l'un et l'autre enseignent les devoirs, l'un et l'autre décrivent les mœurs des hommes, l'un et l'autre incitent à la vertu et détournent des vices. Mais le philosophe, parce qu'il a affaire à des hommes cultivés, traite de ces choses en termes généraux, alors que le poète, parce qu'il s'adresse au commun des mortels, parvient à persuader au moyen des actions et des paroles sublimes des personnages forgés par lui, et dont il se sert comme d'exemples, mais d'exemples inventés. Aussi les poètes s'éloignent-ils des formes quotidiennes du vrai, afin de le figurer sous ses aspects plus élevés, et délaissent-ils la nature incertaine pour suivre la nature constante. Ils s'attachent au faux pour être en quelque manière plus véridiques.

Cette cohérence rigide des actions humaines, qui fait que chacun reste en accord avec lui-même en toutes circonstances, était très bien enseignée par les stoïciens, à qui semblent correspondre les modernes. C'est donc à juste titre qu'ils affirmaient qu'Homère était le chef de leur secte, lui qui, pour Aristote, est le premier et le principal créateur des fictions poétiques. Voilà pourquoi les mêmes raisons qui m'ont servi à montrer que la fin de nos études est nuisible à la prudence civile font qu'elle est, à mes yeux,

85. Dans la *Scienza nuova*, Vico soutiendra la thèse opposée : la sagesse poétique est antérieure, et irréductible, à la sagesse philosophique.

avantageuse pour la poésie. La prudence, dans les actions humaines, recherche le vrai tel qu'il est, même s'il provient de l'imprudence, de l'ignorance, du caprice, de la nécessité, du hasard ; la poésie, elle, considère seulement le vrai tel qu'il devrait être selon la nature et selon la raison.

Je serais incliné aussi à croire que la physique moderne présente des avantages pour la poésie. Les poètes font souvent usage de tournures par lesquelles ils expliquent les causes naturelles des choses, soit pour faire admirer leur style poétique, soit pour prouver l'ancienneté de leurs titres de propriété dans ce domaine, puisque les plus anciens poètes furent des physiciens [86]. D'où des expressions comme « né du sang » pour « engendré », « s'évanouir dans les airs » pour « mourir », « feu qui brûle les entrailles » pour « fièvre », « vapeur condensée dans l'air » pour « nuage », « feu qui tombe des nuages » pour « foudre », « ombres de la terre » pour « nuit ». Les poètes indiquent les différentes parties du temps en se servant des définitions des astronomes, et la métonymie, qui prend la cause pour l'effet, est chez eux d'un usage constant. Puisque donc la physique moderne a recours, pour décrire les causes des phénomènes, à des images plus sensibles, qu'elle emprunte surtout à la mécanique et dont elle se sert comme d'un instrument, elle pourrait plus facilement encore fournir aux poètes des locutions d'un genre nouveau.

IX

Vous ne vous êtes pas étonnés, je pense, de ce que je n'ai rien dit de la théologie chrétienne quand j'ai passé en revue tous les instruments des sciences. J'ai jugé, en effet, que vous ne pouviez vous attendre à me voir faire une comparaison absolument inconvenante entre le vrai et le faux, le divin et l'humain, le Christ et Lycurgue ou Numa. Toutefois, pour vous faire comprendre rapidement combien les païens se sont trompés dans cette partie des études, il me sera permis de remarquer que, chez eux, les opinions

86. Cf. note 81.

sur la nature des dieux étaient nombreuses, variées et très incertaines. D'autre part, ceux qui étaient à la tête des États. toléraient que les philosophes soutinssent des idées opposées sur les matières religieuses, et ils se contentaient de punir pour impiété ceux qui niaient l'existence des dieux. Peut-être estimaient-ils que les autres affirmations des philosophes dépassaient les capacités du vulgaire, chez qui principalement la religion doit être inculquée. Ils permettaient aussi aux poètes d'inventer, pour mieux faire admirer leurs fables, des nouveautés à propos de la nature et de la puissance des dieux, car ils jugeaient que cela même contribuait à la religion, en amenant le vulgaire à avoir une opinion plus haute de la puissance de ses divinités. En ce qui concerne les sacrifices, les augures et les auspices, qui constituaient à leurs yeux l'essentiel de la fonction publique de la religion, ils voulaient donner aux cérémonies religieuses, pour les rendre plus augustes et vénérables, le plus de certitude [87] et de solennité possible. C'est pourquoi ils poursuivaient et punissaient seulement la profanation des cérémonies, le mépris pour les pratiques des augures et l'introduction de nouvelles formes de divination. Ils persécutaient les chrétiens, non pas parce qu'ils ne croyaient pas en leurs dieux, mais parce qu'ils ne les adoraient pas. Mais qu'y a-t-il de plus insensé, de plus absurde, que d'obliger à adorer, avec des cérémonies certaines, des divinités incertaines ? Au contraire la religion chrétienne professe des dogmes parfaitement certains sur la nature de Dieu et sur les mystères divins, et c'est à bon droit que ses rites et cérémonies ont un caractère de certitude. Voilà pourquoi est née chez nous, par une inspiration divine, une science nouvelle, qui ouvre les sources divines de la vérité, à savoir les livres sacrés et la tradition, et qui est appelée « théologie dogmatique ». Aussi, alors qu'autrefois la Loi des XII Tables commençait par un chapitre sur les cérémonies, « *Deos caste adeunto* [88] », le Code de Justinien s'ouvre-t-il sur le titre *De summa Trinitate et fide catholica.*

De la méthode excellente de cette théologie dogmatique découle, comme un ruisseau, une autre théologie, appelée « morale », qui établit, en accord avec la religion chrétienne, les préceptes qui

87. La notion de *certum, certo,* va avoir dans le *Diritto universale* et la *Scienza nuova* une importance capitale. Le *certum* désigne tout ce qui est arrêté, fixé, enfermé dans des limites, institutionnalisé.

88. « Il faut être pur pour approcher les dieux. »

concernent le souverain bien, les vertus et les devoirs. Cette science de Dieu, cette pureté des cérémonies, cette doctrine morale, se distinguent par tant de vérité, de dignité et de vertu, que la religion chrétienne, sans avoir recours, comme les autres, à la force des armes et à la destruction des peuples, s'est introduite, grâce à la vertu et à la constance des martyrs, chez les deux peuples les plus sages de l'époque, les Grecs et les Romains, et dans le plus puissant empire de la terre. Ces deux peuples, avec leur puissance et leur culture, se soumirent spontanément au christianisme. Et si les monuments de leur religion et de leur philosophie ne furent pas détruits, ce fut certainement par un effet de la volonté divine, afin que tout au long des temps la comparaison des deux religions fît apparaître le caractère humain de la religion ancienne et le caractère absolument divin de la nôtre.

X

Jusqu'ici nous avons parlé des instruments des sciences ; nous allons maintenant étudier les aides de notre méthode d'études. Nous avons, sur beaucoup de sujets qui relèvent de la prudence, des recueils de préceptes, mais je crains qu'en ce qui concerne notre méthode d'études, ce ne soit là un inconvénient plutôt qu'un avantage. Quand il s'agit, en effet, des activités que dirige la prudence, les traités, s'ils sont nombreux, n'ont aucune valeur, mais ils en ont beaucoup s'ils sont en nombre restreint. S'efforcer de réduire en art tout ce qui est du domaine de la prudence est en premier lieu une entreprise vaine, parce que la prudence prend ses résolutions en fonction des circonstances, qui sont infinies, si bien que tout essai de les rassembler, si large soit-il, est toujours insuffisant. D'autre part, ces professeurs de prudence habituent ceux qui les écoutent à suivre des préceptes généraux : or nous savons par expérience que rien, dans la pratique, n'est plus inutile. Pour qu'ils soient de quelque usage, les traités qui touchent à la prudence, comme les « arts oratoires », les « arts poétiques », les « arts

historiques », doivent jouer le rôle des *lares compitales*[89], et se contenter de montrer où il faut aller, et par quel chemin : c'est-à-dire aller, par le moyen de la philosophie, vers la contemplation de la nature parfaite elle-même. En effet, quand seule était cultivée la philosophie, ou, si l'on préfère, quand seule était contemplée la nature parfaite, on vit fleurir, chez les Grecs, les Latins et les modernes, les plus grands écrivains dans chacun des arts que nous venons de citer. Mais quand, chez ces mêmes peuples, ces arts furent cultivés pour eux-mêmes, il ne se révéla plus d'auteurs aussi glorieux. Examinez, je vous en prie, chaque art un à un, et vous verrez que je ne me suis pas trompé.

Jadis les arts et les sciences étaient contenus dans le sein de la philosophie sans être isolés les uns des autres, et ils formaient un tout organique. Ceux qui les ont détachés de la philosophie et séparés entre eux ressemblent, selon moi, à ces tyrans qui, après s'être emparés d'une grande ville ennemie, riche et populeuse, la détruisent pour se garantir d'elle à l'avenir, et dispersent ses citoyens dans les villages les plus éloignés pour empêcher qu'encouragés par la grandeur et la richesse de leur cité, et par leur propre nombre, ils ne puissent relever la tête et s'aider les uns les autres.

XI

Nous trouverons une confirmation particulière de ce que nous venons de dire dans notre jurisprudence. La jurisprudence était ignorée des Grecs, et chez les anciens Romains elle était très différente de ce qu'elle est actuellement. Aussi est-il nécessaire de parler de certains points importants qui la concernent et qui touchent en même temps notre sujet.

Les quatre premiers titres du livre premier des *Pandectes,* où sont exposés de façon complète ce que les Grecs appellent *Premiers Principes,* à savoir la doctrine relative à la nature de la

89. Dieux tutélaires des carrefours, dont les statues servaient à indiquer la direction dans les croisements de routes.

jurisprudence, à sa fin, qui est la justice, à sa matière, qui est le droit, aux causes et aux effets des lois, et à la méthode à suivre pour les interpréter, occupent une bien petite place dans cette œuvre immense, et pourtant ils contiennent tout l'art de la jurisprudence. Mais que signifie l'expression « art de la prudence », de cette prudence dont le seul art est la philosophie ? Pour reprendre les termes élégants de l'assez savant auteur de la *Methodus juris civilis* [90], nous dirons que les premiers principes contiennent la philosophie du droit, et que tout le reste du Corpus est consacré à son histoire. Mais moi, j'ajouterai qu'ils contiennent aussi une immense topique du genre judiciaire. Pour quelle raison en effet, et la chose est tout à fait étonnante, possédons-nous une énorme quantité de livres de droit, et pourquoi en a-t-il été de même chez les Romains après l'Edit perpétuel, alors qu'auparavant les Romains n'en avaient que très peu, et les Grecs aucun ? C'est que, chez les Grecs, les philosophes enseignaient la philosophie du droit, ou théorie de l'État, de la justice et des lois. Ceux que l'on appelait les « praticiens » [91] fournissaient les lois aux orateurs, tandis que les orateurs, dans les procès, tiraient des faits eux-mêmes les arguments propres à entraîner une sentence équitable. La jurisprudence était donc contenue, chez les Grecs, dans la science des philosophes, dans l'histoire des lois faite par les « praticiens », et dans le talent des orateurs. Il y avait par conséquent, chez eux, d'innombrables livres de philosophie, beaucoup de recueils de discours, et aucun traité de droit. A Rome, par contre, les philosophes étaient les jurisconsultes eux-mêmes, dans la mesure où ils plaçaient entièrement la sagesse dans la connaissance des lois telle qu'elle leur était acquise par l'expérience, si bien qu'ils conservaient dans sa pureté la sagesse des temps héroïques. Et en effet

> *… haec fuit sapientia quondam,*
> *publica privatis secernere, sacra profanis,*

---

90. Cet auteur n'a pas été identifié avec certitude. Selon E. Gianturco (in Giambattista Vico, *On the Study Methods of our Time*, Indianapolis-New York-Kansas City, 1965), il pourrait s'agir de Hermannus Vulteius ou de Nicholaus Vigel. Mais la nuance restrictive (« assez savant auteur ») s'accorde mal avec ce que dit Vico de Vulteius au début de sa *Vie*.

91. Les *pragmatici* (trad. latine du grec *pragmatikoï*) étaient des auxiliaires des orateurs. Cf. Cicéron : « Chez les Grecs, des hommes de la plus basse condition, poussés par l'appât d'un maigre salaire, s'offrent pour assister en justice les orateurs sur les questions de droit : on les nomme des "praticiens" » (*De orat.* I, XLV, 198).

concubitu prohibere vago, dare jura maritis,
oppida moliri, et leges incidere ligno [92].

Telle est la raison pour laquelle la définition que les Romains donnaient de la jurisprudence était la même que celle que les Grecs donnaient de la sagesse : « connaissance des choses divines et humaines ». Et puisque la sagesse ainsi définie consiste presque entièrement dans la justice et la prudence civile, les Romains apprenaient la théorie de l'État et de la justice de bien meilleure façon que ne faisaient les Grecs, non pas en dissertant, mais par la pratique politique elle-même. En s'attachant à « une philosophie vraie, et non simulée [93] » (car les mots du jurisconsulte s'appliquent avec plus de vérité aux temps héroïques), ils s'affermissaient d'abord dans les vertus civiles en s'acquittant religieusement des charges publiques, c'est-à-dire des magistratures et des commandements militaires. Enfin, parvenus à la vieillesse, âge où l'on est maître de ces vertus, ils abordaient à la jurisprudence comme au port le plus honorable de la vie.

Mais les patriciens se servaient de la jurisprudence comme d'un « secret du pouvoir ». Il y avait en effet, à Rome, trois ordres de citoyens, la plèbe, les chevaliers, le sénat, et les patriciens ne formaient aucun ordre propre, si bien qu'aucun critère ne permettait de leur assigner une place, à moins qu'ils ne parvinssent, par quelque moyen habile, à acquérir un degré de pouvoir dans l'État. Or comme il y avait trois sortes de droit, le droit sacré, le droit public et le droit privé, le premier comprenant le droit augural, le second le droit fécial, et le troisième les formules des actions, les patriciens, pour avoir la haute main sur les comices, qui ne pouvaient se tenir sans que les auspices fussent favorables, sur les guerres, les paix, les alliances, et, en partie du moins, sur les actions judiciaires, utilisèrent l'expédient suivant : ils décrétèrent que nul ne pourrait être considéré comme un jurisconsulte s'il ne connaissait ces trois sortes de droit. C'est pourquoi ils définirent la jurisprudence comme « la connaissance des choses divines et humaines ». Or ne connaissaient ces trois sortes de droit que ceux qui appartenaient aux collèges des pontifes et des augures, et

92. « ... voilà en quoi consista jadis la sagesse : séparer le public du privé, le sacré du profane, empêcher les unions vagabondes, donner des droits aux maris, bâtir des villes fortifiées, et graver des lois sur des tables de bois » (Horace, *Art poétique*, 396-399).

93. Ulpien, *Digeste*, I, 1, 1, 1.

comme n'étaient admis dans ces collèges que des hommes de très haute noblesse, les patriciens avaient seuls la garde de la jurisprudence, et ils la tenaient secrète, comme si c'était quelque chose de mystérieux. Le fait est que, depuis l'époque de Tiberius Coruncanius, qui fut le premier à professer le droit à Rome, la jurisprudence ne fut enseignée qu'aux fils des familles les plus nobles, à l'instar d'une chose sacrée. Pour rendre ce secret du pouvoir encore plus inviolable grâce à la sainteté des lois, les patriciens veillaient religieusement sur le texte littéral des lois ; pour les faire apparaître sous un jour encore plus vénérable, ils s'appliquaient à donner aux formules des actions le plus de certitude et de solennité possible ; enfin, pour que la plèbe fût tenue davantage encore dans l'ignorance, ils écrivaient ces formules en abrégé et non en toutes lettres. Les plus sages d'entre les Romains acceptaient sans protester que les patriciens se réservassent ce secret : il était, pensaient-ils, de l'intérêt de l'État que les nobles, qui, dans l'État, sont nécessaires à cause de leur valeur militaire, manifestassent leur puissance en étudiant la justice plutôt qu'en commettant des injustices et des actes d'arrogance. D'autre part, il valait mieux, selon eux, que le peuple montrât uniquement dans les faits son respect religieux des lois.

Bienheureux est l'État dans lequel la religion des lois oblige les citoyens, comme si elles étaient une divinité inconnue ! Quand il en va ainsi, la discipline civile est observée avec autant d'impartialité et de fermeté que la discipline militaire qui interdit au soldat de demander le pourquoi d'un ordre, son seul rôle étant de l'attendre avec entrain et de l'exécuter promptement. De là vient que, sous la république, le droit était extrêmement rigide. Le préteur n'était que le « gardien du droit civil » ; tous les contrats étaient confirmés par des stipulations solennelles ; tous les mouvements d'argent, que l'on s'engage à payer ou que l'on paye, étaient inscrits nominativement dans les banques ; quand aucune action judiciaire n'était possible, on débattait devant le tribunal sur la base de promesses verbales et réciproques ; quand on voulait régler les différends en se reposant sur la bonne foi, d'honnête homme à honnête homme, on ne débattait pas devant les tribunaux pour parvenir à une solution équitable, on avait recours à des arbitrages qui n'étaient pas soumis à l'obligation impérieuse du droit, mais à la conscience du devoir. S'il fallait soustraire certains individus à la loi, à cause de leur mérite, ou en punir d'autres par des peines non prévues par la loi, à

cause de leurs crimes, la Loi des XII Tables, que Tacite, pour cette raison, je suppose, nomme « *finem aequi juris* [94] », ne subissait aucune augmentation ni aucune diminution. On proposait, concernant ces individus, des *leges singulares* ou *privilegia*, à moins que l'urgence et la soudaineté de la situation ne rendissent nécessaire une décision *extra ordinem*. Ainsi les lois étaient, sans exception, immuables, au point que si l'intérêt de l'État lui-même, pour ne pas parler de celui de personnes privées, conseillait de commettre quelque infraction aux lois, les jurisconsultes avaient recours à l'expédient de fictions et d'inventions juridiques, pour éviter que le droit ne subît aucune altération. C'est à cette espèce qu'appartiennent la fiction du *postliminium* [95], celle de la *lex Cornelia*, et d'autres encore, ainsi que les ventes fictives dans les émancipations et les testaments. A bien y réfléchir, on s'aperçoit que les fictions juridiques n'étaient rien d'autre, dans la jurisprudence ancienne, que des extensions ou des restrictions des lois, qui permettaient aux jurisconsultes anciens d'accommoder les faits aux lois, et non, comme les nôtres, les lois aux faits. Toute la gloire de la jurisprudence ancienne consistait dans le fait d'avoir su imaginer ce genre de solution, qui laissait inchangées les lois tout en pourvoyant à l'intérêt général.

Il résulte de ce que nous venons de rappeler que seuls les patriciens professaient la jurisprudence, alors que des *homines novi* de naissance obscure pouvaient eux aussi exercer l'art oratoire. En tant que jurisconsultes, ils étaient savants en philosophie du droit et en histoire des lois ; quand ils ne se chargeaient pas eux-mêmes de défendre des causes où des points de droit étaient en question, ils donnaient, comme un oracle, leur avis à ceux qui les consultaient, pour qu'ils le transmissent à leurs avocats ; mais quand ils consentaient à se présenter devant les tribunaux en tant qu'avocats, pour s'occuper de ces causes qui portent sur des points de droit et où ce qui est en discussion, c'est à la fois la lettre et l'esprit de la loi (la lettre a trait au droit strict, et l'esprit à l'équité), les jurisconsultes défendaient par définition le point de vue du droit strict, et les

94. « Le degré suprême du droit équitable » (Tacite, *Ann*. III, 27).

95. Le citoyen romain fait prisonnier de guerre, et donc esclave de l'ennemi, perdait tous ses droits politiques et civils. La fiction du *postliminium* (ou « rentrée dans la patrie ») lui permettait de les retrouver. La loi Cornelia, qui date de l'époque de Sylla, autorise la validation du testament d'un prisonnier mort en captivité, grâce au recours à la fiction selon laquelle il est mort à Rome.

grands avocats celui de l'équité. Je dis bien les grands avocats, car, le droit ayant un caractère suprêmement sacré, il était impossible de faire prévaloir l'équité dans les jugements, à moins d'avoir un très grand talent oratoire, Pendant la période républicaine, il y avait, dans les causes de ce genre, une seule jurisprudence pour les trois sortes de droit, et cette jurisprudence était définie comme « *divinarum humanarumque rerum notitia, justi et injusti scientia* [96] ». Dans cette formule les « *res humanae* » comprenaient les affaires publiques et les affaires privées, et par le mot « *justum* », on entendait tout ce qui était expressément stipulé par les lois. La jurisprudence et l'éloquence judiciaire étaient officiellement séparées, les jurisconsultes, quand ils exerçaient aussi la profession d'avocat, défendaient la lettre des lois, et les avocats tantôt la lettre, tantôt l'esprit ; mais la lettre, même les avocats les plus médiocres se chargeaient de la défendre, alors que seuls les plus éloquents invoquaient l'esprit. A quoi il faut ajouter que peu de livres traitaient du droit, et qu'aucun n'était rendu public, si ce n'est de façon clandestine.

Mais quand la république fut changée en principat, les empereurs romains firent passer le pouvoir législatif des comices du peuple au Sénat, puis, peu après, enfermèrent dans le sanctuaire de leur palais toutes les délibérations concernant la guerre, la paix, les traités et les autres affaires de l'État, ainsi que les secrets du pouvoir militaire et politique. En effet, comme le disait Crispus à Livie, la condition de l'*imperare*, c'est « *ut non aliter ratio constet quam si uni reddatur* [97] ». Telle est cette « loi royale » dont parle le jurisconsulte [98], que le peuple n'a pas décrétée par un acte de sa volonté, mais qui lui a été arrachée par les nécessités de la situation politique, qui voulaient que « *cuncta, discordiis civilibus fessa, Augustus, nomine principis, sub imperio acciperet* [99] », et qu'il gouvernât comme un véritable roi. Mais les mêmes empereurs romains, qui voulaient donner quelque satisfaction aux nobles et au Sénat, et qui se souvenaient que le parti aristocratique s'était opposé

96. « La connaissance des choses divines et humaines, la science du juste et de l'injuste ».

97. « Les comptes ne sont bons que s'ils sont rendus à un seul » (Tacite, *Ann*. I, 6).

98. Ulpien. Le passage du *Digeste* auquel Vico fait allusion (I, 4, 1, pr.), et dans lequel Ulpien parlerait de la *lex regia*, est une interpolation.

99. « ... qu'Auguste, en prenant le nom de *princeps*, accueillît sous son pouvoir suprême le monde épuisé par les discordes civiles » (Tacite, *Ann.* I, 1).

à l'établissement du principat, leur proposèrent une certaine apparence de pouvoir. Ils concédèrent au Sénat le droit de rédiger des lois en matière de droit privé, l'initiative des « propositions » étant cependant réservée aux empereurs. Ces « propositions » avaient l'apparence des « rapports » des consuls, mais en réalité elles n'étaient que les expressions de la volonté des empereurs, le Sénat ayant la prérogative de l'approbation, et cela afin que le Sénat ne pût se prononcer, en matière de droit privé, que sur des questions choisies par le prince, et dans le sens voulu par lui. C'est pourquoi, en attendant que le principat fût définitivement établi, les empereurs firent eux-mêmes leurs propositions, puis, quand le régime fut consolidé, ils les firent lire par les questeurs candidats aux charges publiques.

Quant aux nobles, ils leur donnèrent, non pas à tous indistinctement, mais seulement à ceux dont la soumission était assurée, le « droit de réponse publique », c'est-à-dire le droit de donner publiquement des consultations juridiques ayant force légale, ce qui leur conférait en apparence une autorité beaucoup plus grande qu'auparavant, mais en fait cette autorité était limitée, dans la mesure où leurs décisions n'avaient de force légale que pour l'affaire au sujet de laquelle ils étaient consultés. Afin d'affaiblir davantage encore, chez les patriciens, cette apparence de pouvoir, et d'affermir leur propre pouvoir effectif en s'assurant l'attachement de la plèbe et la faveur de la multitude, les empereurs permirent aux préteurs d'adoucir les lois, selon le principe de l'équité, quand elles étaient trop sévères à l'égard des personnes privées, et de les suppléer dans le sens de la bienveillance, quand elles faisaient défaut. Il ne faut pas croire que les préteurs avaient le droit de changer les lois elles-mêmes, mais, sous l'apparence d'un respect religieux, ils les privaient de leur force et de leur efficacité, en recourant à des fictions, sur le modèle des fictions utilisées par la jurisprudence de l'époque républicaine : c'est ce qu'ils firent, par exemple, pour la *bonorum possessio* et les actions rescisoires. Les préteurs devinrent ainsi à la fois les gardiens du droit civil et les ministres de l'équité naturelle, puisque, dans les causes qui étaient expressément prévues par la lettre de la loi, ils instruisaient des « actions directes », et, dans celles où le texte de la loi était incertain ou muet, des « actions utiles » [100].

---

100. L'*utilis actio* se fonde, à défaut de la loi, sur l'équité. Cf. *Digeste*, XIII, 5, 5, 9 ; XLIII, 20, 1, 35, etc.

C'est pour cette raison que sous le principat, et avant même la publication de l'*Edictum perpetuum*, la jurisprudence n'était plus tout à fait ce qu'elle avait été auparavant : seules les affaires privées, en effet, étaient comprises dans la formule « choses humaines », et le droit public fut séparé du droit privé, ce qui entraîna, pour la philosophie du droit, le début du déclin. La jurisprudence restait pourtant la science du juste, mais en tant que telle elle était peu à peu détrônée par l'équité prétorienne. Il y avait encore peu de livres sur le droit, parce que les jurisconsultes avaient toujours pour fonction officielle de professer le droit dans son aspect strict, et que la défense de l'équité était réservée aux seuls avocats. Mais quand fut publié, sous Hadrien, l'*Edictum perpetuum*, tout entier inspiré par le principe de l'équité, et qu'il fut publiquement stipulé que la jurisprudence serait fondée sur l'Édit perpétuel comme elle l'avait été auparavant sur les XII Tables, la Loi des XII Tables ne fut plus désormais la norme du droit romain, et le pouvoir de *condere jus*, de fonder le droit, qui appartenait au Sénat, aux préteurs et aux jurisconsultes, se trouva amoindri. Les sénatus-consultes ne se conformèrent plus à la Loi des XII Tables, les préteurs ne publièrent plus leurs « édits de juridiction perpétuelle » en la prenant pour référence, et les empereurs romains, dans leurs rescrits, établirent des droits nouveaux et tranchèrent les cas douteux en s'inspirant de l'équité naturelle. De là vient que la chronologie des constitutions impériales commence précisément à Hadrien. C'est aussi pour ces raisons que la jurisprudence, de science du juste qu'elle était, devint art de l'équité. Les jurisconsultes eurent pour fonction de chercher dans les causes judiciaires les raisons d'équité, et ils écrivirent d'innombrables livres de droit privé. Les formules d'action en justice étaient cependant toujours en vigueur, et les avocats, devant les tribunaux, s'appliquaient encore à défendre l'équité, mais, dans de telles conditions, plus l'équité naturelle s'affermissait, plus l'éloquence judiciaire devenait silencieuse.

Quand Constantin supprima les formules d'action en justice et ordonna que tous les jugements suivissent la procédure extraordinaire, le secret de la jurisprudence fut révélé à tous, et ce simulacre de pouvoir fut enlevé lui aussi aux patriciens. Des hommes de basse extraction purent professer la jurisprudence, des écoles publiques de jurisprudence furent fondées à Rome, à Constantinople et à Beyrouth, et Théodose II et Valentinien III décidèrent, dans l'intérêt de l'État, que personne, même un

professeur public, ne pourrait exercer en privé le métier de jurisconsulte. Et ce n'est plus avec un certain respect religieux et en usant de fiction, mais ouvertement, que chaque fois que l'équité suggérait une autre solution, le droit civil fut battu en brèche, aussi bien par les juges que par les empereurs. L'équité régna sans partage dans les tribunaux, et le préteur, qui était la voix vivante du droit civil, se transforma en arbitre absolu de tout le droit privé, comme n'importe lequel de nos juges d'aujourd'hui. Il y avait jadis beaucoup d'actions judiciaires et peu d'arbitrages, car nombreux étaient les hommes injustes, et rares les hommes équitables ; aujourd'hui il n'y a que des arbitrages, dans lesquels cependant le devoir moral de l'équité s'est transformé en obligation juridique.

Ajoutons à cela que lorsque Constantin se fut converti à la religion chrétienne, dans laquelle la science des choses divines est détenue par les Pères de l'Église, la jurisprudence finit par ne plus être que la connaissance des choses privées, et perdit la qualité de science du juste, si bien que de nos jours le jurisconsulte n'a plus pour office de s'en tenir à la lettre de la loi. L'équité naturelle étant devenue toute-puissante dans les tribunaux, l'éloquence judiciaire s'est entièrement tue, et la jurisprudence a commencé à être complètement écrasée sous la masse de ses propres livres. Aussi peut-on dire avec élégance et vérité que nos jurisconsultes se sont emparés, dans les causes effectivement débattues devant les tribunaux, de ce qui appartenait aux avocats, et, dans les controverses fictives, de ce qui était réservé aux déclamateurs. Jacques Cujas le reconnaît expressément quand, parlant de lui-même, il dit que parfois, s'il n'avait pas de vraie cause à débattre, il s'exerçait avec les questions scolastiques des déclamateurs. Nous tenons là une raison, parmi d'autres, de la « corruption de l'éloquence », bien que l'auteur si autorisé, quel qu'il soit, du livre *De causis corruptae eloquentiae* [101], ne la fasse pas entrer dans son énumération, peut-être parce que ce mal, à son époque, commençait seulement à apparaître, et qu'il est très difficile de percevoir les maux à leur début, au point que même les plus prudents s'y trompent.

Mais revenons à notre sujet. Nous avons raconté de quelle façon les caractères de la jurisprudence romaine ont été entièrement modifiés.

---

101. Il s'agit en fait du *Dialogus de oratoribus*, dont l'attribution est restée longtemps incertaine, et que l'on s'accorde aujourd'hui à considérer comme une œuvre de Tacite. Le *De causis corruptae eloquentiae* est le titre d'une œuvre perdue de Quintilien.

Au début, la jurisprudence, quand elle était rigide, était le secret du pouvoir des patriciens contre la plèbe ; quand elle se fit indulgente, elle devint le secret du pouvoir des empereurs romains contre les patriciens. Il était par conséquent de l'intérêt du régime républicain de ne pas la divulguer, alors qu'ensuite il fut de l'intérêt des empereurs qu'elle ne restât pas cachée. A l'origine, le droit public était connu de tous, et le droit privé tenu secret ; ensuite le droit public devint secret, et le droit privé fut divulgué à tout le monde. Jadis on s'initiait d'abord à la connaissance pratique du droit public, et l'on donnait ensuite des consultations de droit privé ; aujourd'hui, après s'être signalé dans la jurisprudence privée, on passe aux consultations en matière politique. Jadis il y avait trois espèces de droit et une seule jurisprudence ; maintenant il y a trois jurisprudences, la sacrée, la publique et la privée. Et même la privée, qui jadis s'intéressait aux principes généraux, est aujourd'hui surtout concernée par les cas d'espèce. C'est la raison pour laquelle les lois, qui jadis étaient conçues en fonction des situations les plus courantes, prennent maintenant en considération des faits de la plus mince importance. De la même façon, il y avait jadis peu de lois et d'innombrables « privilèges » ; aujourd'hui les lois sont si minutieuses qu'elles constituent autant d'innombrables « privilèges ». C'est donc avec raison que la jurisprudence était considérée auparavant comme la science du juste ; aujourd'hui elle est l'art de l'équitable, ce qui veut dire qu'auparavant elle était universelle et rigide, et qu'aujourd'hui elle est particulière et flexible. Les sciences, en effet, sont rigoureuses et ne supportent aucun écart, alors que les arts sont accommodants et complaisants. Pour la même raison, dans le passé, des actions équitables étaient injustes, si elles n'étaient pas tirées dans le sens du droit au moyen de fictions juridiques ; aujourd'hui ce sont les codes qui sont injustes, s'ils ne sont pas accommodés aux faits au moyen d'une interprétation indulgente. Il en découle que tout le mérite de la jurisprudence consistait jadis à faire en sorte que des faits équitables finissent par devenir aussi, grâce à certaines fictions, justes au regard des lois, alors qu'aujourd'hui il consiste à faire en sorte que des lois justes deviennent aussi, grâce à des interprétations indulgentes, équitables au regard des faits. Jadis les jurisconsultes se faisaient d'office les protecteurs de la lettre des lois, aujourd'hui ils défendent d'office leur esprit ; et alors que jadis, dans les procès où des questions de droit étaient en jeu, ils défendaient la lettre des lois,

laissant aux avocats le soin de défendre leur esprit, aujourd'hui les jurisconsultes jouent eux-mêmes le rôle d'avocats. Enfin, dans la mesure où les lois sont certaines alors que les faits sont infinis, et où le droit se réfère aux lois alors que les faits concernent l'équité, les livres de droit, jadis rares, sont devenus aujourd'hui innombrables. En somme, le secret de la jurisprudence ayant changé en même temps que changeait le régime politique, les lois ont changé, la jurisprudence a changé, et les jurisconsultes, les avocats, les magistrats, les actions judiciaires, sont devenus autres qu'ils n'étaient ; et nous, avec un nouvel art du droit et un nouveau genre de livres juridiques, nous avons dépassé les Grecs et les Romains de l'époque républicaine.

Cette histoire secrète de la jurisprudence des Romains a échappé, je m'en étonne, à Arnold Clapmaier, dans son livre *De arcanis rerumpublicarum* [102], qui révèle par ailleurs un observateur attentif des faits du même genre dans l'État romain. Si nous y joignons tout ce que nous avons dit à propos de la jurisprudence des anciens, les avantages et les inconvénients qui découlent de la méthode moderne d'enseignement de la jurisprudence apparaissent clairement. Un de ses avantages certains, c'est que la jurisprudence, qui, chez les Grecs, était divisée entre la science des philosophes, l'histoire législative des « praticiens [103] » et le talent des orateurs, et qui avait été partagée, chez les Romains, avant l'Édit perpétuel, entre les jurisconsultes et les avocats, s'est rassemblée dans une discipline unique. Notre méthode d'études l'emporte donc sur celle des Grecs et des premiers Romains, parce que, tout d'abord, ceux qui sont exercés à la topique légale voient mieux quels droits sont favorables et pertinents à une cause que ceux qui, comme les « praticiens » grecs, possèdent seulement l'histoire législative ; et ensuite parce que ceux qui connaissent bien la jurisprudence voient avec plus de pénétration les circonstances qui sont utiles pour gagner les procès, et par conséquent instruisent mieux leur cause que ceux qui sont de simples avocats.

Mais cet avantage est mêlé à un inconvénient : la jurisprudence moderne est mieux préservée des dangers de l'éloquence, mais elle est plus faible sous le rapport de la philosophie. Il est vrai, en effet,

---

102. Professeur de droit public à Altdorf (1574-1664). Son *De* arcanis a été réédité plusieurs fois au XVIIe siècle.

103. Cf. note 91.

qu'aujourd'hui les jurisconsultes ne réussissent plus à faire céder les lois grâce à un discours pathétique, comme le faisaient souvent les avocats. Mais il est vrai aussi que la science qui permet d'organiser et de conserver les États au moyen des lois, cette science qui est la mère de toute jurisprudence et devrait être transmise avant toute autre, ils ne l'enseignent plus, alors qu'elle était l'objet d'un enseignement de la part des philosophes grecs, et que les Romains l'apprenaient par la pratique des affaires publiques.

Un autre avantage qu'il faut reconnaître, c'est que de nos jours il n'y a pas besoin de beaucoup d'éloquence pour faire valoir l'équité dans les discussions juridiques. Il suffit, dans une cause quelconque, d'avoir trouvé, de façon simple et en partant des faits, des raisons d'équité, pour que les lois s'adaptent aux faits, non selon la lettre, mais selon l'esprit. Dans le passé, il fut nécessaire de s'adresser à Marcus Crassus, le plus grand orateur de son temps, pour qu'il se fit le champion de l'équité et défendît la volonté d'un mort, dans la cause opposant Marcus Curius à Mucius Scaevola, qui, lui, s'en tenait au droit strict. De nos jours, n'importe quel rustre parviendrait au même résultat en faisant valoir, sans éloquence et sans art, des raisons d'équité.

Mais les lois ont perdu de leur caractère sacré : celui qui s'applique à trouver des exceptions à la loi la censure, en effet, il démontre l'imprévoyance du législateur, et enfin il sape l'autorité des lois. Souvent ébranlées par les défauts qu'on y trouve et les exceptions qu'on y apporte, ces dernières finissent par ne plus guère trouver d'occasion d'être revendiquées. Agésilas prit donc une décision très sage quand il refusa, dans un moment où il y avait une très grave pénurie de soldats, de sauver les jeunes Spartiates, la fleur et l'élite de l'État, en promulguant une autre loi, de peur d'entamer, aussi peu que ce fût, la rigueur de la loi en vertu de laquelle ils devaient être condamnés, et préféra décider que cette même loi n'entrerait en vigueur qu'au lendemain du procès. L'expédient du roi spartiate correspond parfaitement aux « fictions » de l'ancienne jurisprudence des Romains.

Il faut aussi inscrire au nombre des avantages le fait que les jurisconsultes modernes s'attachent plus à l'équité qu'au droit strict, afin que les personnes privées soient traitées avec davantage d'indulgence. Mais la rigidité avec laquelle les anciens Romains appliquaient le droit préservait mieux les intérêts de l'État. Faire valoir, en effet, la rigueur du droit contre un particulier, c'est

inspirer aux autres la crainte révérencielle des lois. Ainsi, dans l'affaire de l'échange entre prisonniers romains et carthaginois, il aurait été parfaitement justifié, du point de vue de l'équité, d'échanger le seul M. Attilius Regulus contre tous les Carthaginois. Mais Regulus ne voulut en aucune manière déroger au droit, et il donna, comme tout le monde le sait, un exemple rare et éclatant de fidélité à la parole donnée aux ennemis, d'amour de la patrie et de fermeté d'âme, pour la plus grande et impérissable gloire de sa sagesse.

Un autre avantage encore, c'est qu'aujourd'hui les jurisconsultes passent à la pratique du droit public après s'être occupés du droit privé. Ils donnent ainsi des preuves de leur capacité dans des affaires où leurs erreurs éventuelles causent peu de tort à l'État. Chez les anciens Romains, au contraire, qui faisaient du salut public la loi suprême et reconnaissaient dans l'intérêt commun la source de tout ce qui est juste et bon, les jurisconsultes apprenaient d'abord le droit public en exerçant des magistratures et des commandements militaires, et professaient ensuite la jurisprudence privée.

Enfin, il faut considérer comme un avantage le fait qu'à notre époque les fonctions du jurisconsulte et de l'avocat sont réunies, même dans les causes qui concernent des questions de fait, alors qu'elles étaient séparées chez les anciens Romains. C'est pourquoi nous pouvons avoir plus d'autorité dans les questions de fait, et plus d'éloquence dans les questions de droit. Mais cet avantage entraîne en retour un inconvénient : dans le passé, la jurisprudence était unique pour les trois sortes de droit, alors que maintenant elle est démembrée en trois jurisprudences différentes ; de plus, le droit sacré et le droit privé, qui jadis découlaient du droit public, se sont à la fois coupés de ce dernier et séparés entre eux, si bien que les théologiens et les canonistes traitent du droit sacré, les membres des conseils royaux du droit public, et les jurisconsultes du droit privé seulement.

Mais voici un inconvénient dont je ne sais s'il peut être compensé par un quelconque avantage. L'équité suppose que l'on tient compte des faits, or les faits sont infinis, et, pour la plupart, de peu d'importance, si bien que nous avons des lois innombrables, et qui concernent le plus souvent des choses sans importance. Étant innombrables, elles ne peuvent être observées ; concernant des choses sans importance, elles sont facilement tenues pour négligeables, comme on a souvent l'occasion de le constater, et le

mépris pour des lois de peu d'importance fait perdre le respect pour les lois d'importance capitale. Alphonse, roi du Congo, fit donc preuve de sagesse, tout barbare qu'il était, quand, après avoir lu un énorme volume de lois portugaises, il se moqua de cette application méticuleuse, et demanda à des voyageurs portugais qui se trouvaient auprès de lui, « quelle peine était prévue dans leur pays contre un homme qui aurait touché le sol avec son pied ». Chez les anciens Romains, au contraire, il y avait très peu de lois, et elles concernaient seulement des questions d'extrême importance. C'est ainsi que les différents articles de la Loi des XII Tables, qui est définie comme « la source de tout le droit romain », étaient tous contenus dans un petit livre que les enfants apprenaient tous par cœur, dans un but de formation morale.

Certains verront, peut-être, une compensation à cet inconvénient dans l'absence, de nos jours, des *privilegia* ou lois particulières qui existaient chez les Romains, et qui, comme le note Tacite avec beaucoup de force, « *etsi aliquando in maleficos ex delicto, saepius tamen ex dissensione ordinum et apiscendi inclytos honores aut pellendi claros viros aliaque ob prava per vim latae sunt* [104] ». Mais ce qui m'empêche d'admettre qu'il s'agit là d'une compensation, c'est que les autres citoyens non seulement pouvaient, mais même devaient ne pas tenir compte des *privilegia* puisqu'ils n'avaient pas de valeur de précédent. Au contraire, nos lois minutieuses sont valables pour tous les cas analogues qui pourront se produire par la suite.

Nous jouissons donc des avantages que nous avons énumérés, mais nous n'avons pas encore réussi à éviter les inconvénients qui les accompagnent. Il est vrai qu'Accursius, ainsi que ceux qui l'ont suivi et qui étaient si pénétrants et habiles quand il s'agissait d'explorer le domaine de l'équité, ont interprété avec beaucoup de sagesse les lois romaines en les adaptant à notre temps. A partir de lois extrêmement minutieuses et absolument inutiles pour notre droit privé, ils ont élaboré des principes juridiques généraux tout à fait nécessaires quand il s'agit de donner des réponses ou de prononcer des jugements, si bien que ce qu'ils appellent des « *legum summae* »

104. « ... même si elles ont été parfois publiées pour frapper des criminels ayant commis des méfaits, elles ont cependant le plus souvent été édictées sous l'effet de la violence, à la suite des discordes civiles, dans le but de permettre à certains d'atteindre à des charges élevées, ou bien de chasser des hommes illustres, ou bien dans d'autres mauvaises intentions » (Tacite, *Ann.* III, 27).

se présentent comme des lois générales de droit privé conçues de la manière la plus sage. Aussi méritent-ils l'éloge sincère et autorisé de Hugo Grotius, qui juge que « ce sont souvent d'excellents auteurs quand il s'agit d'établir les fondements du droit, même si ce sont de mauvais interprètes [105] » Mais, à la différence des décemvirs qui adaptèrent les lois des Grecs principalement à la vie politique des Romains, les accursiens adaptèrent les lois romaines à nos affaires privées. En outre, en créant à leur tour, dans leurs gloses, d'innombrables catégories de faits, ils exposèrent à nouveau la jurisprudence aux dangers, dont nous avons déjà parlé, d'un souci excessif des détails. Vint ensuite, en Italie, Andrea Alciato, que suivirent, pour leur plus grande gloire, les Français [106]. Ce sont ces derniers qui, selon la coutume des anciennes écoles de jurisconsultes de tirer leur nom de celui de leurs maîtres, devraient de la même façon s'appeler les alciatiens. Grâce à leur science du latin et du grec, ainsi qu'à leur érudition en histoire romaine, ils rétablirent le droit romain dans sa splendeur première. Mais s'ils rendirent aux Romains leurs lois, ils ne nous en donnèrent pas qui fussent adaptées à nos États modernes. Telle est la raison pour laquelle, quand ils exercent pour leur propre compte la jurisprudence dans le domaine du droit privé, et qu'ils ont à donner des réponses ou prononcer des décisions dans les controverses privées de notre temps, ils développent les thèses des accursiens et leur empruntent leurs arguments en faveur de l'équité.

Ainsi donc, lorsqu'il est nécessaire de rédiger et d'interpréter des lois qui concernent les institutions de l'État, il faut que le jurisconsulte considère avant tout la constitution monarchique, en d'autres termes cette « loi royale » qui n'a certes jamais été promulguée, mais qui est née avec le principat romain, et qu'il possède parfaitement la doctrine de l'État monarchique. Il faut ensuite que, conformément à la nature de la monarchie, il ordonne tout en fonction de l'équité civile, que les Italiens appellent « giusta *ragione di Stato* », et qui n'est connue que des seuls experts en politique. Cette équité civile est identique à l'équité naturelle, tout en étant plus vaste, dans la mesure où ce n'est pas l'intérêt privé,

105. *De jure belli ac pacis, Prolegomena*, § 54.

106. Alciato, qui a enseigné à Bourges, a eu une influence décisive sur l'« école historique » du droit romain en France, au XVIe siècle, et en particulier sur des juristes comme Le Douaren, Hotman, Cujas et Baudoin.

mais le bien commun qui l'inspire. Mais le bien commun n'est pas quelque chose d'immédiat et ne touche pas en propre les individus, et le vulgaire, qui ne comprend que les choses particulières, l'ignore.

Il faut d'autre part que le jurisconsulte estime que les meilleures mesures d'équité civile sont celles qui manifestent en même temps l'équité naturelle ; il placera tout de suite après celles qui, bien qu'apparaissant comme des « *impia praesidia* », des garanties impies (c'est ainsi que Justinien définit l'usucapion), sont d'une utilité publique bien supérieure aux préjudices privés qu'elles occasionnent ; viendront enfin celles qui sont avantageuses aux citoyens et qui ne nuisent pas à l'État. Car des mesures qui sont utiles aux citoyens et qui nuisent à l'État sont des mesures d'équité naturelle et non d'équité civile. Quant à celles qui causent du tort à la fois aux citoyens et à l'État, il ne faut pas les appeler des décisions royales, mais des « *dominationis flagitia* », des infamies du pouvoir sans limite, par lesquelles les mauvais princes foulent aux pieds toute loi humaine et divine, et causent la perte de leur royaume avant de se perdre eux-mêmes.

Enfin le jurisconsulte doit considérer l'origine, la consolidation, la forme, la croissance, l'état d'épanouissement, la destruction du principat romain, et comparer tout cela avec le régime monarchique de notre temps, pour examiner s'il en découle les mêmes avantages publics. Ce qu'il aura observé, il le rapportera alors à l'essence et à la nature du régime monarchique ; il recherchera la cause d'utilité publique qui est nécessairement à la base de n'importe quelle disposition du droit romain ; quant aux dispositions juridiques qui sont fondées sur des causes d'intérêt privé, il soutiendra celles qui sont utiles à la monarchie moderne ; celles qui ne lui portent pas de préjudice, il les tolérera ; celles qui lui nuisent, il les repoussera.

Qu'est-ce que la justice ? Le souci constant de l'utilité commune. Qu'est-ce que la jurisprudence ? La connaissance de la meilleure monarchie. Qu'est-ce que le droit ? L'art de sauvegarder l'utilité publique. Qu'est-ce que le droit en tant qu'il est le juste ? L'utile. Qu'est-ce que le droit naturel ? L'utile individuel. Qu'est-ce que le droit des gens ? L'utile des nations. Qu'est-ce que le droit civil ? L'utile de la cité. Quelles sont les sources du droit, et pourquoi le droit de nature a-t-il pris naissance ? Pour que l'homme vive, de quelque manière que ce soit. Pourquoi le droit des gens a-t-il été introduit ? Pour que l'homme vive en sécurité et à l'aise. Pourquoi

le droit civil a-t-il été institué ? Pour que l'homme vive dans le bonheur et la félicité. Quelle est la loi suprême que nous devons toujours suivre quand nous interprétons les autres lois ? La grandeur du royaume, le salut du prince, la gloire de l'un et de l'autre. Pourquoi les lois *Fufia Caninia* et *Aelia Sentia* furent-elles abrogées [107] ? Pourquoi la *libertas latina* et la *libertas dedititia* furent-elles supprimées ? Pourquoi tous les esclaves affranchis furent-ils faits citoyens romains ? Pour renforcer, chez les Romains nés libres, la soumission au prince. Pourquoi la dureté des maîtres à l'égard des esclaves fut-elle réprimée ? Pour empêcher les esclaves de s'enfuir et d'oser attenter au pouvoir du prince. Pourquoi fut-il permis aux fils de famille d'avoir sur leurs biens particuliers un plein droit patrimonial ? Pour que la peur d'une amende les détournât de commettre des méfaits. Pourquoi les légitimations furent-elles instituées ? Pour diminuer l'arrogance des patriciens. Pourquoi la propriété de droit quiritaire et la simple possession des biens, l'usucapion en Italie et la possession de longue durée dans les provinces, qui jadis étaient distinguées, furent-elles désormais confondues ? Pourquoi la citoyenneté romaine fut-elle accordée à tous les sujets de l'Empire romain ? Pour rendre plus sacrée encore la disposition secrète qui admettait que l'empereur romain pût être choisi parmi les provinces ? Ou bien, ce qui est davantage conforme à la vérité, pour que tout le monde fût également intéressé à la préservation de l'Empire romain ? Pourquoi les donations furent-elles rendues publiques ? Pour que personne ne pût susciter des troubles en distribuant des largesses. Pourquoi les privilèges des soldats furent-ils accrus ? Pour les inciter à mieux soutenir le pouvoir du prince. Pourquoi la bonne foi des fidéicommis devint-elle une obligation juridique ? Pour que les alliés du peuple romain, à qui auparavant était refusé le droit d'hériter de citoyens romains, eussent à se réjouir des bontés de leur prince. Pourquoi la distinction entre *agnati* et *cognati* dans les successions fut-elle abolie ? Pour empêcher que certains ne devinssent trop arrogants à cause de leur réputation ancienne et continue de puissance et de richesse. Pourquoi les peines furent-elles rendues plus dures ? Parce que, le

107. Ces deux lois fixaient des limites à l'affranchissement des esclaves par testament et aux droits des esclaves affranchis. Édictées par Auguste, elles furent abrogées par Justinien, ainsi que les autres dispositions citées à la suite par Vico. La *libertas latina* et la *libertas dedititia* étaient des formes de liberté accordées aux esclaves, et qui étaient inférieures à la pleine liberté du citoyen romain.

prince étant mortel, les lois ont besoin d'être plus rigoureusement observées.
Ces remarques sommaires ont pour but d'indiquer les usages et les avantages de ce genre de jurisprudence. Le plan de cette dissertation ne me permettant pas d'illustrer par des exemples chacun des différents aspects utiles de cette méthode, je les ai, pour ainsi dire, tous rassemblés dans un filet, pour qu'on puisse les voir ensemble. Vous pouvez distinguer comment la jurisprudence, de rigide qu'elle était pendant la croissance de la république, devint indulgente et relâchée à mesure que l'empire déclinait. Au début, elle répondit au dessein d'affermir le principat ; ensuite, elle constitua un remède pour arrêter sa décadence ; enfin, elle devint un mal qui entraîna sa perte. En effet, à la suite de l'abolition de la distinction entre *agnati* et *cognati* et de la suppression du droit gentilice, les familles patriciennes perdirent leurs biens, leur renom et leur valeur. Tant de faveurs accordées aux esclaves firent que le sang libre des Romains de souche perdit peu à peu de sa qualité et finit par se corrompre totalement. Quand tous les sujets de l'empire eurent reçu la citoyenneté romaine, l'amour de la patrie et l'attachement au nom romain s'éteignit chez les citoyens indigènes. Avec le développement considérable du droit privé, les citoyens en vinrent à penser que le droit n'était rien d'autre que leur utilité personnelle, et ils ne s'attachèrent plus à l'utilité publique. Le droit des Romains et celui des provinces étant confondus, les provinces en arrivèrent à constituer des États indépendants, avant même d'avoir été effectivement envahies par les barbares. Enfin, quand fut détruit le lien qui, plus que toute autre chose, avait permis l'accroissement de l'Empire romain, et qui faisait que les alliés se contentaient des éloges mérités par leur loyauté, laissant au peuple romain la gloire du nom et la force du pouvoir, la monarchie romaine, de plus en plus affaiblie, finit par se désagréger et disparaître. C'est ainsi que le relâchement de la jurisprudence fut la cause principale de la corruption de l'éloquence et de la puissance romaines.
Voilà pourquoi le monarque moderne, s'il veut que son royaume prospère, doit ordonner que les lois romaines soient interprétées conformément à la doctrine civile. Il faut que les juges tranchent les débats en se fondant sur cette dernière, et qu'ils usent de l'art que déploient les meilleurs avocats pour faire intervenir l'intérêt général dans les causes privées (chaque fois qu'ils y parviennent, ils triomphent), qu'ils en usent, dis-je, autant qu'ils le peuvent, contre

la partie adverse, c'est-à-dire contre les avocats de la défense. Ces derniers, en effet, s'efforcent de faire prévaloir le droit privé sur le droit public, et il revient par conséquent aux juges de faire en sorte que le droit public l'emporte sur le droit privé. De cette manière, pour le plus grand bénéfice de l'État, la philosophie du droit, c'est-à-dire la doctrine civile, sera de nouveau unie à la jurisprudence. Les lois auront davantage d'autorité et de sainteté. L'éloquence refleurira, sous une forme adaptée au régime monarchique, une éloquence qui surpassera celle qui est actuellement en usage dans la même mesure où le droit public l'emporte sur le droit privé par la diversité, la grandeur et l'importance. Les avocats, pour gagner leurs causes, devront s'employer totalement à démontrer que leur thèse est confirmée par le droit public. Ainsi, devenus experts dans la doctrine civile, ils accéderont, en qualité d'hommes politiques, au gouvernement même de l'État.

Je sais bien que dans notre *Sacro Regio Consiglio* de Naples, les procès sont souvent jugés de façon contraire aux lois romaines, « *ex certis caussis* », selon la formule élégante qui est employée, et que dans cette Cour suprême du Royaume l'équité civile est souvent préférée à l'équité naturelle. Mais cela est dû à la sagesse personnelle d'avocats et de juges d'une grande compétence juridique, qui ne sont assurément pas immortels. Par contre, si cette pratique est rendue obligatoire, par des lois constitutionnelles, dans le Royaume, elle deviendra durable, pour le plus grand profit de l'État.

Ces remarques sur la possibilité de réduire en art la jurisprudence et sur d'autres questions du même genre, il m'est apparu que je devais les faire pour traiter le sujet que je me suis proposé.

XII

L'abondance des modèles excellents semble constituer une aide essentielle pour les disciplines fondées sur l'imitation. On dit en effet qu'il n'y aurait pas eu Virgile s'il n'y avait eu auparavant Homère, et, en Italie, nous n'aurions pas eu le Tasse s'il n'y avait eu auparavant Virgile. Et l'opinion courante veut qu'il soit « facile

d'ajouter à ce qui a déjà été inventé ». Mais, d'un autre côté, la prérogative de l'invention donne un avantage bien plus grand : les jurisconsultes n'ont-ils pas une maxime selon laquelle « la condition du premier occupant est la meilleure » ? Cela n'est-il pas prouvé par le fait que, dans la plupart des domaines, les inventeurs furent les premiers, aussi bien dans l'ordre du temps que dans celui du mérite, et que souvent même ils restèrent les seuls ? Et pourquoi ne pas soutenir que les modèles excellents laissés par les artistes sont nuisibles plutôt que favorables à tout apprentissage dans ce genre de discipline ? L'affirmation peut paraître étonnante, elle n'en correspond pas moins à la vérité. En effet, ceux qui nous ont laissé les meilleurs modèles artistiques n'avaient eux-mêmes aucun modèle antérieur, si ce n'est la perfection de la nature. Ceux qui se proposent donc d'imiter les chefs-d'œuvre laissés par les artistes, par les peintres par exemple, ne peuvent les dépasser, car ce qu'il y avait de bon dans la nature a été épuisé par leurs prédécesseurs, chacun dans son domaine propre, sans quoi ils n'auraient pas été les meilleurs. Ils ne peuvent non plus les égaler, car ils ne possèdent ni la vigueur d'imagination, ni la vivacité et l'abondance d'esprits, ni la disposition des nerfs transmettant ces esprits du cerveau à la main, ni la longue pratique, qui leur permettraient de parvenir à la même facilité. Puisqu'ils ne peuvent ni dépasser ni égaler leurs modèles, il est nécessaire qu'ils fassent moins bien. C'est cette vérité que reconnut ouvertement Titien : un jour qu'il était en train de peindre, à Venise, Francesco Vargas, ambassadeur de Charles Quint auprès de la République vénitienne, lui demanda « pourquoi il se complaisait autant à un genre de peinture si empâté que ses pinceaux ressemblaient presque à des balais. - Chacun, répondit-il, doit chercher à atteindre une réputation d'excellence dans l'art qu'il professe, et celle des imitateurs est au-dessous du médiocre. Aussi, puisque Michel-Ange et Raphaël ont obtenu la première place ; l'un dans le style grandiose, l'autre dans le style délicat, j'ai choisi une route le plus éloignée possible de la leur, afin de procurer à mon nom quelque célébrité ».

Cela m'amène à soupçonner que si la sculpture, à notre époque, laisse beaucoup à désirer, alors que la peinture est parvenue à son sommet, cela est dû au fait que l'*Hercule Farnèse* et d'autres chefs-d'œuvre de la sculpture antique sont parvenus jusqu'à nous, tandis que l'*Ialyse* de Protogène et la *Vénus* d'Apelle ont disparu. Si cette explication n'est pas juste, comment se fait-il que chez les Grecs, les

Latins et les modernes (je laisse de côté l'histoire et l'art oratoire, qui épousent les vicissitudes politiques), aux grands poètes ont presque toujours succédé des poètes de qualité moindre, la langue, la religion, les méthodes d'éducation restant les mêmes ? C'est pourquoi il faudrait absolument, pour avoir de grands artistes, détruire les chefs-d'œuvre. Mais ce serait une action barbare et sacrilège, et comme il est d'autre part donné à peu de parvenir aux plus grands sommets, conservons les chefs-d'œuvre à l'usage des talents plus modestes. Quant à ceux qui sont doués d'un génie exceptionnel, qu'ils écartent de leurs yeux ces modèles, pour rivaliser avec les plus grands artistes du passé dans l'imitation de la nature parfaite.

XIII

Il ne fait aucun doute que l'imprimerie constitue, pour notre méthode d'études, une aide de grande importance. Grâce à elle, nous sommes débarrassés désormais des inconvénients que supportaient les anciens, tels que les frais énormes et les longs voyages qui étaient nécessaires pour rechercher et examiner les livres manuscrits ; et, malgré cela, souvent ils ne pouvaient pas y avoir accès, quand les possesseurs voulaient jouir du privilège envié d'être les seuls à conserver certains autographes. Aujourd'hui, des livres en grand nombre et traitant des sujets les plus variés sont partout disponibles, à l'usage non seulement des rois Ptolémées, mais de n'importe quel particulier, et à des prix avantageux. Mais je crains que l'abondance excessive et des prix trop bas ne nous rendent, comme il arrive souvent, moins zélés, et que nous n'imitions les convives qui, dans les festins trop copieux, renvoient les nourritures ordinaires et savoureuses, pour se gorger de mets trop longtemps cuits et moins nourrissants.

En effet, quand les livres s'écrivaient à la main, les copistes, pour que leur travail en valût la peine, ne transcrivaient que les auteurs ayant une réputation bien établie, et, comme ils vendaient très cher leurs copies, les amateurs étaient souvent contraints de les transcrire de leur propre main. Quel admirable profit n'y a-t-il pas à tirer de ce

genre d'exercice ! Nous méditons mieux un texte que nous écrivons, surtout si nous l'écrivons dans le calme, sans précipitation, sans interruption, paisiblement, et en suivant toujours l'ordre. Ainsi s'établit entre nous et les auteurs non pas un lien de connaissance superficielle, mais une longue habitude par laquelle nous finissons purement et simplement par nous identifier à eux. C'est pour cette raison que les mauvais auteurs, quand on copiait à la main, connaissaient la défaveur, et que les bons voyaient leurs œuvres diffusées pour le plus grand profit de tous. Bacon fait donc preuve de plus d'esprit que de sens de la vérité quand il remarque que, dans le flot des invasions barbares, ce furent les écrivains de plus de poids qui allèrent au fond, alors que les plus légers surnagèrent. Dans tous les genres, ce sont les auteurs les plus importants, les meilleurs, qui sont parvenus jusqu'à nous, grâce à l'écriture, et si telle ou telle œuvre a disparu, il faut l'imputer au hasard. Quand j'interroge ma mémoire (et je ne suis pas encore un vieil homme quand j'écris ceci), je m'aperçois que j'ai vu des écrivains qui jouissaient de leur vivant d'une telle gloire que leurs œuvres avaient été imprimées douze fois et plus, peut-être, et qui maintenant, sont dédaignés et même méprisés. D'autres, restés trop longtemps dans l'obscurité et l'indifférence, voient maintenant, à la suite d'un changement de circonstances, leur nom célébré par tous les plus grands savants. Bien mieux, je me souviens d'hommes très érudits, qui condamnaient absolument certains genres d'études : maintenant, ils ont changé d'avis, et je les vois se consacrer entièrement à ces mêmes études.

Il y a de nombreuses causes à cela. Chaque âge a son génie propre. La nouveauté, comme la beauté, rend acceptables des défauts qui, le temps ayant passé, deviennent voyants. Les écrivains qui veulent recueillir sans délai le fruit de leurs études observent le style du temps. Les lettres ont leurs partis, leurs complaisances, leurs rivalités et dans la République des lettres aussi il y a ceux qui sont rompus aux arcanes du pouvoir ; et les jeunes gens, surtout s'ils sont modestes et d'un bon naturel, sont crédules et s'inclinent devant les hommes qui en imposent par leur savoir. Il en résulte que nous devons fonder nos lectures sur le jugement des siècles et régler notre méthode d'études en la plaçant sous une garantie. Lisons en premier lieu les anciens, puisqu'ils sont d'un crédit, d'une fécondité et d'une autorité déjà éprouvés. Ils nous serviront de norme pour lire les écrivains modernes.

XIV

Pour ce qui est des universités, il pourrait sembler étrange que les anciens aient fondé, pour ainsi dire, des universités pour le corps, avec des thermes et des stades où les jeunes gens pouvaient développer leur force et leur agilité grâce à la course, au saut, au pugilat, à l'exercice du poteau, au lancement du disque et au jeu de balle, à la natation et au bain, et qu'ils n'aient pas pensé à en instituer aucune pour cultiver et affermir les esprits.

Si l'on parle des Grecs, la raison en est que, chez eux, un philosophe était à lui tout seul une université complète. Ils se servaient d'une langue qui leur appartenait en propre et qui était si riche en possibilités qu'elle leur permettait d'exprimer dans les termes les plus élégants, avec une grâce et un bonheur parfaits, tout ce qui touchait à leur vie quotidienne aussi bien que ce qu'il y a de plus abscons dans les sciences et dans les arts. Quant aux lois, ils en donnaient aux autres nations plutôt qu'ils n'en recevaient de l'étranger. Pour toutes ces raisons, ils se jugeaient à tel point supérieurs aux autres peuples qu'ils avaient l'habitude de poser cette question arrogante : « Es-tu grec ou barbare ? », comme s'ils valaient à eux seuls la moitié, et la moitié la meilleure, de tous les peuples de la terre. Dans ces conditions, étant donné d'autre part qu'ils cultivaient uniquement la philosophie, mère, accoucheuse et nourrice de toutes les sciences et de tous les arts, et qu'ils en discutaient en se servant d'arguments tirés des choses mêmes, plutôt qu'en faisant appel à l'autorité d'autrui, chaque philosophe dominait aisément toutes les choses divines et humaines, et c'est de lui seul que ses disciples apprenaient tout ce qu'il fallait savoir dans les affaires publiques.

Les Romains, eux, se servaient d'une langue d'origine étrangère, mais ils avaient pour cette origine un tel mépris qu'aux mots « ... q*uae graeco fonte cadunt, parce detorta* [108] », ils préféraient donner des étymologies fantaisistes, fausses, ineptes, plutôt que de reconnaître leur provenance étrangère. Et bien qu'ils eussent reçu pour une bonne part leurs lois des Grecs, ils les adaptèrent avec tant de sagesse à la forme de leur État qu'ils en firent par là des lois

108. « ... qui découlent de la source grecque, légèrement détournée » (Horace, *Art poétique*, 53).

vraiment à eux. Aussi les Romains égalaient-ils effectivement les Grecs pour tout ce qui touche à la langue et aux lois. Mais ils avaient encore moins besoin d'universités que les Grecs, puisque, comme je l'ai dit, ils plaçaient la sagesse uniquement dans la jurisprudence, qu'ils apprenaient par la pratique des affaires publiques et que les patriciens tenaient cachée, en tant qu'elle constituait le secret du pouvoir. Voilà pourquoi, loin d'éprouver le besoin d'avoir des universités, les Romains n'avaient absolument aucun intérêt à en fonder. Mais quand le régime se transforma en principat, il devint de l'intérêt des empereurs que les mystères de la jurisprudence fussent divulgués, et cette discipline se développa considérablement avec la multitude des auteurs, la division en écoles et la variété des opinions. Pour l'enseigner, on finit donc par fonder des écoles à Rome, Constantinople et Beyrouth.

Nous avons bien davantage besoin d'universités, nous qui devons étudier les Livres saints, et, avec eux, les langues orientales, les canons des conciles qui se sont tenus, des apôtres jusqu'à nous, dans les différentes nations et villes de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, et aussi les lois romaines et lombardes, les coutumes féodales, les doctrines grecques, latines, arabes, qui se sont introduites dans les usages de nos États. Il faut ajouter à cela les erreurs des copistes, les plagiats, les falsifications et les interpolations que contiennent les livres et qui font que nous avons peine à reconnaître les productions authentiques des auteurs et à saisir leur pensée véritable. Ce que nous devons connaître est contenu dans d'innombrables livres, écrits dans des langues qui désormais sont mortes, venant d'États qui ont disparu et dont nous ignorons les mœurs, et cela à travers des textes corrompus. Dans ces conditions, les arts et les sciences sont tous devenus si difficiles qu'un seul homme suffit à peine à professer un seul d'entre eux. Telles sont les raisons pour lesquelles ont été fondées les universités modernes, pourvues de toutes les disciplines, et où chacun, selon sa compétence particulière, enseigne une discipline différente.

Mais cet avantage est balancé par un inconvénient : les arts et les sciences, qu'à elle seule la philosophie parvenait à embrasser tous, en les animant d'un esprit unique, sont maintenant divisés et séparés. Dans l'antiquité, la philosophie avait une telle cohérence que chaque philosophe avait non seulement les mœurs qui convenaient à sa doctrine particulière, mais aussi la méthode d'exposition qui lui était appropriée. Socrate, qui professait « ne rien

savoir », ne soutenait jamais lui-même une thèse dans les discussions, mais il feignait, par de petites questions, de vouloir se faire instruire par les sophistes, et il tirait ses inductions de leurs réponses. Les stoïciens, eux, étaient convaincus que la règle du vrai était la pensée et que le sage ne devait hasarder aucune opinion : ils prenaient donc comme prémisses des vérités selon eux indubitables, et ils les reliaient, au moyen de vérités secondes dont ils se servaient comme de maillons d'une chaîne, aux propositions douteuses, faisant du sorite leur arme préférée. Aristote, qui voulait discerner le vrai grâce aux sens et à l'intellect tout ensemble, utilisait le syllogisme, par lequel il posait des vérités générales pour rendre certaines des propositions particulières douteuses. Quant à Épicure, qui s'en remettait aux sens pour parvenir à la connaissance du vrai, il ne concédait rien à ses adversaires et n'acceptait rien d'eux, mais il expliquait les choses dans un langage simple et dépouillé. Aujourd'hui, au contraire, il peut arriver qu'un étudiant soit guidé dans l'art de raisonner par un aristotélicien, que la physique lui soit enseignée par un épicurien et la métaphysique par un cartésien, qu'il apprenne la théorie médicale avec un galéniste et la pratique avec un chimiste, qu'il entende commenter les *Institutions* de jurisprudence par un disciple d'Accursius, les *Pandectes* par un disciple de Favre, et le *Code* par un disciple d'Alciato. En conséquence l'éducation est si mal ordonnée et souvent si vicieuse que, bien qu'ils puissent être très savants dans certains domaines, la culture générale de nos étudiants, cette culture générale qui est la fleur de la sagesse, n'est pas solide. Pour éviter cet inconvénient, je voudrais que les maîtres des universités pussent composer avec toutes les disciplines un système unique, adapté aux exigences de la religion et de l'État, et permettant d'établir un corps de doctrine en tout point uniforme, qui serait ensuite enseigné en vertu de dispositions officielles.

XV

Voilà donc ce que j'avais à dire sur les avantages et les inconvénients de notre méthode d'études comparée à celle des anciens, afin que la nôtre pût être plus correcte et meilleure à tous

les égards que la méthode ancienne. Si ces réflexions se révèlent justes, j'aurai déjà recueilli la récompense de mon existence, pendant laquelle je me suis toujours appliqué, dans les limites de mes faibles forces, à être utile à la société humaine. S'il est démontré qu'elles sont fausses ou vaines, l'honorabilité indiscutable et la générosité de ma tentative me vaudront le pardon.

Mais peut-être quelqu'un va-t-il dire : « S'exposer à de grands périls, quand c'est nécessaire, est faire preuve de grandeur d'âme ; quand ce n'est pas nécessaire, c'est faire preuve de témérité. En quoi est-ce ton affaire d'entreprendre de disserter sur des sujets qui touchent à toutes choses ? « Je répondrai que si ce n'est pas du tout mon affaire à moi, Giovan Battista de Vico, c'est tout à fait l'affaire du professeur de rhétorique que je suis, puisque nos très sages ancêtres qui fondèrent cette Université signifièrent clairement dans leurs statuts qu'il fallait que le professeur d'éloquence fût suffisamment versé dans toutes les sciences et tous les arts pour pouvoir, chaque année, dans le discours inaugural, exhorter les jeunes étudiants à embrasser l'étude de tous les genres de sciences et d'arts.

Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que le grand, trois fois grand, Francis Bacon de Verulam donne à Jacques, roi d'Angleterre, à propos de l'organisation d'une université, le conseil d'interdire aux jeunes gens l'étude de l'éloquence avant qu'ils n'aient parcouru tout le cycle des connaissances. Qu'est-ce que l'éloquence, en effet, sinon la sagesse qui parle avec élégance et abondance, et d'une manière appropriée au sens commun ? Comment donc un professeur, dont les élèves ne peuvent suivre les leçons s'ils ne sont instruits dans toutes les sciences et tous les arts, pourrait-il ignorer ce qu'il est de sa fonction de connaître ? Et n'est-il pas convenable que celui qui doit exhorter les jeunes gens à l'étude de toutes les disciplines discute de leurs avantages et de leurs inconvénients, afin qu'ils tirent profit des uns et évitent les autres ?

C'est pourquoi ceux qui ont l'honneur de supporter cette lourde tâche, que j'estime trop pesante pour mes épaules, ressemblent, selon moi, à Caius Cilnius Maecenas, à Crispus Sallustius et à d'autres encore, qui furent appelés les « chevaliers illustres », et qui, bien que possédant une fortune très supérieure à celle qui était nécessaire pour appartenir à l'ordre sénatorial, voulurent pourtant, par modestie, rester dans l'ordre équestre. Aussi, usant de mon droit, pour ne pas dire de mon devoir, de professeur de rhétorique, j'ai

choisi de traiter ce sujet sans y être poussé par aucun méprisable désir de dénigrer les autres ou de me faire valoir. Comme tu l'as vu, bienveillant lecteur[109], chaque fois que j'ai recensé les inconvénients, j'ai tu les noms des auteurs ; et si parfois il a été nécessaire de les nommer, je l'ai fait avec le plus grand respect, comme il convenait à ma modeste personne face à de si grands hommes. Ces inconvénients, je les ai d'ailleurs exposés avec beaucoup de modération, en m'appliquant à les atténuer le plus possible.

Depuis mon enfance, en effet, je me suis imposé la règle, rendue sacrée par la faiblesse du genre humain, de considérer, les erreurs des autres avec la même bienveillance que je demanderais aux autres d'avoir pour mes propres erreurs, surtout dans des domaines où les autres ont réussi d'innombrables choses de grande importance, en ne commettant que quelques erreurs sur des points secondaires, alors que moi je me suis peut-être trompé d'innombrables fois, et sur des questions faciles. En vérité, je n'ai fait preuve d'aucune vanité dans ce discours. Je m'en suis même gardé avec tant de soin que, alors que j'aurais pu le parer d'un titre du plus bel effet, comme *la Méthode des études des modernes conciliée avec celle des anciens*, j'en ai néanmoins choisi un beaucoup plus banal, car je voudrais

« *Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem* [110] ».

Je n'ai pas orné mes pensées de mots pompeux, de peur de paraître te faire injure, savant lecteur, toi qui es conduit par ton propre jugement, et qui sais que tu as le droit de juger favorablement ou non un écrivain. Mais ne va-t-on pas répliquer qu'il y a de la gloriole à prétendre apporter, comme je le fais, quelque chose de nouveau à la République des lettres ? Il n'en est rien. La nouveauté n'est pas en elle-même un motif de louange, car des choses absurdes et monstrueuses peuvent faire figure de nouveautés. Mais ce qui est digne de louange, c'est d'avoir dit des choses nouvelles et justes. Sur ce point, lecteur, je m'en remets à toi et au jugement commun des savants, dont je déclare ne vouloir jamais m'écarter. Dans toute

---

109. Comme le remarque Nicolini (op. *cit.*, p. 242, note 2), ce dernier chapitre, qui s'adresse au « lecteur », et non plus aux « auditeurs », a manifestement été écrit après coup, pour l'impression du texte, en mars ou avril 1709. Vico y répond à des critiques qui ont dû lui être faites après qu'il eut prononcé son discours, le 18 octobre 1708.

110. « ... faire sortir non la fumée de l'éclair, mais la lumière de la fumée » (Horace, *Art poétique*, 143).

ma vie, en effet, je n'ai vraiment craint qu'une chose, être le seul à savoir, situation qui m'a toujours paru la plus périlleuse, puisqu'elle expose à être soit un dieu, soit un insensé.
On m'objectera encore que je me suis montré passablement présomptueux dans le contenu même de mon discours, en m'assujettissant tous les domaines du savoir, et en portant sur eux des jugements péremptoires, comme si j'étais parfaitement versé dans chacun d'eux. Que celui qui me fera cette objection considère, je l'en prie, de quels jugements il s'agit : ils visent à examiner comment et à qui telle ou telle doctrine peut être avantageuse ou préjudiciable, et par quels moyens on peut éviter qu'elle ne cause des préjudices. Ce genre de jugement, seul peut le porter correctement celui qui n'a étudié
« *horum... nihil egregie, praeter caetera*
... et tamen omnia haec mediocriter [111] ».
Car les choses sont ainsi faites que celui qui a appliqué tout son esprit à une seule discipline et lui a consacré toute sa vie, estime que cet art ou cette science l'emporte sur tous les autres à tous les égards, et il s'en sert pour n'importe quel usage, si déplacé soit-il. Peut-être est-ce là l'effet de la faiblesse de notre nature, qui nous pousse à nous délecter de nous-mêmes et de nos propres affaires. C'est pourquoi, si je crains d'avoir porté des jugements sur tous les sujets, je crains surtout de l'avoir fait à propos de l'éloquence, puisque je la professe.

Ces remarques ont pour but de préserver la dignité de ma fonction et de la manière dont je l'exerce. Si quelqu'un me fait des critiques effectivement justifiées, j'aurai pour lui la plus grande reconnaissance, s'il me fait revenir de quelque erreur. S'il n'y parvient pas, je lui serai tout aussi reconnaissant de son intention.

111. « ... profondément aucune de ces matières, et aucune plus que les autres, mais toutes de façon modérée » (Térence, l'*Andrienne*, 58-59).

TABLE DES MATIÈRES

LA MÉTHODE DES ÉTUDES DE NOTRE TEMPS 2

Note pour la présente édition ……...4

Introduction.....7

Sommaire…….....35

I. Structure du discours …….. 39

II. Les avantages de notre méthode des études tels qu'ils dérivent des instruments des sciences..... …42

III. Les inconvénients de la nouvelle critique..... 44

IV. Les inconvénients de l'introduction de la méthode géométrique dans la physique..... 49

V. L'analyse..... 52

VI. Les inconvénients produits par notre méthode des études dans le domaine de la médecine..... 51

VII. Les inconvénients causés, du point de vue de la fin, par notre méthode des études, dans le domaine de la doctrine morale et politique et dans celui de l'éloquence..... 57

VIII. La poésie..... 66

IX. La théologie chrétienne..... 68

X. Les inconvénients des traités ou « arts » qui réduisent en préceptes les sujets relevant de la prudence..... 69

XI. La jurisprudence 71

XII. L'excellence des modèles artistiques..... 87

XIII. L'imprimerie..... 89

XIV. Les universités 91

XV. Conclusion du discours …… 93

GIAMBATTISTA VICO

LA MÉTHODE DES ÉTUDES DE NOTRE TEMPS

Giambattista Vico est unanimement considéré comme l'un des géants de la pensée de l'âge classique. Il est tenu un peu partout, à l'égal de Hegel par exemple, pour l'un des inventeurs de la philosophie de l'histoire. Nombre de penseurs modernes et contemporains voient dans l'auteur de la *Scienza nuova* leur maître et entretiennent autour de son nom et de son œuvre comme un halo de sacralité.

Et pourtant, le plus étrange est que cet auteur célèbre est aussi un auteur maudit. Que cette société des amis de Vico demeure pour l'essentiel une société secrète. Que, depuis la traduction plutôt "libre" que donna jadis Jules Michelet de certains de ses textes, son œuvre demeure aujourd'hui encore totalement introuvable en France. Et que, par conséquent, la présente traduction, due à Alain Pons, vient combler un immense et inexplicable vide dans l'édifice de notre savoir.

La Méthode des études de notre temps, contient la critique la plus radicale qui ait jamais été adressée à la philosophie de Descartes. Elle dénonce la fascination exercée par le modèle des sciences physiques, et laisse entrevoir ce qu'aurait pu être une culture vraiment "humaniste", plus soucieuse de la sagesse que de la puissance.

G. Vico est né à Naples en 7668. *Il est mort en* 7744. *Alain Pons, qui a traduit cet essai publié initialement en 1981 est l'un des meilleurs connaisseurs dans le monde de l'œuvre vichienne.*